

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'études environnement
Pôle Aménagement
du territoire

Objet du dossier :
Projet d'implantation
Parc éolien de LANMEUR
Commune de LANMEUR (29)



Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18
E-mail : contact@impact-environnement.fr
Site internet : www.impact-environnement.fr
Adresse : 2 rue Amédéo Avogadro
49070 Beaucouzé



PIECE N° 4.5 : ETUDE PAYSAGERE

- MAI 2016 -

Version incluant les compléments pour
recevabilité (Janvier 2017)

*Rubrique des activités soumises à autorisation au titre de la
nomenclature des installations classées pour la protection de
l'environnement :*

2980

Mandataire



Contact

Sylvain MAURER
SYSCOM
ZA des Métairies - Nivillac
56130 LA ROCHE-BERNARD
Tél. : 02.99.90.87.07

Réf. CERFA
AU 6



Volet paysager de l'Étude d'Impact
Projet de Lanmeur

Étude paysagère



Espace *plan&terre*
2 rue Amedeo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

Décembre 2016

SOMMAIRE

1	Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage ; clefs de lecture pour la compréhension du volet paysager de l'étude d'impact	5
1.1	Le paysage, une notion commune et individuelle	5
1.1.1	Définition de la notion de paysage	5
1.1.2	Paysages, composantes paysagères et éoliennes	5
1.1.3	Le paysage, une référence à des perceptions visuelles et sociales	5
1.2	Intégration des éoliennes dans le paysage	5
1.2.1	Qu'est-ce qu'une éolienne ?	5
1.2.2	Eolienne et intégration paysagère	6
1.2.3	Rôles d'une éolienne dans le paysage	6
1.3	Quels éléments jouent sur la perception des éoliennes ?	8
1.3.1	Notions relatives à l'ouverture ou à la fermeture du paysage	8
1.3.2	Les composantes du paysage	8
1.3.3	La situation de l'observateur dans le paysage	9
1.3.4	Le temps	10
1.4	La mise en place d'un paysage éolien	11
1.4.1	Mitage et paysage	11
1.4.2	L'inter-distance entre parcs et la notion d'effets cumulés	12
1.4.3	La notion de rythme d'implantation des parcs dans le grand paysage	12
1.4.4	La compréhension d'un seul parc ou de plusieurs parcs	13
1.4.5	L'approche comparative des géométries des parcs	13
1.4.6	Notion de saturation et d'encerclement	13
1.5	Partis-pris de l'étude d'impact	13
1.5.1	Les périmètres d'étude	13
1.5.2	La détermination des enjeux et des impacts, et le choix des points de vue	15
1.5.3	L'étude du patrimoine protégé	15
1.5.4	L'étude des hameaux	16
2	Analyse paysagère du périmètre éloigné	17
2.1	Limites du périmètre d'étude	17
2.2	Les composantes paysagères du territoire d'étude	17
2.2.1	Géologie : des terres cristallines appartenant au Massif Armoricaïn	17
2.2.2	Relief : des plateaux érodés marquant quelques particularités	19
2.2.3	Hydrographie : des paysages vallonnés marqués par la proximité de la mer	20
2.2.4	Végétation : des éléments végétaux emblématiques	20
2.2.5	Architecture et Habitat : un bâti rural dispersé	22
2.2.6	Infrastructures : des espaces de circulation Est/Ouest	22
2.2.7	Eolien : des parcs concentrés autour de Morlaix	23
2.3	Définition de quatre unités paysagères dominantes	26
2.3.1	Une côte granitique déchiquetée ouverte sur la Manche	26
2.3.2	Les plateaux légumiers de la ceinture dorée	28
2.3.3	Les vallées encaissées du bocage breton	29
2.3.4	Les étendues perchées des Monts d'Arrée	30
2.4	Les paysages et éléments de patrimoine protégés	34
2.4.1	Les édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques	34
2.4.2	Les sites inscrits et classés	35
2.4.3	Le Parc Naturel Régional d'Armorique	38
2.4.4	Les paysages emblématiques (source : Charte Eolienne Départementale du Finistère, 2002)	38
2.5	Bilan de l'analyse paysagère du périmètre éloigné au regard de l'éolien	39
2.5.1	Unités paysagères	39
2.5.2	Eolien	39
2.5.3	Patrimoine protégé	40
3	Analyse paysagère du périmètre intermédiaire paysager	43
3.1	Limites du périmètre intermédiaire	43
3.2	Un paysage de plateau semi-ouvert, entrecoupé de vallées	43
3.2.1	Les paysages de pointes côtières	43
3.2.2	Le plateau cultivé et boisé de Lanmeur	45
3.2.3	L'entaille habitée du Dourduff	45
3.2.4	Les paysages de vallées encaissées	46
3.2.5	Morlaix et sa baie	47
3.2.6	Les paysages de grande vitesse	48
3.3	Des voies et des sites à vocation touristique concentrés sur le littoral	48
3.3.1	Les itinéraires de portée nationale voire internationale	49
3.3.2	Les itinéraires locaux	49
3.3.3	Particularités	49
3.4	Un paysage avec des éoliennes	49
3.5	Bilan de l'analyse du périmètre intermédiaire	50
4	Analyse paysagère du périmètre rapproché paysager	52
4.1	Limites du périmètre rapproché paysager	52
4.2	Un plateau bocager fermé	52
4.3	Lanmeur, un bourg aux franges ouvertes sur l'extérieur	52
4.4	Des vues ouvertes au Sud	53
4.5	Patrimoine : les églises et le tumulus	53
4.6	Trois hébergements touristiques et deux curiosités	54
4.7	Bilan de l'analyse paysagère du périmètre rapproché paysager	54
5	Conclusion de l'analyse paysagère - Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien	55
5.1	Bilan du périmètre éloigné	55
5.1.1	Paysage	55
5.1.2	Patrimoine	55
5.1.1	Éolien et effets cumulés	56
5.2	Bilan du périmètre intermédiaire paysager	58
5.2.1	Paysage	58
5.2.2	Tourisme	58
5.2.3	Patrimoine	58
5.2.4	Lieux habités	58
5.2.5	Eolien	58
5.3	Bilan du périmètre rapproché paysager	60
5.3.1	Paysage	60
5.3.2	Bourgs et hameaux proches	60
5.3.3	Chemins (sentiers) et végétation	60
6	Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation	62

6.1	Préconisations d'implantation dans les documents de référence	62
6.1.1	La Charte Éolienne Départementale du Finistère, 2002	62
6.1.2	Le Schéma Régional Éolien de Bretagne	62
6.2	Conception paysagère des variantes	62
6.3	Présentation des variantes d'implantation	63
6.3.1	Variante 1	63
6.3.2	Variante 2	63
6.3.3	Variante 3	63
6.4	Comparaison des variantes par photomontages	64
6.5	Choix de la variante retenue	69
7	Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage	70
7.1	Analyse visuelle par photomontage	70
7.2	Synthèse de l'analyse visuelle	145
7.2.1	Impacts à l'échelle du périmètre éloigné	145
7.2.2	Impacts à l'échelle du périmètre intermédiaire	149
7.2.3	Impacts à l'échelle du périmètre rapproché	150
8	Mesures d'intégration paysagère	154
8.1	Mesures liées au choix technique du projet	154
8.1.1	Choix de l'éolienne	154
8.1.2	Enfouissement des réseaux entre les éoliennes	154
8.1.3	Poste de livraison	154
8.2	Mesures liées aux chemins d'accès	154
8.2.1	Chemins d'accès	154
8.2.2	Haies	154

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplace depuis juillet 2015 les ZPPAUP

Schéma Régionaux Eolien (SRE) : document élaboré à l'échelle régionale pour définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'éoliennes peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : périmètre de protection se substituant aux périmètres de protection des monuments historiques inclus dans la zone, remplacé depuis juillet 2015 par les AVAP

Zone Visuelle d'Influence (ZVI) : modélisation cartographique de la visibilité du projet sur le territoire d'étude.

1 Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage ; clefs de lecture pour la compréhension du volet paysager de l'étude d'impact

Cette partie préliminaire a pour vocation de dresser des notions communes entre les différents acteurs concernés par la présente étude. Il s'agit d'abord de présenter des définitions fondamentales, comme celles du paysage, de l'intégration paysagère, du patrimoine, de la covisibilité ou de l'intervisibilité. Elle s'appuie en partie sur les concepts présentés dans le manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens de l'ADEME (2010).

Il s'agit également d'expliquer le regard et l'expertise du paysagiste, afin de comprendre comment il met en relation les différents éléments constitutifs du paysage et sur quels critères il peut nuancer les perceptions d'un projet éolien sur un territoire pourtant « paysagèrement homogène ». Cette explication constitue une clef de lecture essentielle à la bonne compréhension de la détermination des enjeux dudit territoire et à l'évaluation des impacts.

1.1 Le paysage, une notion commune et individuelle

1.1.1 Définition de la notion de paysage

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du Paysage, 2000)

Cette définition du paysage est aujourd'hui communément retenue mais elle est aussi souvent considérée comme réductrice. Elle sous-tend cependant toutes les dimensions de la notion de paysage :

- **Une dimension objective**, qui tient plus de l'ordre de la géographie renvoyant à l'occupation de l'espace et aux composantes paysagères (éléments de base constitutifs du paysage) et leur structuration spécifique (articulation des composantes les unes par rapport aux autres) ;
- **Une dimension sensorielle** qui renvoie à la perception personnelle (ou collective) de l'espace, le média principal étant souvent la vue (notion de dynamique visuelle en rapport avec le cheminement du regard dans l'espace) mais les autres sens ont eux aussi tout autant d'importance. Cela renvoie également à la description plastique ou esthétique du paysage ;
- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle ; c'est la part subjective du paysage, plus subtile à appréhender, mais non moins importante (notion de poésie du paysage qui renvoie à la description des ambiances ressenties individuellement ou collectivement) ;
- **Une dimension dynamique** liée aux évolutions naturelles et/ou anthropiques qui transforment non seulement l'espace mais la perception que peut en avoir un individu. Le paysage n'est pas un objet fini et la perception dépend beaucoup de l'instant dans lequel on capte l'espace.

1.1.2 Paysages, composantes paysagères et éoliennes

La première dimension du paysage, objective, décrit le paysage comme un ensemble de composantes, qui par leur agencement crée un paysage propre. Il s'agit des caractéristiques de topographie, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes et d'organisation de l'habitat, de végétation. Des paysages peuvent être différenciés par différence de présence, d'organisation ou de formes de ces composantes.

A ce titre, les éoliennes peuvent être perçues dans le paysage comme composante paysagère, dans la mesure où leur présence, leur organisation et la perception que l'on en a (visibilité, références culturelles...) va intervenir sur la définition du paysage.

Comme tout paysage ou élément de paysage, l'éolienne fait appel aux quatre dimensions paysagères : physique et objective (il s'agit d'un objet dans l'espace), sensorielle (élément haut et vertical pouvant être vu de près comme de loin, son du vent au passage des pales...), sensible (usage rappelant les moulins à vent, connotation industrielle...) et dynamique (mouvement des pales, construction ou démantèlement d'un parc, changement du design des éoliennes...).

1.1.3 Le paysage, une référence à des perceptions visuelles et sociales

1.1.3.1 Les modèles paysagers

Chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles.

Le modèle global fait référence à un référentiel d'échelle nationale ou régionale. Ce modèle est mobilisé pour organiser une excursion touristique par exemple, il véhicule des éléments d'approche qui tiennent souvent de la connaissance et parfois du cliché.

Le modèle local est défini par une connaissance expérimentale du lieu concerné, il est l'apanage de ceux qui y vivent ou le visitent régulièrement. Il résulte de la connaissance de la géographie, de l'histoire du lieu ainsi que des usages et des liens sociaux qui définissent les relations entre l'homme et son territoire.

Enfin, le modèle individuel est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité...

1.1.3.2 Les représentations paysagères

En lien avec ces modèles, quatre niveaux de représentations des paysages ont été référencés :

- **Les paysages renommés**, en lien avec le modèle global et une approche savante, sont ceux qui sont protégés au titre de la législation nationale ou internationale : sites classés et inscrits, patrimoine mondial de l'UNESCO... (ex : abbaye Saint-Savin) ;
- **Les paysages représentés** sont ceux qui ont été mis en valeur au cours du temps par les disciplines artistiques comme la peinture, la photographie ou la littérature (ex : la montagne Sainte-Victoire) ;
- **Les paysages signalés** sont ceux mis en avant dans les guides touristiques notamment, ils entrent dans une logique plus locale et prennent une dimension économique. Sur un même territoire, la signalisation des paysages peut évoluer dans le temps, en même temps que les usages et les attentes ;
- **Les paysages perçus** font référence aux perceptions de ceux qui y vivent ou en vivent.

Ces différents niveaux de perception influent sur l'acceptation ou non d'un projet d'aménagement. Concrètement, l'élaboration d'un projet éolien à proximité d'un site emblématique fera davantage parler sociétés et individus que la mise en place d'un même parc dans un lieu à peine signalé : tout simplement, ces paysages ne font pas appel aux mêmes représentations et perceptions, ni aux mêmes modèles paysagers. Il s'agit donc de bien appréhender les différentes perceptions paysagères d'un territoire donné pour mesurer de quelle manière le paysage (en tant que résultante des modèles et des perceptions paysagers) peut être impacté par la mise en place d'un parc éolien.

1.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

1.2.1 Qu'est-ce qu'une éolienne ?

Techniquement, une éolienne est un ouvrage permettant la conversion de l'énergie issue du déplacement des masses d'air (le vent) en énergie électrique. En fonction de la destination de cette énergie et des performances nécessaires, du positionnement géographique et des contraintes réglementaires, différents modèles d'éolienne peuvent être utilisés, la hauteur constituant souvent un critère déterminant dans la recherche d'un compromis rendement énergétique/bruit/perception/intégration écologique et technique.

Dans tous les cas, les éoliennes constituent des éléments hauts et de silhouette verticale, dont les caractéristiques dimensionnelles sont inhérentes à des normes strictes en termes de sécurité, de solidité de la structure et de performances recherchées. Leur structure se compose de trois pales supportées par un mât tubulaire. Du fait de son nécessaire aérodynamisme, l'éolienne présente l'avantage d'avoir des formes simples et pures avec peu d'épaisseur si l'on tient compte des proportions de l'objet. Trois « types » d'éoliennes peuvent cependant être distingués, en fonction de la proportion mat/hauteur de pale : élancé, équilibré ou ramassé.

La géométrie d'une éolienne n'est pas directement en relation ou assimilable à d'autres éléments du paysage, ce qui fait que les éoliennes constituent des éléments singuliers dans le paysage. Le rapprochement est souvent fait avec les moulins d'antan mais leur fonctionnement, leur échelle et leur configuration ne les rapprochent guère, même si les ailes animées par le vent en sont l'élément commun.

Les éoliennes sont aussi soumises à un balisage aéronautique de sécurité qui régleme la couleur des mâts et la pose d'un ou plusieurs témoins lumineux pour la perception de jour comme de nuit (ces derniers permettent d'ailleurs de rendre les machines visibles de tout observateur). Les teintes de peinture sont normées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et sont reprises dans la réglementation nationale (NOR : DEVA0917931A du 13 novembre 2009, relative à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques). Si la palette de couleur imposée par l'OACI permet quelques variations dans les tons blancs, la couleur claire reste une obligation. Une légère variation de nuance peut réduire la brillance et l'effet amplificateur du blanc dans le paysage : les revêtements mats ou satinés semblent mieux convenir, dans la majorité des cas.

1.2.2 Eolienne et intégration paysagère

1.2.2.1 La notion d'intégration paysagère

Dans le Larousse, le mot « intégrer » est défini de la façon suivante :

- « Insérer quelque chose dans quelque chose, l'y incorporer, le faire entrer dans un ensemble » ;
- « Placer quelque chose dans un ensemble de telle sorte qu'il semble lui appartenir, qu'il soit en harmonie avec les autres éléments » ;
- « Recevoir et comporter en soi un élément qui originellement était extérieur ou distinct ».

Au vu de ces définitions, on voit bien qu' « intégrer » ne signifie pas « cacher » mais « composer un ensemble cohérent ». A titre d'exemple, masquer un bâtiment ou une infrastructure par des plantations de haies dans un paysage ouvert (une plaine céréalière par exemple), ne fera qu'attirer l'attention sur ce point particulier au lieu de le détourner. Cette forme « d'intégration » ne remplit donc pas son rôle au regard de ce paysage. En revanche, dans un paysage bocager, il s'agit d'une mesure qui peut être mise en œuvre si les plantations s'accordent avec les végétaux alentours.

1.2.2.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

Concernant les éoliennes, la recherche d'une dissimulation des parcs éoliens dans le paysage est vaine compte tenu de leur dimension. En effet, la seule possibilité de les cacher est de traiter des écrans (végétaux par exemple) au plus près de l'observateur, ce qui souligne de facto le caractère très ponctuel de ce genre de solution dans la mesure où l'on ne peut pas fermer complètement un paysage.

L'enjeu n'est donc pas de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme, mais de réussir un aménagement du paysage, c'est-à-dire engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « comment planter des éoliennes sans qu'elles se voient ? », mais « comment planter des éoliennes au sein d'un territoire, en créant de nouveaux paysages ? ».

Selon les éléments constitutifs du paysage concernés, différentes stratégies peuvent être mises en place, voire combinées si les échelles d'étude le permettent : il s'agit alors de voir quel(s) rôle(s) les éoliennes peuvent jouer dans le paysage.

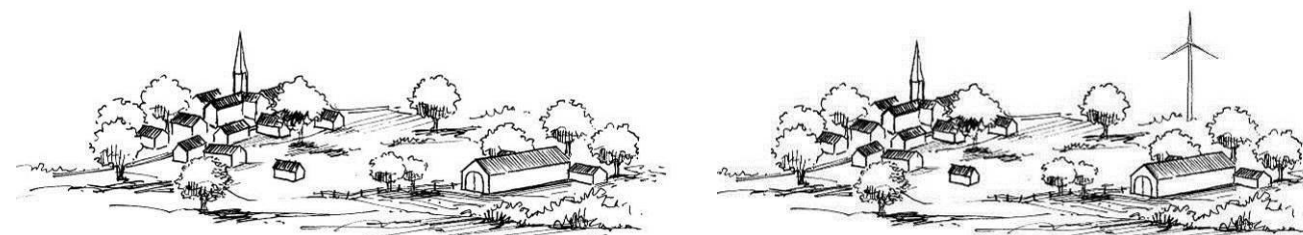
1.2.3 Rôles d'une éolienne dans le paysage

1.2.3.1 Effet de point de repère et point d'appel

Toute observation d'un paysage, un site ou un point déterminé est plus ou moins influencée par les éléments qui composent les environs. Un élément qui se distingue des autres, que ce soit par sa position, son volume, sa hauteur, sa couleur ou son design, peut constituer un point de repère dans le paysage, s'il bénéficie d'une mise en scène qui le permet. Les clochers des églises ou les châteaux d'eau en sont des exemples courants.

Les éoliennes peuvent jouer ce rôle de par leur dimension et le mouvement des pales sous l'effet du vent. En effet, l'œil humain est attiré en priorité par le mouvement et de manière générale, à ce qui fait référence à une présence vivante (notion associée à la mobilité). Ainsi, une éolienne très peu visible sur l'horizon d'un panorama pris en photo peut attirer le regard in situ, simplement par l'apparition et la disparition des extrémités des pales à l'horizon.

De ce fait, l'éolienne peut également entrer en concurrence visuelle avec d'autres points de repères (clocher, bâtiment remarquable, silhouette de bourg...). La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère, le plus grand concurrençant le plus petit. L'évaluation des impacts visuels du parc éolien sur et depuis les bourgs et les éléments patrimoniaux constitue à ce titre un enjeu.



La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère

1.2.3.2 Effet de comparateur d'échelle

Du fait de leur élancement, les éoliennes peuvent devenir prédominantes dans le paysage. La lisibilité de cette monumentalité dépend directement des éléments de comparaison ou de repère à proximité des éoliennes, les effets d'écrasement étant en particulier à éviter.

Les vis-à-vis avec des éléments courts en taille créent des ruptures d'échelle qui peuvent accentuer l'effet de monumentalité de l'éolienne ou au contraire "écraser" l'effet de proximité.



Schéma de principe de comparaison d'échelle créant un effet d'écrasement

En revanche, les éoliennes peuvent redonner du volume à certains paysages en rehaussant la ligne d'horizon, en soulignant la profondeur d'un plateau ou en créant un événement ponctuel.



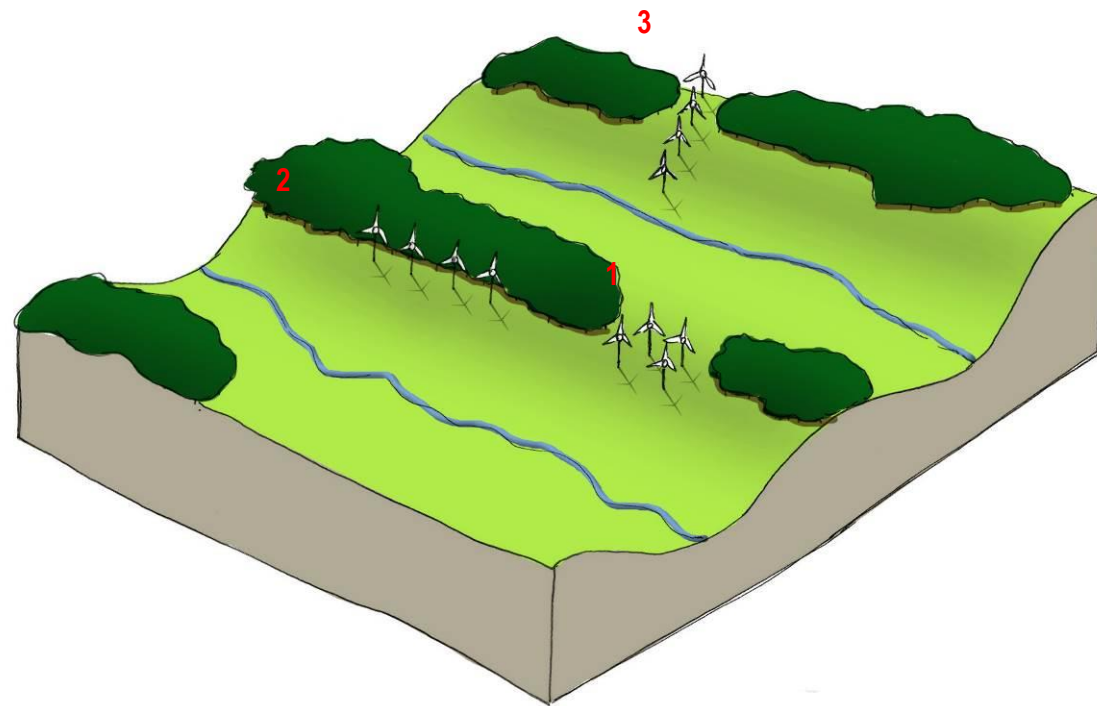
Parc éolien animant un paysage de plaine ouvert en bordure d'autoroute en Vendée

1.2.3.3 Effet structurant (renforce la lecture du grand paysage)

Le choix de l'implantation géographique de chaque éolienne est stratégique compte tenu de la monumentalité et de la prégnance de ces objets dans le paysage. Il ressort que ce choix d'implantation doit impérativement se faire suivant les lignes de forces qui marquent la structure du paysage :

- soit en les respectant, ce qui amplifie leur effet ;
- soit en les contrariant ce qui mettrait le projet éolien plus en valeur, le rendant ainsi élément fort du paysage.

C'est véritablement dans ce travail d'implantation que le dialogue visuel et les possibilités de composition à l'échelle du paysage pourront se faire.



Principe d'implantation des éoliennes dans un paysage orienté boisé :

1. une implantation en bouquet permet de créer un point de ponctuation du grand paysage
2. une implantation en ligne suivant la ligne de crête permet de souligner l'orientation du grand paysage
3. une implantation en ligne contrariant les lignes du grand paysage confère une grande visibilité au parc (élément discordant)



Parc accompagnant des grandes orientations du paysage

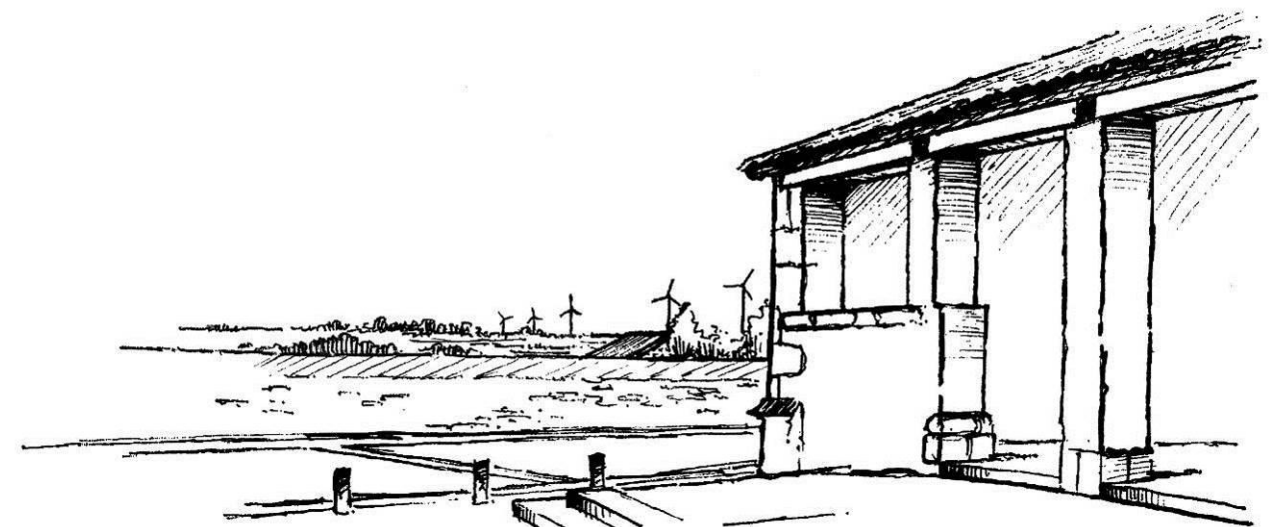


Effet discordant d'une implantation contraire aux grandes lignes du paysage

1.2.3.4 Effet de mise en scène

De par leur échelle, les éoliennes peuvent favoriser la mise en scène du paysage, structurant des lignes qui n'existent pas autrement. Les possibilités sont multiples :

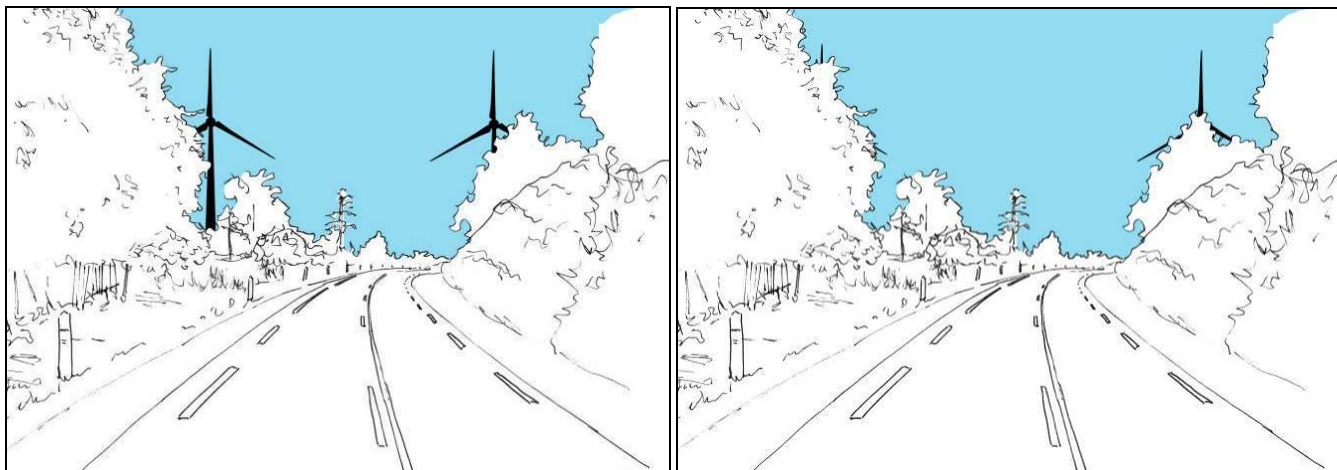
- guider le regard vers un point particulier à la faveur d'une perspective ajustée
- cadrer un élément
- en vue dynamique : créer un effet de découverte au détour d'un virage ou en débouchant sur une vue dégagée...



Éoliennes dessinant une ligne de perspective dans l'accompagnement du bâti



Exemple de mesure visant à créer un effet de mise en scène du parc éolien dans le paysage depuis un point particulier : le maillage bocager est ponctuellement recomposé pour créer une perspective visuelle en direction du projet (état initial en haut, état projeté en bas) (Mayenne)



Depuis une voie structurante, l'implantation des éoliennes peut renforcer un effet de porte existant (1) ou au contraire s'effacer derrière les écrans végétaux (2)

1.3 Quels éléments jouent sur la perception des éoliennes ?

1.3.1 Notions relatives à l'ouverture ou à la fermeture du paysage

1.3.1.1 Champ de vision et profondeur de champ

Le champ de vision ou zone de visibilité est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un point donné. Elle peut être réduite par des écrans (haies, bâti...) (on parlera alors de fenêtre paysagère ou de percée visuelle) comme être panoramique.

La profondeur de champ est la distance jusqu'à laquelle le regard peut porter, elle dépend de la topographie et de la présence d'éléments écrans comme la végétation ou des bâtiments.

1.3.1.2 Paysage ouvert, paysage fermé et perceptions

Un paysage ouvert est un paysage où les champs de vision sont larges et les profondeurs de champs importantes, du fait de l'absence (ou quasi-absence) d'éléments de premier plan qui viennent obturer l'horizon. De ce fait, les perceptions de ces paysages sont dynamiques, relativement linéaires ; un instantané pourrait à lui seul « résumer » le paysage.



Vue longue dans un paysage de plaine

Au contraire, un paysage fermé se caractérise par la présence de nombreux éléments de premier plan qui viennent brouiller une lecture globale. Les perceptions sont alors séquencées : il faudrait plusieurs de clichés pour rendre compte de la diversité de scènes, chacun d'eux présentant une facette du paysage concerné.



Plusieurs images sont nécessaires pour appréhender un paysage de bocage dense

Entre un paysage totalement ouvert et un paysage complètement fermé, il existe une multitude de variations ; un paysage peut être ouvert depuis certains points de vue et complètement fermé depuis d'autres, alors même que l'observateur se trouve dans la même unité paysagère. C'est le cas dans certaines vallées, où les coteaux cultivés permettent des vues sur le versant opposé tandis que le fond de vallée est structuré d'une ripisylve dense et opaque.

1.3.2 Les composantes du paysage

1.3.2.1 Topographie

La topographie constitue le premier support qui conditionne les vues sur un territoire donné, puisque c'est sur ce socle que vont s'ajouter les autres éléments constitutifs du paysage (même si l'intervention de l'homme peut générer une topographie artificielle composée de déblais et de remblais, qui viennent changer les potentialités visuelles d'un territoire donné).



Topographie tronquant les vues sur les éoliennes



Topographie faisant ressortir l'élancement des éoliennes

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard, car les éléments du premier plan ne viennent plus borner la ligne d'horizon. Une vue plongeante écrase donc les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation.

Inversement, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant, impressionnant, aérien. Il ferme les vues lointaines et peut ainsi masquer tout ou partie d'un parc éolien.

Les dénivelés permettent également, selon la position de l'observateur, d'épauler les vues dans une direction du fait que l'autre soit fermée. A l'extrême, des effets couloirs peuvent survenir entre deux lignes de crête, le regard suit alors la direction ainsi impulsée.

1.3.2.2 La végétation

La végétation (boisements et haies pour l'essentiel, mais également ripisylves, vergers, vignes, céréales, bosquets, jardins...) joue un rôle dans la perception de l'échelle du paysage. En effet elle conditionne les vues en formant :

- Des étendues support de vues panoramiques lorsqu'elle est de petite taille, comme les vignes qui dépassent rarement 1,5m ;
- Des écrans végétaux plus ou moins transparents selon la densité de plantation, les essences plantées et la saison. Si elle ne masque pas le parc éolien, la végétation limite l'impact visuel des éoliennes dans le paysage en créant des plans intermédiaires par des effets de filtre.



Un même point de vue pris en hiver et en été : le terril en arrière-plan n'est plus visible une fois que les feuilles ont réinvesti les arbres



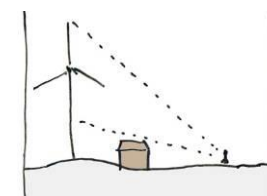
Parc partiellement masqué par de la végétation

La végétation peut aussi jouer un rôle de fenêtre visuelle donnant à voir le paysage lorsqu'un espace se dégage entre deux arbres. Les éoliennes peuvent être mises en scène par cette configuration végétale. Elles le seront aussi dans le cas d'une perspective organisée par un alignement (double rangée d'arbres par exemple), qui peut créer un point focal ou point d'appel, que les éoliennes souligneront par leur présence.



Effet de cadrage visuel par les éoliennes

1.3.2.3 Le bâti



L'effet d'écran dû au végétal peut aussi s'observer avec les éléments bâtis. Au sein d'un bourg, les vues sur le paysage peuvent en effet être très limitées par une forte densité des habitations qui coupent tout contact visuel sur l'extérieur. Les ambiances minérales et resserrées mettent en exergue cette herméticité, auxquelles s'ajoutent sur les extérieurs la végétation des jardins qui vient renforcer le rôle d'écran.

Si depuis l'espace public, l'extérieur semble invisible, ce n'est pas forcément le cas depuis l'espace privé. Selon la vocation des bâtiments, leur épaulement (nombre d'étages) et leur orientation, des dégagements visuels peuvent favoriser des vues vers des secteurs autrement peu visibles.

1.3.3 La situation de l'observateur dans le paysage

1.3.3.1 L'effet de la distance

Comme le représente schématiquement le graphique ci-après, la taille perçue des éoliennes décroît très rapidement avec la distance.

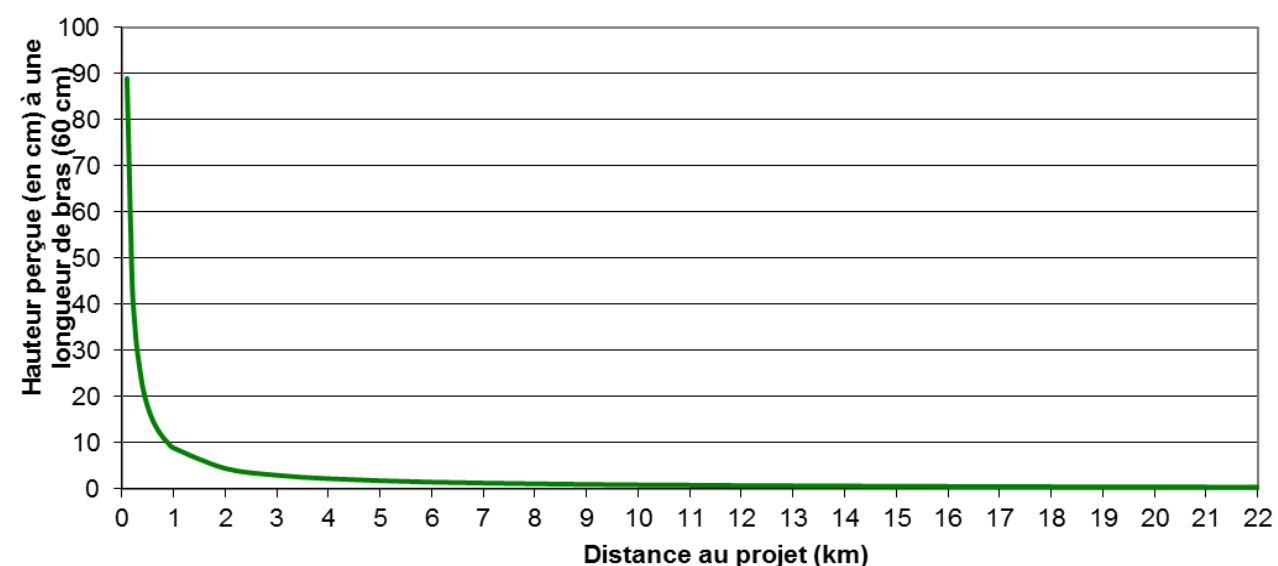


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 150 mètres

Trois à quatre niveaux de distance peuvent être distingués :

- Les perceptions immédiates (correspondant à une distance de 0 à 1 km du parc : l'observateur est situé au sein même du parc ou à ses abords proches, cela comprend notamment les vues riveraines, puisqu'une distance de 500 mètres minimum doit être respectée entre toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité ou de toute zone destinée à l'habitation et une éolienne) : les éoliennes, de par leurs dimensions verticales, sont omniprésentes dans le paysage et aplatissent visuellement les formes paysagères environnantes. Chacune machine constitue un élément individuel.
- Les perceptions proches (correspondant à une distance de 1 à 3 km du parc) : l'éloignement des éoliennes modifie la perception de celles-ci. Elles s'observent dans un ensemble et perdent petit à petit leur caractère individuel, avec l'émergence visuelle de la notion de parc. Les éoliennes deviennent un point de repère dans le paysage, et forment des lignes ou des rythmes lisibles. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes sont toujours omniprésentes et peuvent engendrer des ruptures d'échelle sur les parties dégagées mais s'intègrent plus facilement au niveau des vues ponctuées par une végétation type arborée ou arbustive ou bien par l'émergence de formes bâties.
- Les perceptions semi-proches à éloignées (entre 3 et 10 km) dépendent grandement des caractéristiques du paysage alentour. Les vues sur les éoliennes deviennent rapidement partielles et la finesse de leur structure limite leur impact dans le paysage. Le parc éolien se fond progressivement dans son environnement immédiat.
- Au-delà de 10 kilomètres, le moindre élément vient jouer un effet de masque ; la finesse et la taille des mâts contribuent à effacer les éoliennes du paysage, tandis que la luminosité et le climat deviennent les deux principaux facteurs de mise en lecture du parc.

1.3.3.2 L'effet de l'angle de vue

La perception du parc éolien varie en fonction de la localisation du point de vue, par rapport au parc d'une part, et par rapport à l'axe de la voie d'autre part. En effet, il faut considérer que les points de perception collectifs des paysages sont essentiellement situés sur l'espace public, constitués pour une très grande part de routes et de chemins.

Dans le premier cas, si l'observateur se situe dans l'axe d'alignement des éoliennes, la perception du parc sera très réduite, voire limitée à une seule éolienne ou presque s'il s'agit d'un projet linéaire ; alors que de face, le parc éolien semblera plus étalé, plus ou moins compact selon le nombre d'éoliennes, redéployant un certain volume sur le plan horizontal qui peut atténuer l'échelle verticale du projet.

De même, lors d'un déplacement, la perception du parc sera plus forte dans l'axe de la voie que s'il se situe à la perpendiculaire. Par exemple, considérons une voie de transit en haut de coteau, ne desservant pas de bâti,

bordée de haie. Un parc éolien pourrait être visible depuis une trouée bocagère (une entrée de champ par exemple) et susciter un rapport déséquilibré avec le paysage de vallée au premier plan. Si la voie concernée est seulement fréquentée par des automobilistes concentrés sur leur conduite (regardant ainsi dans l'axe de la voie), l'impact pourrait être considéré comme inexistant, puisque personne n'est amené à voir ce paysage de cette façon. En revanche, si les coteaux de la vallée sont habités, un tel point de vue pourrait témoigner des perceptions visuelles depuis les habitations.

1.3.3.3 L'effet de la vitesse de déplacement

La vue sur un groupe d'éoliennes depuis une route n'est pas, tout au long d'un itinéraire, de la même force d'expression. Plus le déplacement est rapide, plus le champ visuel est rétréci, favorisant des vues fugaces sur ce qu'il se passe en-dehors de l'axe de conduite ; au contraire, un déplacement lent favorise des vues larges et permet d'arrêter le regard sur les détails du cheminement.

La vitesse est de plus en étroite relation avec le gabarit de la voie empruntée. Un tracé sinueux, qui favorisera par ailleurs un cheminement plus précautionneux, ajoute une multiplicité des scènes (créées par les virages par exemple) aux nombreux détails, alors que pour une route droite favorisant les grandes vitesses, le conducteur sera plus concentré et moins réceptif aux variations subtiles du paysage, d'autant plus que son champ visuel sera réduit.

Pour cette raison, la distinction des différents itinéraires et de leurs usages prend toute son importance : sentiers de randonnée, itinéraires cyclables, voies de desserte secondaires ou voies de transit. De ces voies pourront être distinguées des vues dites « statiques » en opposition aux vues dites « dynamiques ». Les premières concernent les belvédères, les voies favorables aux déplacements lents ou encore les rues des bourgs (sur lesquelles donnent les cours et les façades des maisons), les deuxièmes se concentrent sur des voies favorisant la circulation des véhicules.

La perception des rythmes est plus forte en cas de déplacement rapide, comme ceux des alignements d'arbres au bord des routes. Ils peuvent être un écho visuel à ceux des alignements d'éoliennes et constituer une possibilité d'aménagement. Un virage ou une butte peuvent renouveler la vue et créer un changement de rythme dans la perception. Des effets de découverte et de masque, des mises en scène des éoliennes peuvent ainsi être envisagés.

1.3.4 Le temps

1.3.4.1 La météo

Depuis un même point de vue, la météo va influencer fortement la perception du parc éolien.

L'observation d'un groupe d'éoliennes dépend de façon très marquée des conditions atmosphériques : la clarté de l'air en début de matinée permet une vue très précise, qui se réduit au fur et à mesure de l'avancement du jour, avec l'air chaud qui se charge de poussières en suspension (aérosols) pour former progressivement un voile diminuant la visibilité. Une journée ventée peut favoriser la pureté du ciel et donc la finesse de vue tandis qu'une journée pluvieuse peut atténuer le relief et les profondeurs de champ.



Variation de couleurs des éoliennes en fonction de l'intensité lumineuse

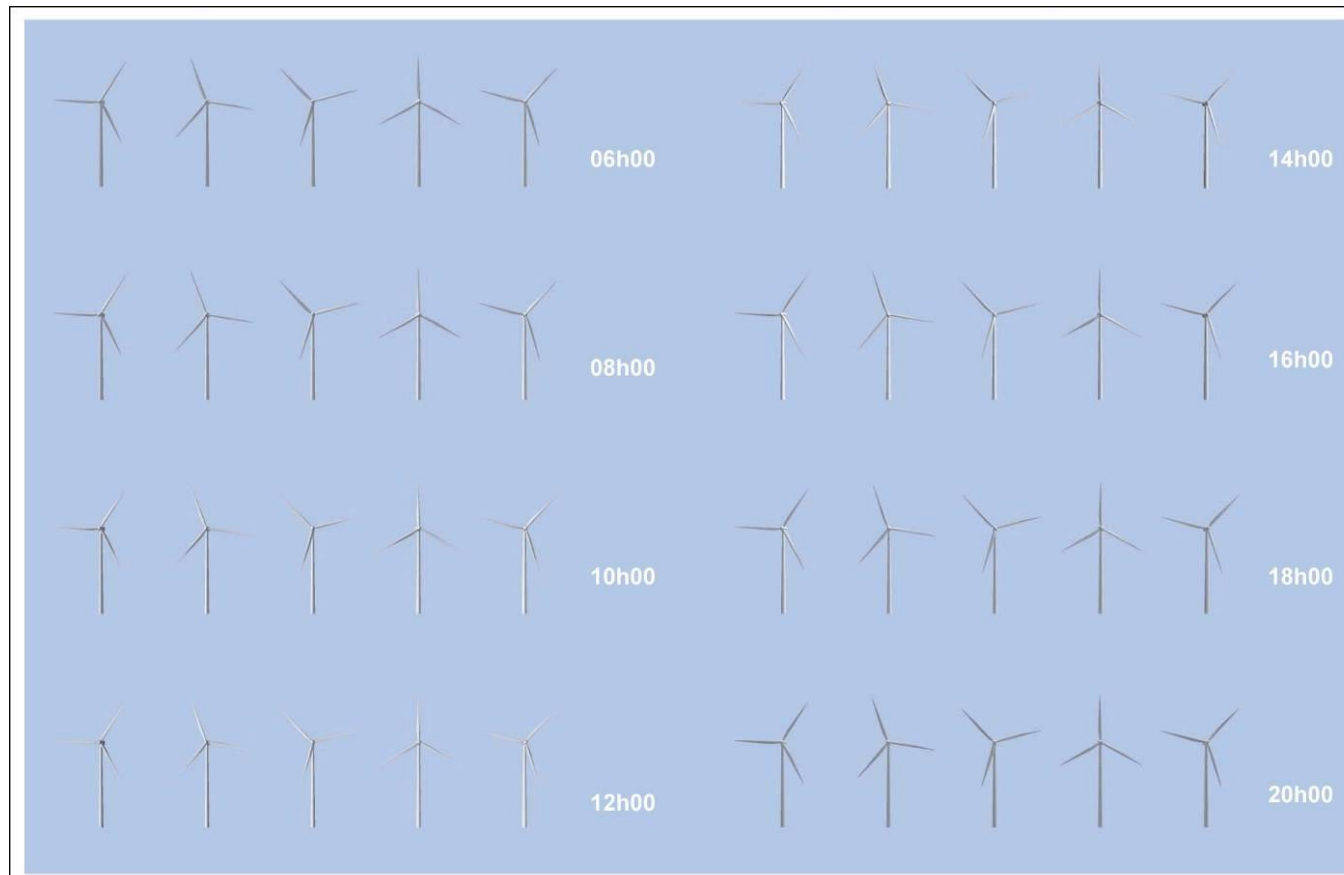
Le vent joue également un rôle important dans la prégnance des éoliennes dans le paysage par la vitesse de rotation et l'orientation qu'il leur impose.



Effet de la météo sur la perception d'un projet éolien en Mayenne : le brouillard dilue la présence des trois éoliennes en fonction de la distance ; les éoliennes ne sont pas toutes orientées dans le même sens

Compte tenu de tous ces éléments, un projet éolien constitue un repère qui traduit beaucoup d'éléments liés à la météo. Il devient de facto, au même titre que la girouette d'un clocher ou la nébulosité sur l'horizon, un signe du temps qu'il fait ou qui s'annonce. Il renvoie directement aux vieilles traditions locales des habitants et aux dictons qui prédisent le temps par des signes lisibles du paysage. Outre sa présence forte dans le paysage, le projet éolien donne à lire la météo.

1.3.4.2 L'heure de la journée



Photomontage réalisé pour une rangée d'éolienne selon un axe Est-Ouest. La prise de vue était située au Nord de la ligne d'éoliennes

En plus de l'intensité de la lumière, variable suivant la saison, un autre paramètre important est l'éclairage : la manière dont le soleil frappe les éoliennes va en modifier la perception visuelle. En contre-jour, elles apparaissent très sombres, tandis qu'elles ressortent blanches quand le soleil éclaire directement les mats. Le schéma précédent montre que, pour une même position de l'observateur et pour une même orientation du parc, la vision des éoliennes diffère en fonction de l'heure à laquelle on les regarde. L'arrière-plan paysager induit en outre un contraste qui peut faire ressortir les éoliennes : le ciel, des collines ou des champs ne donnent pas le même effet sur leur perception visuelle.

1.3.4.3 La saison

La saison joue fortement sur la perception du parc du fait des différences climatiques (météo, luminosité, durée du jour ...) qui varient au cours du temps, comme cela est énoncé sur les parties présentées précédemment.

Outre ces conditions climatiques, la saisonnalité est source de variations importantes du paysage, en témoigne l'état de la végétation. Les effets de masque ou d'écran sont plus importants au printemps et en été qu'en automne ou en hiver. Un parc éolien, dissimulé derrière une haie feuillue, peut devenir visible lorsqu'arrive la chute des feuilles.

La saison joue également sur les perceptions sociales, en particulier le phénomène de saisonnalité de l'offre touristique. Sur le Grand Ouest, la saison touristique est corrélée aux beaux jours, sans pour autant y être limitée, de même que les promeneurs sont plus nombreux lorsqu'il fait beau. Le paysage est ainsi perçu de manière saisonnière par une certaine catégorie de la population, le parc bénéficie ainsi d'une perception « partielle » dans le temps.

1.4 La mise en place d'un paysage éolien

Quand plus d'un parc éolien apparaît dans le paysage, il convient de s'interroger sur la cohérence générale du nouveau paysage qui se met en place.

1.4.1 Mitage et paysage

Les objectifs affichés d'augmenter la part de l'éolien dans le parc énergétique français entraînent un accroissement du nombre de parcs éoliens, la question étant de savoir comment les répartir tout en tenant compte des effets de mitage (répartition fragmentée des parcs éoliens sur un territoire apportant une omniprésence des éoliennes dans les paysages et par là leur banalisation).

L'association des Paysagistes-Conseils de l'Etat a rédigé en 2009 un document relatif à « l'optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français », en vue de répondre aux problématiques de mitage. De ce document démontre de manière théorique qu'une répartition régulière des éoliennes ou des parcs sur le territoire français poserait une omniprésence absolue dans le sens où aucun paysage à potentiel éolien ne serait exclu de la vue sur les éoliennes (calculs basés sur l'installation de 8000 éoliennes pour 2020) :

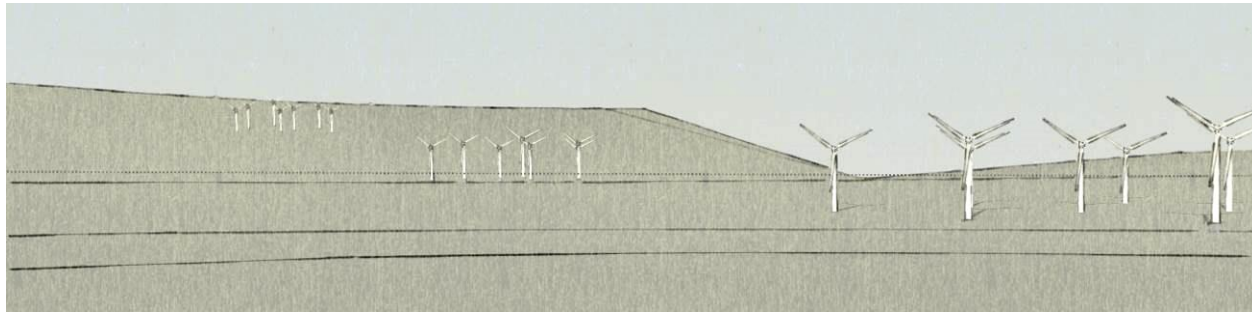
- présence d'une éolienne tous les 8km (en partant du principe qu'une éolienne a un rayon de visibilité minimum de 15km) ;
- présence d'un parc tous les 200 km² (aire de visibilité d'un parc est de 700 km²) : trois parcs seraient ainsi visibles depuis une grande partie du territoire français à potentiel éolien.

S'il semble vain de vouloir éviter tout effet cumulé, le document conclut à la nécessité de « privilégier la construction de parcs de taille plus importante qu'actuellement ou de concentrer différents parcs dans un même secteur » pour éviter l'omniprésence des éoliennes dans tous les paysages. Cette préconisation a été reprise dans les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) qui définissent quelles sont les zones où l'éolien peut et doit être densifié, et quelles sont les zones à éviter.

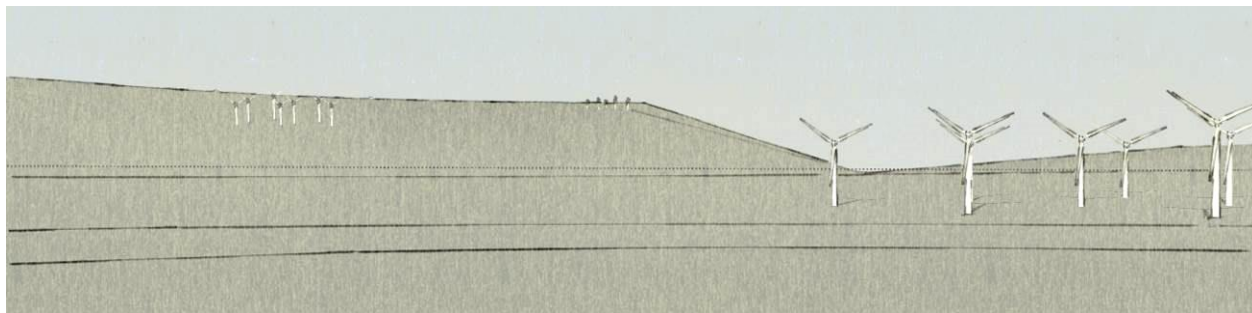
1.4.2 L'inter-distance entre parcs et la notion d'effets cumulés

De manière empirique, on peut considérer qu'il existe plusieurs cas de figure dans l'appréhension de plusieurs parcs éoliens, qui dépendent d'une part de leur éloignement les uns des autres, d'autre part du lieu d'observation :

- Dans un paysage montrant de nombreux écrans, des parcs distants de moins de 5km, vont être très souvent présents conjointement dans le même champ visuel. L'effet perspectif jouant peu à cette distance, l'interaction visuelle entre les parcs est donc prédominante et nécessite de les considérer comme un ensemble auquel il faut trouver une cohérence ; cette dimension est d'autant plus importante que certains secteurs font aujourd'hui l'objet d'une densification prévue dans les SRE. Pour un paysage plus ouvert, cette distance peut être élargie à une dizaine de kilomètres.



- Dans un paysage fermé, si les parcs sont à une distance comprise entre 5 et 15 km, l'espace de respiration entre ceux-ci et l'effet perspectif permet de les percevoir comme des éléments bien dissociés. Dans ce cas, la cohérence entre les parcs joue moins dans le paysage. Il s'agit en revanche d'analyser les interactions avec les zones d'habitats et les secteurs à dimension patrimoniale qui pourraient se situer entre les parcs, pour évaluer le niveau d'encercllement visuel.

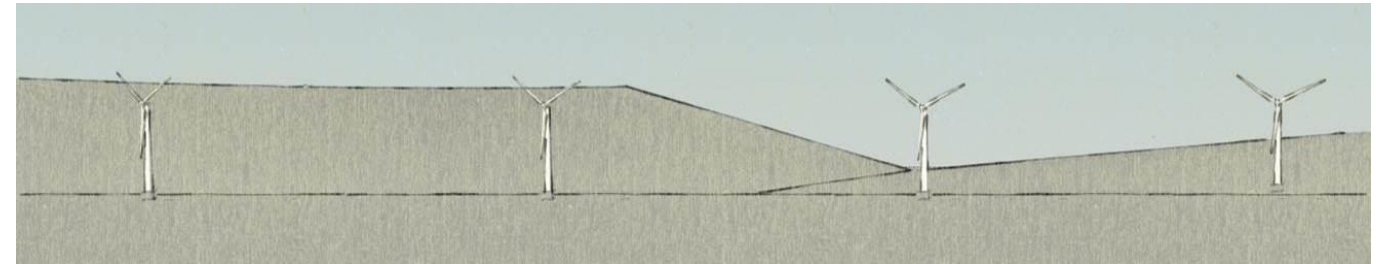


- Au-delà de 20 km, l'espace de respiration est suffisant pour considérer les parcs de manière complètement indépendante. A cette échelle, il est très fréquent de sortir complètement du champ visuel d'un parc pour entrer dans celui d'un autre.

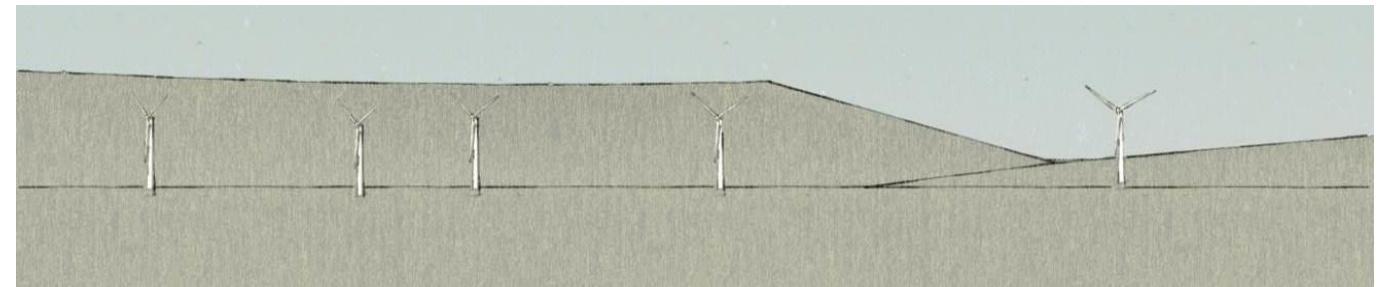


1.4.3 La notion de rythme d'implantation des parcs dans le grand paysage

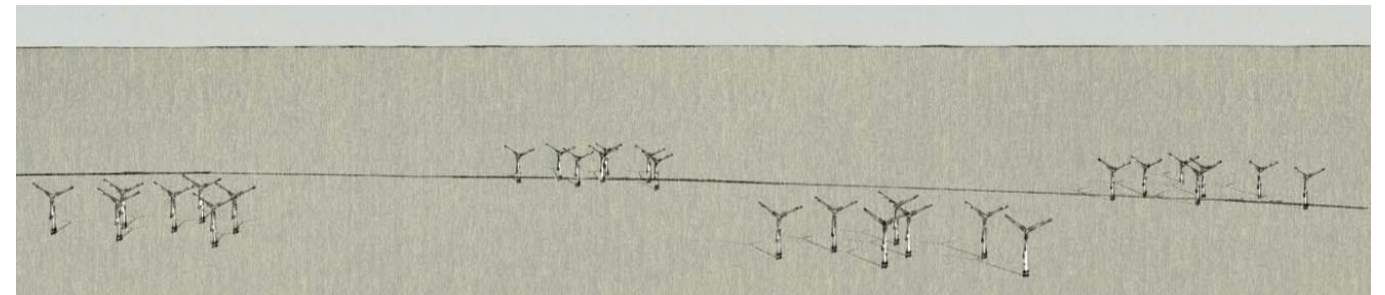
Un parc est constitué par la répétition d'un même objet qui forme un groupe. La fréquence de cette implantation compose un « rythme » dans le paysage. La régularité et la fréquence d'un rythme se pose clairement dans la qualité de perception que l'on peut avoir d'un parc éolien. De même, la similitude des éoliennes entre elles et une similarité d'implantation pour les différents parcs améliorera la cohérence de la perception générale du paysage.



Implantation d'éoliennes à rythme régulier



Implantation d'éoliennes à rythme irrégulier



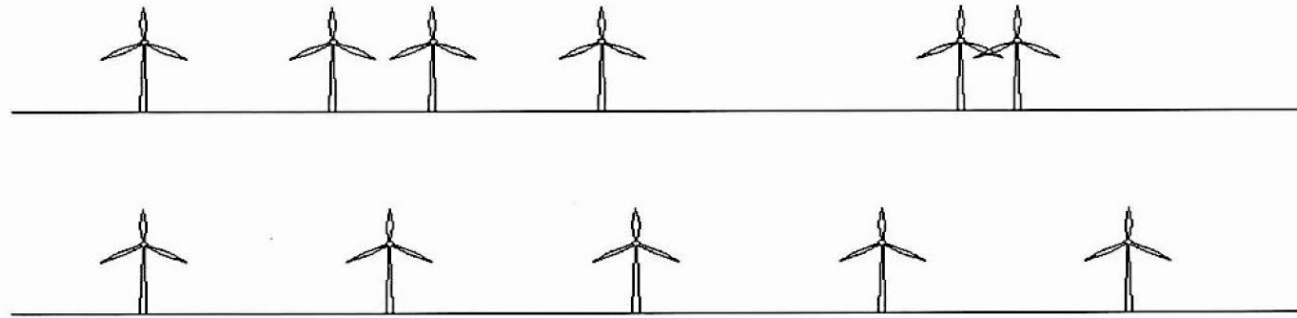
Implantation de parcs identiques avec un rythme régulier



Implantation irrégulière de parcs de formes différentes

1.4.4 La compréhension d'un seul parc ou de plusieurs parcs

Les notions de rythme et d'éloignement sont capitales dans la perception que l'on peut avoir de plusieurs parcs éoliens apparaissant dans un même champ visuel. Concrètement, plus ils sont proches et plus ils sont implantés de manière régulière, plus il faudra trouver des similitudes dans la composition d'un nouveau parc éolien, tout en jouant avec les grandes lignes du paysage.



Effets visuels d'une implantation linéaire irrégulière (en haut) et régulière (en bas)

1.4.5 L'approche comparative des géométries des parcs

Chaque parc présente en général sa propre implantation en relation avec des contraintes d'éloignement du bâti, d'accès, de sensibilité paysagère ou environnementale. Plus la géométrie des parcs est proche (type et nombre d'éoliennes, rythme et géométrie d'implantation) et plus ceux-ci pourront être assimilés à un motif qui se répète dans le paysage. Cela simplifie grandement la lecture dans le paysage dans la mesure où on a une même structure qui se répète dans un même type de paysage. Si les parcs présentent des implantations trop différentes, cela peut engendrer une perception désordonnée depuis certains points de vue, sans véritable logique compréhensible, par rapport au paysage support.



Superposition d'un parc en ligne et d'un parc en grappe depuis la corniche de Moul à l'Est de Caen

1.4.6 Notion de saturation et d'encerclement

Ces notions sont principalement valables dans les secteurs où deux ou trois parcs minimum existent déjà ou dans le cadre d'un projet défini sur une zone englobant des habitations (généralement des habitations isolées ou des hameaux). Il s'agit de déterminer quelle est la part de paysage qui est perçue sans éoliennes et la part de paysage avec éoliennes depuis un point donné (par exemple un belvédère qui permettra de voir dans toutes les directions), tout en tenant compte de la taille perçue des éoliennes (qui dépend pour l'essentiel de la distance). Un encerclement total se traduit ainsi par l'absence de perception d'un « paysage sans éolienne », d'où un effet de saturation potentiel.

Cette notion n'est pas obligatoirement quantifiée ; il s'agit souvent d'un ressenti, qui sera différent pour chaque individu selon son parcours.

Ces notions permettent de poser la limite entre un paysage avec des éoliennes et un paysage éolien. Dans le premier cas, le nombre de projets éoliens n'est pas dominant dans le paysage ; les éoliennes constituent un repère ponctuel. Dans le second cas les éoliennes constituent une composante marquante du paysage et peut saturer le paysage quand on arrive, par le nombre d'éoliennes présentes dans le champ visuel, à rendre le paysage support anecdotique, voire inexistant.

De la même manière que pour un parc unique, on peut analyser l'interaction de plusieurs parcs avec des éléments significatifs du paysage (repères géographiques, historiques, patrimoine bâti remarquable)

1.5 Partis-pris de l'étude d'impact

1.5.1 Les périmètres d'étude

Les éoliennes constituent des éléments très visibles dans le paysage du fait de leur échelle imposante, ce qui les rend souvent perceptibles de très loin. L'objectif de la définition du périmètre d'étude est de cerner sur le territoire les secteurs pour lesquels les éoliennes seront potentiellement visibles de manière significative, afin d'étudier les impacts du projet de manière plus particulière en matière de paysage.

Trois périmètres d'étude permettent de cadrer l'étude paysagère : le périmètre éloigné, le périmètre intermédiaire et le périmètre rapproché. Ils sont reportés sur la carte page suivante et seront utilisés pour étudier le territoire, en déterminer les enjeux et apprécier les impacts du projet.

1.5.1.1 Limites du périmètre rapproché paysager

Le périmètre rapproché paysager permet d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes, en tenant **compte des perceptions visuelles et sociale du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet**. Il s'appuie sur un périmètre compris environ entre deux et cinq kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes, englobant le bourg de Lanmeur et le coteau Sud de la vallée du Dourduff qui dispose de vues longues sur le coteau opposé. Le périmètre tient également compte des franges urbaines de Plouégat-Guérand à l'Est et du Bois de la Roche à l'Ouest.

1.5.1.2 Définition du périmètre intermédiaire








Le périmètre intermédiaire constitue un deuxième périmètre d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire**.

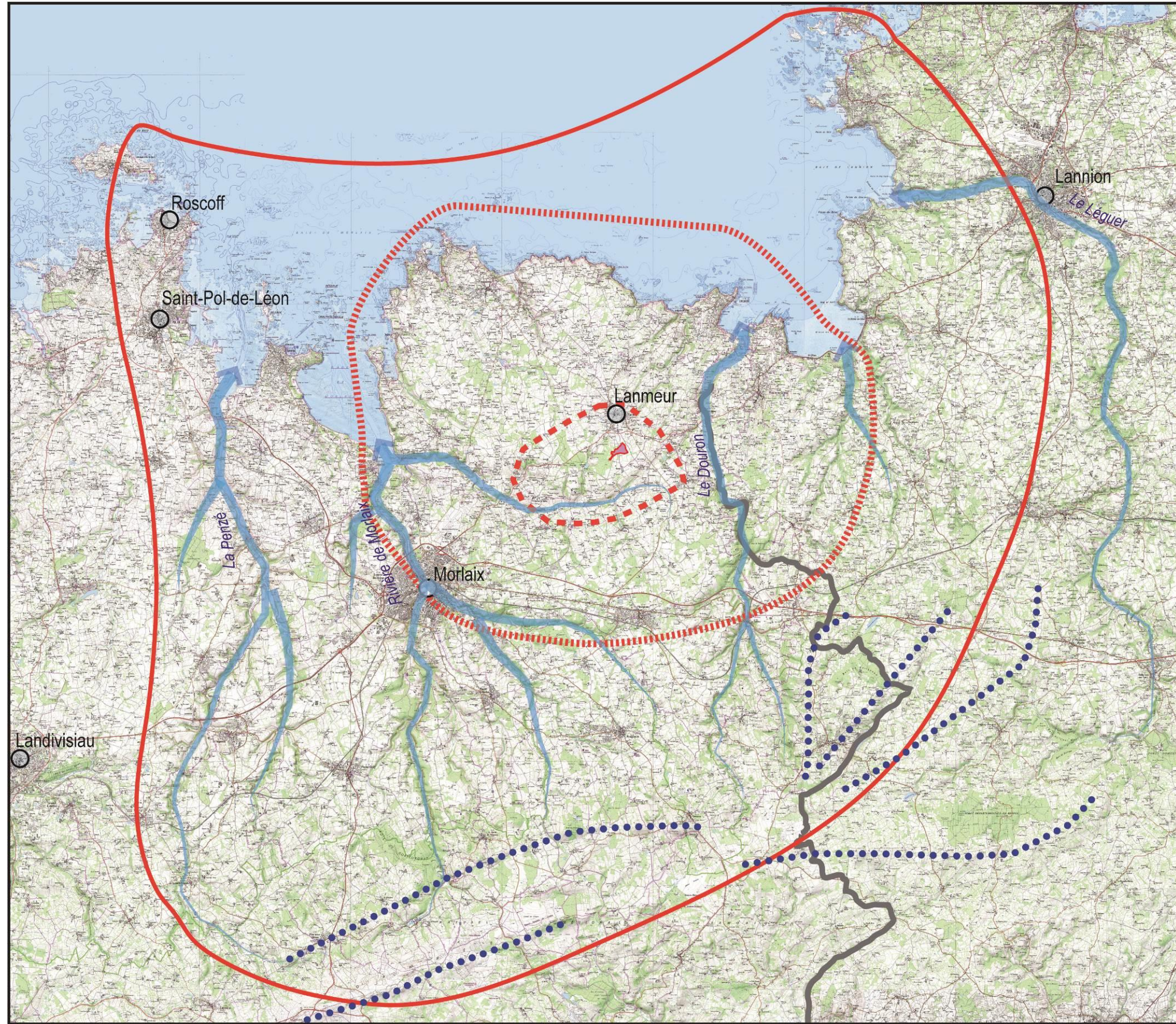
Le périmètre est établi en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant le rôle de limite visuelle sur un rayon de proximité entre 7 et 10 Km autour du site, et englobe ainsi tout le plateau de Lanmeur jusqu'au coteau Sud de la vallée du Tromorgant, et le coteau Est du Yar, tournés vers le site d'implantation potentiel des éoliennes.

1.5.1.3 Définition du périmètre éloigné

L'ADEME, dans son manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens réalisé en 2004 et actualisé en 2010, définit l'aire d'étude du périmètre éloigné comme étant « *la zone d'impact potentiel du projet* », **au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement**. Dans le cas de Lanmeur, les formes paysagères à l'Est et à l'Ouest ne permettent pas de définir de limite franche, le périmètre s'établit donc à environ une quinzaine de kilomètres autour du projet, porté par les creux des vallées Nord/Sud qui traversent le territoire. Il s'élargit au Sud pour englober la partie septentrionale des Monts d'Arrée, qui constituent une ligne de crête majeure permettant des points hauts vers le Nord et le site d'implantation potentiel des éoliennes. Au Nord, la planéité de l'horizon maritime ne permet pas de donner une limite paysagère. Il a donc été choisi de s'appuyer sur les découpes de la côte littorale en tenant compte des pointes insulaires et presque insulaires permettant des vues tournées vers le Sud.

PROJET EOLIEN DE LANMEUR DEFINITION DES PERIMETRES

- LEGENDE :**
-  Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
 -  Limites du périmètre éloigné
 -  Limites du périmètre intermédiaire paysager
 -  Limites du périmètre rapproché paysager
 -  Limites départementales
 -  Vallées principales
 -  Lignes de crête principales



ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de LANMEUR







Espace *plan@terre*
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucouzé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr

1.5.2 La détermination des enjeux et des impacts, et le choix des points de vue

1.5.2.1 Des enjeux/impacts appréciés en fonction des périmètres

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liés aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux et les impacts identifiés lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. Cette étape se fait en se basant sur les périmètres définis en début d'étude, qui permettent d'intégrer empiriquement l'effet de la distance.

- A l'échelle du périmètre éloigné, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.

- A l'échelle du périmètre intermédiaire, les enjeux et impacts sont appréhendés davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée...

- A l'échelle du périmètre intermédiaire, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... ces lieux ne sont pas massivement fréquentés mais participent au lieu de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

1.5.2.2 Des points de vue maximisants, situés sur le domaine public

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiables comme tels ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur.

1.5.3 L'étude du patrimoine protégé

1.5.3.1 Eléments de patrimoine considéré

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.

- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.

- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil,

éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.

- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elles présentent l'intérêt de protéger des ambiances et permettent de traiter les problématiques de la mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre de l'AVAP.

- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

1.5.3.2 Notions d'intervisibilité et covisibilité

De manière générale l'« inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d'« intervisibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial.

En conséquence, une intervisibilité intervient lorsque :

- l'éolienne est visible depuis l'élément de paysage ou le site patrimonial ;
- l'élément de paysage ou le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- l'élément de paysage (ou le site patrimonial) et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

La notion de « co-visibilité » correspond à une « inter-visibilité » spécifique, réservée aux monuments historiques.

Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument classé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

1.5.3.3 Choix des points de vue utilisés pour mesurer les impacts

Tous les points de vue présentant une covisibilité ne sont pas systématiquement recherchés (mise en œuvre impossible sur l'étude d'un territoire recouvrant 16km autour de la zone d'implantation potentielle du projet), l'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par périmètres et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées en partie 1.5.2., les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au MH, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet (cas d'un château enserré dans

un écrin végétal dense par exemple, mais dont la toiture émergerait au-dessus des arbres), d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différents impacts si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

A noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

1.5.4 L'étude des hameaux

Dans l'élaboration de l'étude d'impact, l'analyse des enjeux et des impacts visuels sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

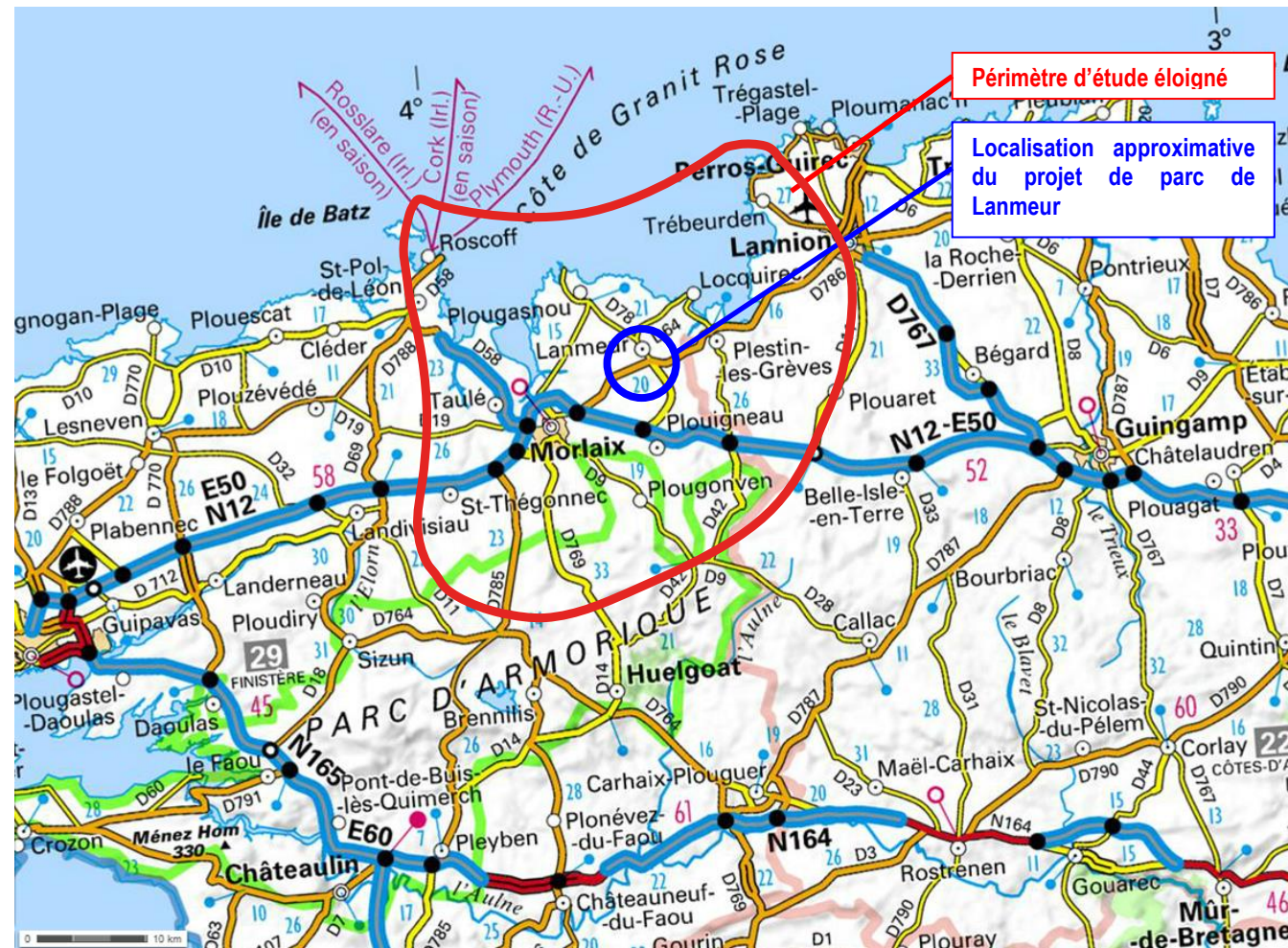
- d'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- d'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.

2 Analyse paysagère du périmètre éloigné

2.1 Limites du périmètre d'étude

L'ADEME, dans son manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens réalisé en 2004 et actualisé en 2010, définit l'aire d'étude du périmètre éloigné comme étant « la zone d'impact potentiel du projet », au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement. Dans le cas de Lanmeur, les formes paysagères à l'Est et à l'Ouest ne permettent pas de définir de limite franche, le périmètre s'établit donc à environ une quinzaine de kilomètres autour du projet, porté par les creux des vallées Nord/Sud qui traversent le territoire. Il s'élargit au Sud pour englober la partie septentrionale des Monts d'Arrée, qui constituent une ligne de crête majeure permettant des points hauts vers le Nord et le site d'implantation potentiel des éoliennes. Au Nord, la planéité de l'horizon maritime ne permet pas de donner une limite paysagère. Il a donc été choisi de s'appuyer sur les découpes de la côte littorale en tenant compte des pointes insulaires et presqu'insulaires permettant des vues tournées vers le Sud.

Ce périmètre permet de donner un ordre d'idée du rayon au-delà duquel le projet éolien aura une visibilité beaucoup moins significative dans le paysage.



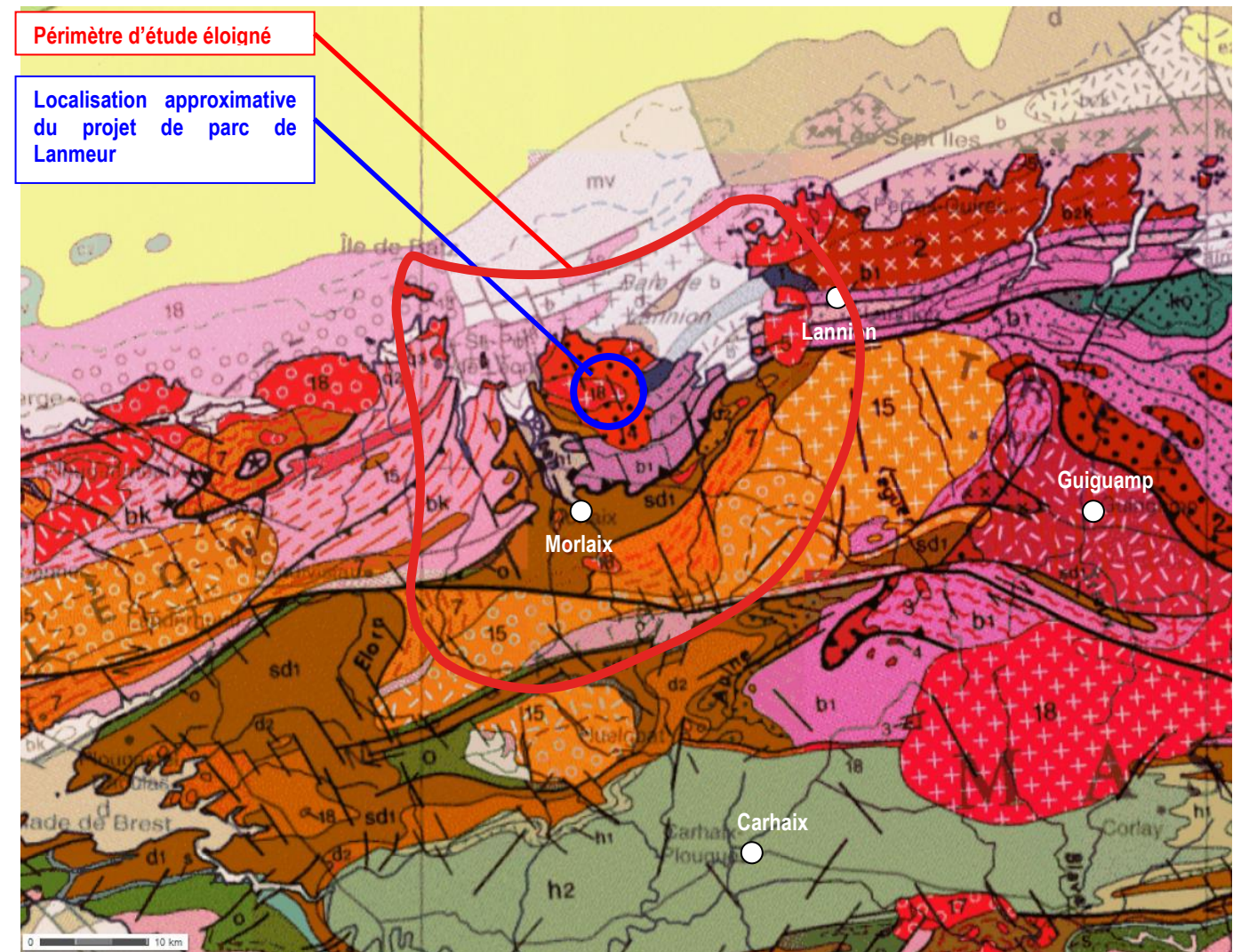
Périmètre d'étude éloigné définie en fonction des contraintes topographiques du territoire

2.2 Les composantes paysagères du territoire d'étude

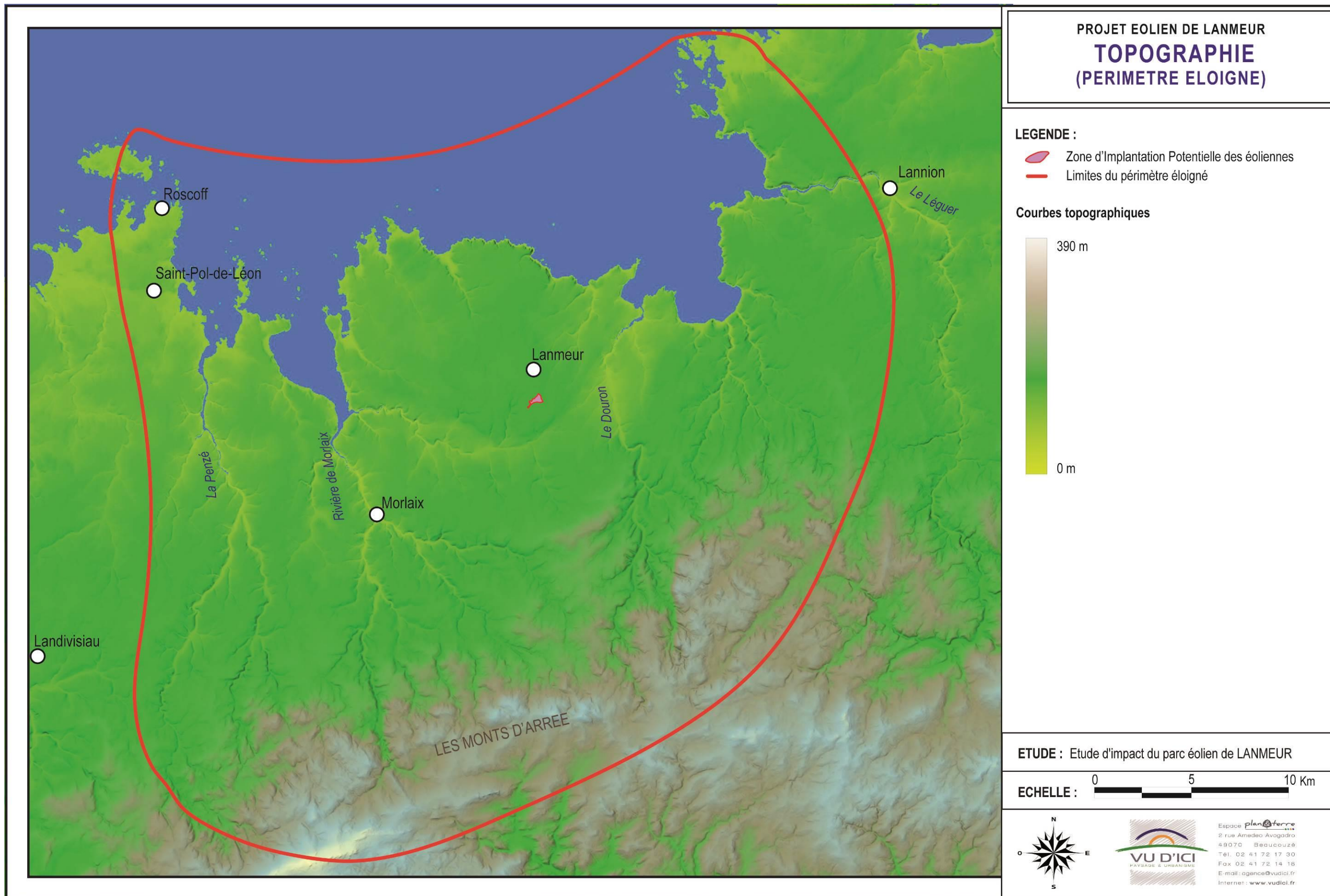
2.2.1 Géologie : des terres cristallines appartenant au Massif Armorica

Allant du Nord Bretagne à l'extrémité de la Vendée et du Poitou, le massif armoricain se découpe en trois ensembles. Le territoire de Morlaix/Lannion appartient à la partie Nord, qui couvre l'ensemble de la Bretagne et une partie de la Mayenne dans les Pays de la Loire. Cette partie contient les roches les plus anciennes de France, datées de 2 milliards d'années. Très découpée, elle présente une grande diversité de terrains imbriqués les uns dans les autres, témoins des formations cadomiennes.

La structure géologique montre une orientation Est/Ouest légèrement inclinée des roches du socle cristallin. Au Nord dominant des granites, qui ont donné le nom de ce trait côtier : la côte de granit rose. Cette côte a fait l'objet d'effondrement et d'entailles, ce qui explique son contour particulièrement découpé. Au Sud, les Monts d'Arrée correspondent à un synclinorium qui a mis en relief les roches les plus dures après rejeu d'une pénéplaine aplanie lors des phases de la surrection des Alpes au Cénozoïque.



Géologie du territoire d'étude



2.2.2 Relief : des plateaux érodés marquant quelques particularités

2.2.2.1 Des sommets du Massif Armoricaïn à la Manche, une altimétrie contrastée

Le territoire d'étude se caractérise par une diversité d'altimétrie jouant sur la perception des paysages. Au Sud, les Monts d'Arrée dominent de leur silhouette arrondie. Situé sur la commune de Plounéour-Menez, le Roc'h Ruz en est le sommet avec ses 385 mètres. Formant un bourrelet topographique, les Monts d'Arrée marquent une limite nette caractérisée par une chute brutale de l'altimétrie en arrivant sur les plateaux granitiques, passant brutalement à 300m puis 200m. Ces plateaux s'inclinent légèrement vers le Nord mais conservent globalement une altimétrie égale jusqu'au littoral, où les sommets des pointes culminent à une cinquantaine de mètres. Enfin, la côte rocheuse plonge soudainement dans les eaux de la Manche, dessinant une côte perchée montrant parfois quelques douceurs.



Vue vers le littoral depuis les Monts d'Arrée

2.2.2.2 Des reliefs aux formes arrondies par le temps

Le Massif armoricaïn montre des altitudes relativement modestes issues de l'érosion des premiers reliefs érigés lors de l'ère primaire. Révélant les roches les plus dures, qui constituent les points hauts de la région, l'érosion a creusé la pénéplaine et modelé en creux son relief, du fait de l'action de l'eau. Il en résulte des reliefs souples, amples, tout en courbes, qui dessinent de vastes ondulations dans le paysage et témoignent de l'ancienneté de la chaîne. Le regard glisse sans s'accrocher et s'immerge dans les couloirs dessinés par les cols entre deux points hauts et les coteaux des vallées.



Silhouette érodée des Monts d'Arrée

2.2.2.3 Des vallées encaissées formant des sillons vers la mer

L'érosion de la pénéplaine a généré un creusement des vallées par les cours d'eau principaux et secondaires. Les effets de déformations qui ont contribué à soulever l'ancien massif lors de l'ère tertiaire ont accentué ces effets en modifiant les profils d'équilibre des cours d'eau. Les vallées se sont encaissées et montrent de fait de fortes ruptures de pente créant des mises en scènes monumentales, en particulier depuis les hauts de coteau et les fonds de vallée. Au contraire, ces entailles sont peu visibles dès qu'on s'éloigne un peu sur les plateaux.



Vallée encaissée

2.2.2.4 Une côte granitique déchiquetée

Façonné par la mer et ses battements incessants qui l'érodent au gré des marées, le littoral breton se caractérise par une côte granitique fortement découpée, dont les avancées dans la Manche forment de nombreuses criques et anses qui structurent le trait de côte. Par endroits, le littoral se compose de petites falaises perchées surplombant l'estran rocheux ; par d'autres, les pentes s'abaissent doucement vers la mer et forment des zones de semi-replats. De nombreuses îles forment des reliefs s'interposant sur l'horizon de l'océan. Elles correspondent à d'anciens sommets qui sont les seules parties encore émergentes de vallées ennoyées par la montée du niveau de la mer.

La côte littorale bretonne est ainsi faite de surprises et de mystères, aux perceptions changeantes à chaque point de vue, révélant son découpage et ses chaos de manière parcimonieuse.



Côte granitique formant des criques

2.2.3 Hydrographie : des paysages vallonnés marqués par la proximité de la mer

2.2.3.1 Le château d'eau du Finistère

Du fait de leur altimétrie et de leur orientation, les Monts d'Arrée constituent une ligne de partage des eaux Nord/Sud : le versant Nord dirige les eaux vers la Manche à travers des vallées peu longues et modérément ramifiées, tandis que les versants Sud alimentent l'océan atlantique via des fleuves plus longs et montant davantage d'affluents. Ainsi, les Monts constituent le château d'eau naturel de l'ensemble du département du Finistère.

L'eau y est globalement peu polluée, et des usines d'embouteillages ont fait leur place sur les hauteurs, à Commana et La Feuillée, en limite Sud/Ouest du territoire d'étude.

2.2.3.2 Un réseau de vallées ramifiées orientées Nord/Sud

Sur le territoire d'étude, l'eau dévale les pentes pour rejoindre la Manche en partant des Monts d'Arrée, passant par de nombreuses vallées qui ont été surcreusées par l'érosion surfacique. Orientées Nord/Sud, ces vallées créent des entailles paysagères dans les plateaux cristallins, prenant le plus court chemin pour aller à la mer. De nombreux petits affluents ramifient ces vallées, formant un terrain modelé en creux, rarement plat.

Dans les vallées, l'eau est rarement visible, dissimulée derrière une épaisse végétation (ripisylve des berges et boisements des coteaux).

2.2.3.3 L'étendue salée de la Manche

Au bout de la course des rivières et des ruisseaux qui descendent des crêtes et des plateaux, la Manche forme une vaste étendue qui s'étend à perte de vue depuis la côte rocheuse du Nord Bretagne. Elle se perçoit tout d'abord furtivement, au travers de nombreuses petites criques qui dessinent des enclaves visuelles ouvrant de modestes fenêtres vers la mer, avant de s'ouvrir considérablement depuis les pointes. Sa planéité lui confère une ouverture visuelle forte qui attire le regard, tandis que ses couleurs marquent des contrastes forts avec les chaos granitiques qui parsèment le bord de côte.

A l'instar des zones maritimes, la Manche est constituée d'eau salée, ce qui n'est pas sans conséquences sur la perception du paysage. La végétation, les odeurs, le modelé de la côte sont sous l'influence de l'eau et tournent autour de cette petite mer, lui conférant des ambiances particulières.



2.2.3.4 L'eau et les inondations

En se rapprochant du littoral, de nombreuses vallées adoptent un fond plat qui tend à s'évaser progressivement vers l'aval. Cela correspond à une évolution naturelle des cours d'eau qui, pour arriver à leur point d'équilibre avec le niveau marin, creusent puis élargissent les vallées dans lesquelles ils circulent. Ils forment alors une plaine d'inondation, dont l'emprise correspond au lit majeur du cours d'eau lorsqu'il sort de son lit mineur. Le cours d'eau draine alors des alluvions et sédiments qui enrichissent le fond de vallée.

A l'approche du littoral breton, les vallées sont également soumises à l'influence des marées qui amènent périodiquement l'eau salée en amont de l'embouchure. Le fond de vallée est alors régulièrement inondé, ce qui l'érode et l'aplanit. L'eau devient visible, omniprésente, mouvante, parfois dangereuse, annonçant en cela les paysages littoraux.



Rues inondées à Morlaix (lemonde.fr du 07/02/14, photo Fred Tanneau)

Il en résulte des ambiances particulières liées aux doubles influences de l'eau douce et de l'eau salée (en particulier sur la végétation), aux effets périodiques des marées (jeux du niveau de l'eau), faisant de ce paysage un tableau changeant régulièrement sous l'action des éléments. Les inondations récurrentes de ces vallées, aux conséquences parfois pénibles pour les riverains (à titre d'exemple, les trois inondations majeures à Morlaix depuis fin 2013 constituent un événement intensément relayé dans les médias) constituent des motifs identitaires de ces territoires, entre mer vivante et plateaux imperméables à écoulement surfacique.

2.2.4 Végétation : des éléments végétaux emblématiques

2.2.4.1 Les silhouettes-écrans des boisements

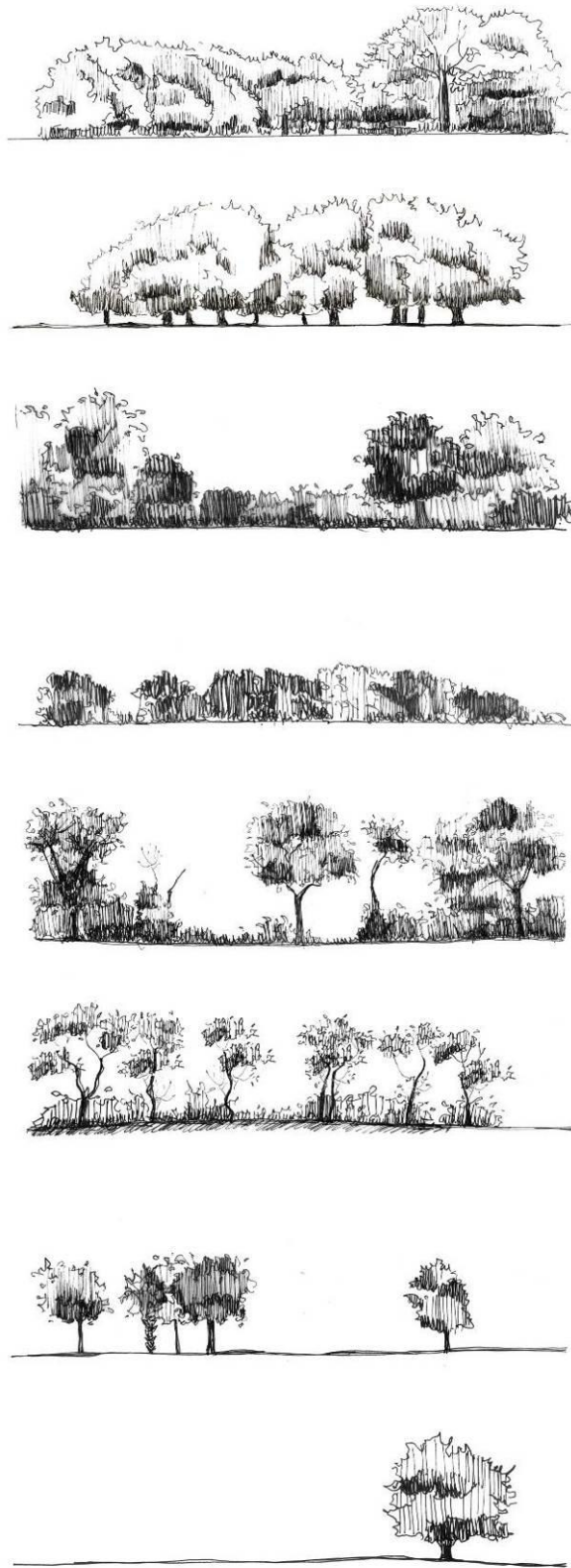
De nombreux boisements se répartissent sur le territoire d'étude, prenant la forme de quelques petites unités surplombant les points hauts (butte de Goariva à Plougouven par exemple), de massifs ponctuels jalonnant les plateaux mais surtout de grandes étendues occupant les coteaux pentus des vallées encaissées.

Soulignant la topographie existante, les boisements amplifient les dénivelés du fait de leur hauteur : la hauteur des arbres relève la ligne d'horizon, ce qui participe aux effets de mise en scène paysagère depuis les vues de grande échelle. En revanche, sur les vues proches, ils jouent un rôle d'écran venant fermer les perspectives, cloisonnant de fait les perceptions. Ainsi, les boisements ont un effet structurant qui contraint les perceptions de l'espace dans lequel ils s'insèrent.



Exemple de boisement coupant les perspectives visuelles depuis la route

2.2.4.2 Les cloisonnements des haies du bocage



Exemples de différentes structures de haies

Dans le Grand Ouest, les territoires couverts par le socle cristallin montrent une organisation bocagère de l'espace, lié à l'histoire et aux modes agricoles qui se sont installés sur ces secteurs. En effet, leurs sols souvent lourds et pauvres sont favorables à l'arbre et à l'herbe, et sont donc majoritairement concernés par des systèmes de polyculture élevage. De fait, les haies constituent une part importante du couvert végétal du territoire d'étude, associées à d'autres structures végétales comme les bosquets, les boisements...

Installées le plus souvent en limite de parcelles ou au bord des voies, les haies jouent de nombreux rôles : recueil et purification de l'eau, limitation de l'érosion du sol, production de petit bois, accueil et circulation de la biodiversité, délimitation des prairies... Elles sont souvent couplées à un talus.

Les haies se répartissent en différentes structures et définissent ainsi différentes typologies de paysage. Les haies à trois strates caractérisent des paysages fermés, au contraire des haies vieillissantes et/ou dégradées, où ne subsistent que des lignes d'arbres espacés, qui permettent d'avoir une grande profondeur de champ. Entre ces deux extrêmes, une multitude de variantes sont possibles, tel que les haies basses contenant des sujets arborés ou des haies buissonnantes taillées de manière drastique. Des tailles caractéristiques (végétaux remontés dans les champs de culture et pâtures, arbres têtards...) engendrent des silhouettes très graphiques qui attirent le regard et participent à particulariser le paysage observé.

La nature des végétaux composant les haies bocagères influe également sur la perception du paysage. Sur le territoire d'étude, on trouve ainsi du chêne pédonculé, du châtaignier, du hêtre, du frêne, du noisetier, du houx, du genêt, de l'ajonc, du fusain...



Haie dégradée des plateaux

2.2.4.3 Les motifs des cultures légumières

La Bretagne est connue pour ses cultures légumières, et le Nord Finistère ne fait pas exception à cette réputation. Choux (en particulier le chou-fleur), pommes de terre, haricots, artichauts et petits pois se partagent l'essentiel des cultures de plein champ. Dans le paysage, cela se traduit par des sillons réguliers structurant des champs rectangulaires, occupés par une végétation basse : les paysages maraîchers sont donc des paysages ouverts en toute saison, dont les vues longues permettent de constater la diversité des productions dont les couleurs et les textures évoluent en fonction de la maturation des cultures.



Champ légumier

2.2.4.4 Les paysages secs des landes

La lande couvre certaines parties du territoire, parfois par touches (présence d'ajoncs ou de genêts dans des déblais, au sein d'un boisement...), parfois par vastes étendues, comme sur les Monts d'Arrée. La végétation épineuse associée aux milieux de landes lui confère un caractère sec et aride, associé dans l'imaginaire à la pauvreté puisqu'il s'agit des terres les plus pauvres en termes d'agronomie.

L'aspect des landes dépend du milieu sur lequel elles prennent place, de leur âge et de leur mode de gestion. Les Monts d'Arrée offrent une palette de landes : lande humide, semi-humide ou sèche, lande rase, lande haute et épineuse.... marquant des contrastes forts du fait du changement de végétation qui s'y opère.



Ambiance désolée des Monts d'Arrée

2.2.5 Architecture et Habitat : un bâti rural dispersé

2.2.5.1 Deux villes principales localisées en tête de vallée littorale

Deux villes principales (plus de 15000 habitants) se partagent le territoire d'étude, toutes deux situées en tête de vallée littorale : Morlaix et Lannion, reliées à la Manche par une vallée effilée aux pentes abruptes, la vallée de Morlaix d'une part, dans le Finistère, et la vallée du Léguer d'autre part, dans les Côtes d'Armor. Par leur encaissement et leur inondabilité, ces deux rivières constituent des barrières aux circulations, obligeant à les contourner ; elles constituaient aussi des points d'entrée pour les envahisseurs. L'implantation d'une ville autour d'un château défensif permettait de prendre appui sur ces positions.

Morlaix et Lannion constituent les pôles d'emploi du territoire d'étude et polarisent déplacements et économie.

2.2.5.2 De nombreux bourgs dispersés

Le territoire d'étude montre un habitat dispersé dans le paysage, se caractérisant par la présence de bourgs principaux, distants d'environ cinq à sept kilomètres les uns des autres à vol d'oiseau, qu'entourent de nombreux hameaux de taille variables. Ces hameaux sont également entourés de fermes isolées, formant une trame bâtie continue s'affinant avec l'éloignement.

Dans le paysage, le bâti est systématiquement présent dans le champ visuel, alimentant l'image d'une campagne habitée. Il s'implante principalement à mi-pente des vallées ou sur les hauts de coteau.

2.2.5.3 Une architecture bretonne usant du granite et de l'ardoise

Connu pour son caractère trempé, l'architecture bretonne propose un échantillonnage des ressources du sous-sol, avec des toitures en ardoises et des murs souvent en granit, dont les teintes sombres lui confèrent un aspect qui peut sembler austère mais qui s'intègre dans les couleurs du paysage, se fondant souvent dans les silhouettes brunes des forêts et des champs.



Architecture bretonne : granite et ardoise sont les principaux matériaux utilisés

2.2.6 Infrastructures : des espaces de circulation Est/Ouest

Les infrastructures jouent un rôle important dans l'organisation du territoire. Elles conditionnent sa découverte, permettent un désenclavement des zones rurales et peuvent véhiculer des paysages propres selon les itinéraires empruntés et les infrastructures connexes (zones d'activité) qui se mettent en place.

2.2.6.1 La RN12, une voie déterminante dans la perception du territoire

La RN12 est l'une des deux voies principales de la région Bretagne, drainant Rennes à Brest en passant par Saint-Brieuc. Cette 2x2 voies permet de traverser d'Est en Ouest le territoire d'étude. Son parcours alterne passage en déblais (vues fermées par les opérations de talutage) et en remblais (prise de hauteur favorisant des prises de vue d'ensemble sur le paysage) au gré des vallées qui viennent à sa perpendiculaire.

Ce premier niveau de voirie, représentant un réseau de transit, présente un tracé large et plutôt rectiligne permettant des vues dynamiques sur le paysage. La vitesse favorise une perception globale qui dresse les grandes lignes du paysage.



La RN12, une voie de passage dans le plateau légumier du Léon

Quelques départementales drainent les flux entre les grandes villes. Rayonnant en étoile depuis les bourgs principaux, ces voies adoptent un profil relativement rectiligne qui met en exergue la topographie, notamment les successions de vallons. La vitesse y est plus modérée mais les échelles de perception restent celles des grandes lignes paysagères.



Voie départementale montrant un tracé rectiligne favorisant des vues dynamiques sur le paysage

2.2.6.2 Un réseau viaire ramifié mais désorientant

Un deuxième niveau de voirie présente un réseau dense de routes rurales, épousant la topographie pour relier les lieux habités entre eux. Les perceptions visuelles y sont beaucoup plus influencées par la présence des bosquets, des haies et des boisements créant des jeux d'ouvertures et de cloisonnements visuels.

Ces voies sont plus sinueuses et ménagent des mises en scène du paysage par la variation des angles d'approche et les points de vue sur les vallées, en découvrant après un virage le corps bâti d'une vieille ferme, en focalisant l'entrée de bourg sur un clocher en flèche etc. Elles s'accompagnent souvent d'une végétation importante qui privilégie des échelles intimes de perception d'autant plus particulières qu'elles s'intègrent aux autres

composantes paysagères (au contraire de routes plus droites qui « traversent » le paysage en impactant la maille bocagère et en reprofilant les vallées).



Voie secondaire sinueuse, favorisant des points de vue multiples sur le paysage

2.2.6.3 Les chemins ruraux

Enfin, un dernier niveau de voirie, dessert les parcelles et relie de manière informelle les différents hameaux. De moins en moins fréquents du fait de la dispersion du bâti et des aménagements visant à goudronner les accès, ces chemins sont à vocation agricole ou de loisirs (randonnées...). Ils mettent en exergue des ambiances en chemins creux, avec des haies relativement hautes bordant les chemins. La vue est canalisée dans ce couloir végétal autorisant à son gré des points de vue sur les alentours.



Ambiance de chemin creux rural

2.2.6.4 La voie de chemin de fer

Une voie de chemin de fer traverse le territoire d'étude, reliant Morlaix à Guingamp et Lannion. Elle serpente dans le paysage au gré des vallées entaillées. Elle montre des ouvrages d'art spécifique tel le viaduc de Morlaix qui permet de franchir la rivière éponyme et de desservir la ville. Cette voie est toujours en activité et montre sur la plupart de son tracé des abords végétalisés.

2.2.7 Eolien : des parcs concentrés autour de Morlaix

Deux parcs éoliens sont aujourd'hui en exploitation sur le territoire d'étude : celui de Coat Concal, à 5 kilomètres au Sud-Ouest de Morlaix, comprenant neuf éoliennes groupées, et celui de Ty-Ru, situé à une dizaine de kilomètres à l'Est de Morlaix, composé de cinq machines en quinconce.

Les autres parcs en projet se disséminent également sur la moitié Sud autour de Morlaix, prenant place sur les plateaux intercalaires des vallées. Leurs implantations sont diverses, allant de la grappe à la ligne en passant par la courbe.

Ainsi, on constate que l'éolien tend à prendre de plus en plus d'importance sur le territoire d'étude, à l'image d'autres territoires ruraux.

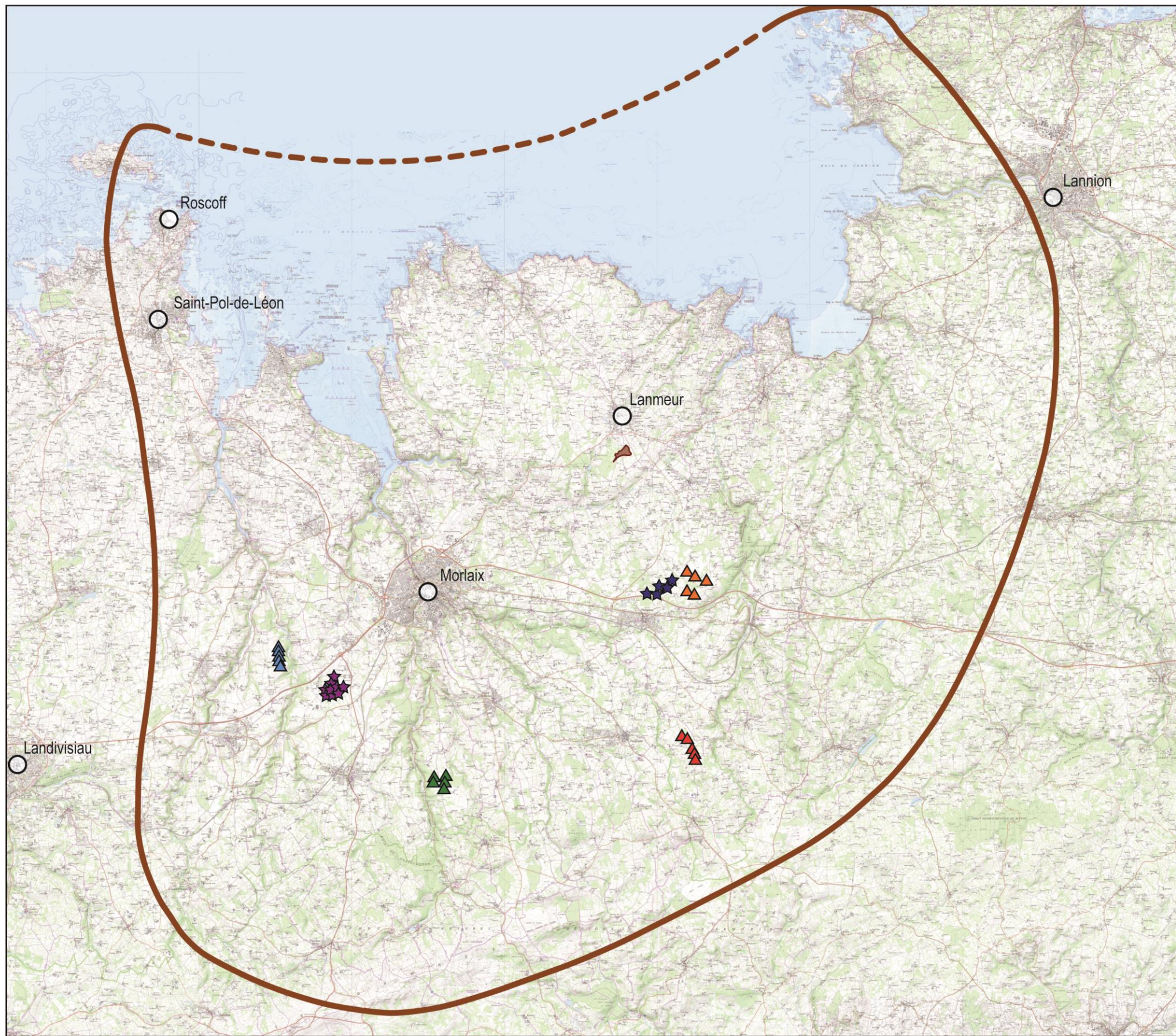


Parc de Ty-Ru implanté en quinconce sur le plateau du Trégor



Parc de Coat Concal implanté en paquet

PROJET EOLIEN DE LANMEUR
CONTEXTE EOLIEN
(PERIMETRE ELOIGNE)



LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite du périmètre éloigné

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en projet ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale
- Parc en projet avec dépôt de permis de construire, n'ayant pas reçu l'avis de l'Autorité Environnementale

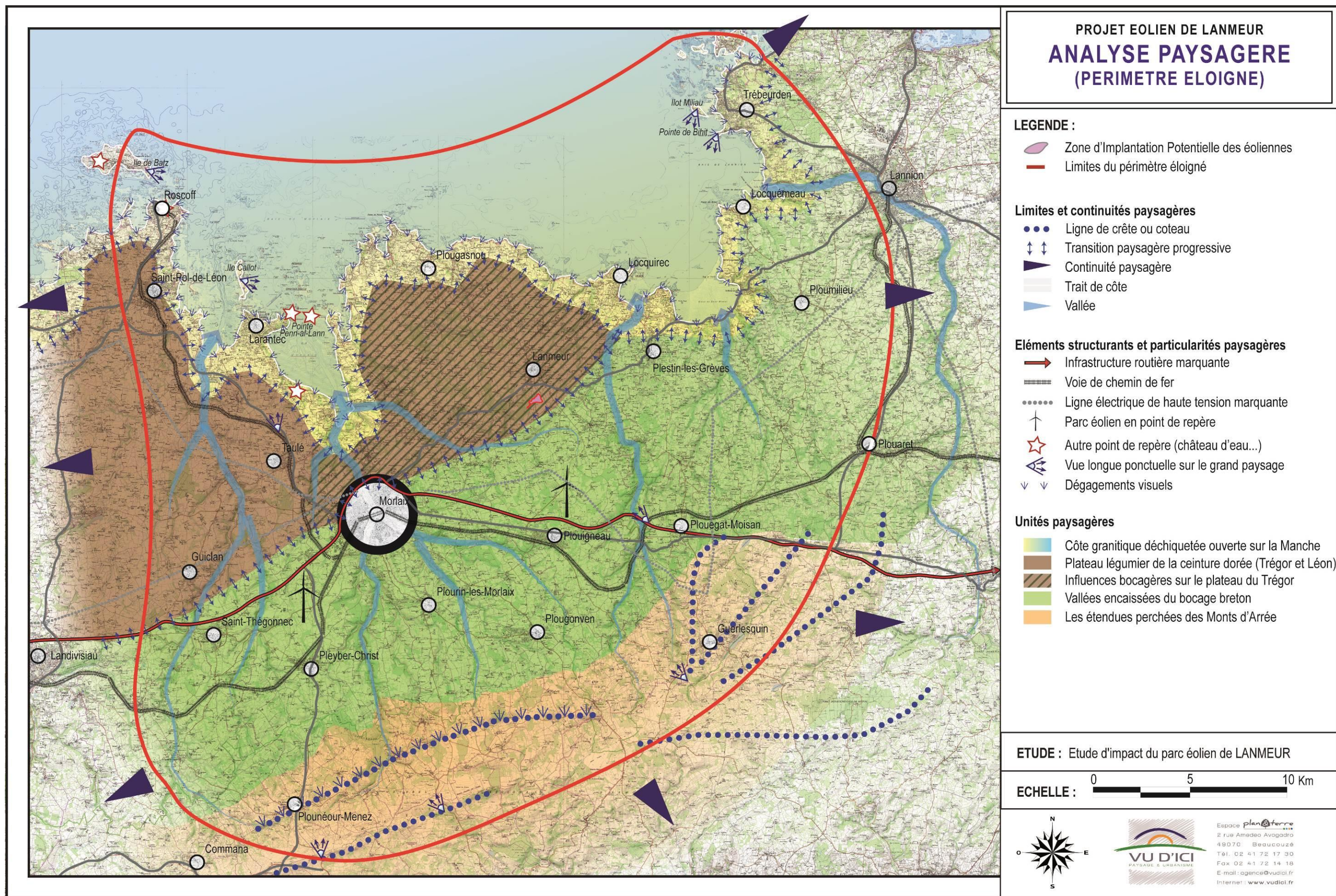
Parcs éoliens

- Parc de Ty-Ru (à 6 km)
- Projet de Plouigneau - Kernebet (à 6 km)
- Parc de Lannéanou - Kermadéen (à 6 km)
- Parc de Plourin-lès-Morlaix - Coscoat (à 15 km)
- Parc de Coat-Conval (à 15 km)
- Parc de Saint-Thégonnec (à 16 km)

ETUDE : Volet Paysager de l'étude d'impact - LANMEUR



Espace *plan@terre*
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucozézé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr



2.3 Définition de quatre unités paysagères dominantes

2.3.1 Une côte granitique déchiquetée ouverte sur la Manche

2.3.1.1 Limites

Cette unité paysagère prend place sur le littoral breton et suit ses nombreux découpages en englobant une partie des plateaux environnants et le contour des villes implantées sur son pourtour. Elle s'étend vers le Nord, tirée par l'horizon sans fin de la Manche, intégrant de fait îles et caillots de terre qui jalonnent le trait de côte.

2.3.1.2 Une unité de roche et d'eau montrant une façade découpée par les fleuves côtiers

Incontestablement, la première image qui vient en parlant du littoral s'inscrit dans son caractère d'interface : d'une part la roche qui modèle un trait de côte découpé, d'autre part la mer dont les fluctuations de niveau et d'amplitude façonnent des perceptions changeantes dans le temps. Ces deux éléments renvoient une image naturelle et tranquille du paysage, que conforte l'omniprésence des embruns, du vent et des oiseaux (présence de réserves ornithologiques).

Cette impression est appuyée par la petite échelle du paysage. Venant des Monts d'Arrée, de nombreux fleuves viennent se jeter dans la Manche en entaillant la côte. Ces vallées sont à l'origine de la formation des baies (Lannion, Saint-Michel) et de la rade de Morlaix, vastes ouvertures sur la mer, plus ou moins protégées de ses courants et ses fureurs. Les nombreuses pointes et criques définissent des bassins visuels resserrés cadrant le regard vers la Manche. Sur l'horizon, les nombreux îlots parsèment le panorama et s'interposent entre l'observateur et l'horizon marin. Tout concourt à favoriser des ambiances intimistes où l'observateur se sent isolé.



Paysage de roche et d'eau

Sur l'unité, les vallées se caractérisent côté terre par un fond plat envasé soumis à l'influence des marées. Lorsqu'il est visible, le limon marin forme une pâte brune et humide parfois crevassée, dont les zones les plus hautes se recouvrent d'une végétation halophile. En eau, c'est un tout autre paysage qui se donne à voir, réfléchissant la lumière et les couleurs du ciel. Ce paysage évolue au fil de la vallée, avec des ouvertures et des influences marines s'amenuisant avec l'éloignement au littoral.



Fond plat de la vallée de Morlaix

2.3.1.3 Une côte habitée et attractive

C'est sur la côte que se trouvent la plupart des gros bourgs du territoire d'étude (en-dehors de Morlaix et Lannion), prenant place sur des pointes ou légèrement en retrait sur la côte. Les plus importants d'entre eux sont Saint-Pol-de-Léon, connu pour son centre horticole, Roscoff, dont les ferrys traversent la Manche pour gagner l'Angleterre, mais également Carantec, Locquirec et Trébeurden, dont le vieux centre est en étroite relation avec la mer. Ces centres urbains se sont épaissis avec le développement du pavillonnaire résidentiel et touristique, qui s'est diffusé sur l'ensemble de la côte, formant un continuum urbain lâche et aéré.

De manière générale, l'habitat est systématiquement visible, jouant des vues sur la mer, les baies et les pointes. Il peut montrer également des situations plus confidentielles, à l'abri derrière des points hauts topographiques ou des bosquets, visant à le protéger des éléments climatiques.



Un habitat systématiquement visible sur le littoral

2.3.1.4 Une économie maritime caractérisée par des motifs et symboles paysagers

De nombreux symboles de l'espace marin s'érigent en points de repère paysagers. La côte est ainsi ponctuée de phares, d'amers, de balises, servant en premier lieu à la navigation mais également à particulariser le territoire (points d'attrait touristiques, éléments de repérage et d'orientation...). Les ports de pêche emplis de barques et les plateaux ostréicoles dans la baie de Morlaix sont autant de points singuliers qui rythment le paysage, au même titre que la silhouette des ferrys qui font les navettes entre la France et le Royaume-Uni.



Points de repère vus depuis l'île de Batz

2.3.1.5 Les secteurs emblématiques de la côte bretonne

Sur le territoire d'étude, trois secteurs se distinguent particulièrement et marquent des zones attractives notamment en termes touristiques.

La côte de Granit Rose est particulièrement connue pour ses roches roses dont les chaos constituent des silhouettes singulières de par les superpositions de blocs.



La côte de Granit Rose

La Rade de Morlaix fait le lien entre la ville du même nom et la mer, amenant vers l'île de Batz. La pointe de Larantec forme un espace protégé aux eaux plus calmes abritant de nombreux parcs à huîtres. La sortie sur la Manche se caractérise par la présence de nombreux petits îlots marquant l'horizon. Ils accueillent de nombreux oiseaux profitent d'un espace tranquille (réserve ornithologique) mais supportent aussi des amers et balises.



La rade de Morlaix

Enfin, l'île de Batz constitue par son insularité un lieu attractif, marqué par des paysages de petite échelle ouverts sur la mer au Nord et le littoral breton au Sud (port de Roscoff). Cette île habitée est particulièrement fréquentée en été quand de nombreux promeneurs sillonnent le sentier côtier et déambule dans les rues.



L'île de Batz

2.3.1.6 Approche des enjeux par rapport à l'éolien

L'unité paysagère dessine un paysage globalement orienté vers la Manche, où les perceptions visuelles sont les plus larges du fait de l'ouverture du paysage. Toutefois, les pointes et les anses favorisent de multiples points de vue avec de nombreux repères, et peuvent selon l'ouverture des paysages amener des vues vers le site d'implantation des éoliennes. Sont ainsi particulièrement exposés la côte entre Saint-Pol-de-Léon et Roscoff, la pointe de Penn-al-Lann à Carantec ou la pointe de Bihit et le port de Trébeurden, ainsi que les îles et îlots jalonnant les bords de Manche tels que l'île de Batz, l'île Callot et l'îlot Milliau.



Ouverture visuelle vers la Manche

2.3.2 Les plateaux légumiers de la ceinture dorée

2.3.2.1 Limites

La ceinture dorée désigne la portion de côte bretonne organisée sur le Trégor et le Léon, où les productions légumières et florales exportées vers le Royaume-Uni (ports) ou les grandes villes (chemin de fer) ont conféré une grande richesse au territoire. L'unité paysagère s'inscrit à l'Ouest du territoire d'étude, en bordure du littoral au Nord d'une ligne Landivisiau/Plestin-les-Grèves. Elle caractérise des territoires plans dédiés pour partie aux cultures maraîchères, s'intercalant entre les vallées encaissées et bocagères au Sud et les franges littorales au Nord. A l'Ouest, l'unité paysagère se prolonge sur le plateau dépendant de Saint-Pol-de-Léon.

2.3.2.2 Des plateaux légumiers ouverts

Bénéficiant de conditions climatiques favorables (peu de gel et précocité de la reprise de la période végétative au printemps) et d'un sol riche (loess périglaciaire enrichis d'engrais marins tel le goémon), le maraîchage s'est implanté comme valorisation agricole principale des plateaux du Trégor et du Léon, axé notamment sur la production de primeurs (tout premiers végétaux de la saison obtenus naturellement).

Les cultures légumières sont menées sous abri ou de plein champ, et composant ainsi des mosaïques culturelles diversifiées dans l'espace mais également dans la saison. En hiver, c'est la couleur de la terre et les préparations des terrains (lignes, matériaux) qui dominent. Au printemps, les premières textures font leur apparition : surfaces grumeleuse des choux, épis des échalotes, buttes des pommes de terres. Jamais hautes, ces cultures favorisent des paysages ouverts où les vues portent loin sur l'horizon. Chaque élément vertical devient un point de repère dans le lointain : clocher, château d'eau, pylône...



Des champs conférant une grande ouverture au paysage, permettant de voir la silhouette de bourg de Taulé dans le Léon

2.3.2.3 Des mailles bocagères élargies

Si les cultures légumières recouvrent une bonne part des surfaces agricoles, tous les secteurs ne montrent pas la même densité en production maraîchères de plein champ ou sous-abri. Des champs de grandes cultures céréalières alimentent aussi le patchwork territorial, montrant des paysages ouverts qui tendent à se fermer en été au moment où les cultures sont les plus hautes, avant la moisson. Des prairies sont également présentes et témoignent d'une économie de polyculture-élevage. Des haies structurent les parcelles mais montrent une maille élargie sous l'influence des remembrements et de l'agrandissement de la taille des exploitations agricoles. Elles ferment localement les vues lorsqu'elles sont présentes en bord de voie, mais souvent elles ne constituent qu'un accompagnement végétal sur l'horizon.

2.3.2.4 Des boisements en écrans visuels ponctuels

L'unité paysagère présente en outre quelques boisements d'emprise variable, qui viennent localement fermer les vues en créant un masque sur l'horizon. Certaines d'entre elles montrent un découpage en lanières, lui

donnant visuellement plus d'épaisseur et de présence paysagère que ne lui confère sa seule superficie ; cette composition marque également la formation de clairières qui sont autant de chambres paysagères visuellement cadrées. Il en ressort des paysages de proximité complètement fermés, les réseaux de végétation venant intimiser l'espace agricole et les franges habitées alentours.



Boisement à Saint-Jean-du-Doigt

2.3.2.5 Une unité séparée en deux entités : le Trégor et le Léon

Les contours de l'unité paysagère donne un découpage global à l'échelle du territoire d'étude, toutefois des variations dans le nombre et l'organisation des composantes paysagères permettent de dresser des particularités visuelles. Deux secteurs se distinguent ainsi visuellement l'une de l'autre : le plateau du Léon et le plateau du Trégor.

A l'Ouest de Morlaix, organisé autour de Saint-Pol-de-Léon, les cultures légumières sont particulièrement omniprésentes et définissent un ensemble clairement identifiable. Entaillé par des vallées encaissées venant des Monts d'Arrée, le plateau du Léon montre des variations de relief permettant des jeux de mise en scène intéressants. La partie Sud du plateau est davantage marquée par les ambiances fermées des paysages bocagers, amorçant la transition avec l'unité des vallées encaissées du bocage breton, tandis que le Nord est davantage ouvert. Deux forêts prennent place sur ce plateau, dont les contours précis marquent un contexte plus administratif (domaine de château) qu'agro-pédologique.

A l'Est de Morlaix, le plateau du Trégor montre un relief plus homogène, défilant jusqu'à la mer. Les légumes y sont moins présents que sur le plateau du Léon et s'intercalent entre les prairies et les cultures céréalières, le tout formant une mosaïque culturelle et texturale entrecoupée des boisements en lanière relevant davantage d'une gestion à la parcelle. Cette partie de l'unité se rapproche davantage des ambiances de l'unité des vallées encaissées du bocage breton.



Perspectives plus fermées dans le Trégor

2.3.2.6 Un habitat dispersé le long des vallées

Au regard du littoral proche, les plateaux du Trégor et du Léon sont relativement peu habités. L'habitat se caractérise par une forte dispersion, les fermes isolées se structurant autour des hameaux qui eux-mêmes se regroupent autour des bourgs principaux.

Cette dispersion prend appui sur les lignes des vallées, se calant sur les revers de plateau, ce qui leur confère une position sur les hauts de pente mais à l'abri des vents dominants. Le bâti s'inscrit ainsi de manière linéaire dans le paysage, devenant omniprésent dans le champ visuel puisque les routes, qui constituent souvent les seuls lieux de perception du territoire, relient ces lieux de vie en passant au plus près de chacun d'eux.



Bourg de Gargan sur la vallée du Dourduff

2.3.2.7 Approche des enjeux par rapport à l'éolien

L'ouverture visuelle des plateaux légumiers permet des vues longues sur le paysage dans toutes les directions, permettant de fait des perceptions vers le site d'implantation potentiel des éoliennes. Quelques éléments de premier plan (boisement, haie, bâti...) peuvent parfois s'intercaler dans le champ visuel lorsqu'ils sont sur les bords de voie. La dispersion du bâti multiplie les axes de perception sur les paysages dits « du quotidien », qui sont sinon essentiellement conditionnés par les axes routiers.

2.3.3 Les vallées encaissées du bocage breton

2.3.3.1 Limites

L'unité paysagère recouvre une grande partie du territoire d'étude, s'intercalant entre les plateaux légumiers du Trégor et du Léon (la ceinture dorée) et les premiers reliefs des Monts d'Arrée. Elle se prolonge au Nord-Est vers Lannion et au Sud-Ouest vers Landivisiau, caractérisant un paysage de bocage à maille serrée sans pour autant être dense, découpé par de nombreuses vallées.

2.3.3.2 Un paysage dominé par le végétal arboré

Les terres granitiques et relativement pauvres de cette partie de la Bretagne ont favorisé l'essor d'une économie tournée vers la polyculture-élevage, marquée dans le paysage par la présence de nombreuses haies sur talus enclosant les parcelles. Accompagnées de boisements en pastilles présents sur les hauts de pente, ces haies favorisent des perceptions cloisonnées, se distillant au gré des ouvertures de la maille bocagère et des axes routiers.

Les mutations agricoles en cours (réduction du nombre d'exploitation mais augmentation de leur taille, mécanisation, augmentation de la superficie des parcelles...) vont cependant dans le sens d'une certaine ouverture du bocage, même s'il reste globalement bien conservé. Les vues sont sur certains secteurs plus longues, montrant la silhouette d'un clocher ou d'un bâtiment agricole dans le lointain, sans pour autant marquer de véritables dégagements visuels.



Ambiances fermées du bocage breton

2.3.3.3 Un plateau entaillé de vallées confidentielles marquées par les boisements

L'unité paysagère se caractérise par un plateau globalement plat, traversé par de nombreuses vallées se dirigeant toutes vers la Manche. En sillonnant le plateau du Sud vers le Nord, ces vallées forment des ramifications importantes qui entaillent l'ensemble du plateau, elles rythment donc régulièrement les circulations sur le territoire d'étude en créant des zones de creux et de points hauts, jouant tour à tour sur des effets d'ouverture et de fermeture du paysage.

Les vallées montrent un profil encaissé. Les pentes accentuées sont principalement recouvertes de boisements feuillus, parfois en mélange avec des persistants, constituant des enclaves boisées visuellement très fermées. Le fond de vallée est très peu visible et n'est accessible que par des entrées boisées marquant une rupture paysagère forte : vues marquées par des voûtes végétales laissant peu de place au ciel, cadrées par les arbres des bords de voies et tronquées par les virages qui ne permettent pas de voir loin dans l'axe de la route.



Vallée entaillée favorisant des visibilitées de coteau à coteau

Les hauts de vallée permettent davantage de percées visuelles de coteau à coteau, lorsque les bords de voie sont dégagés. Certains secteurs montrent cependant des ambiances fermées du fait des écrans végétaux boisés qui déborde généralement sur le plateau adjacent aux vallées et se poursuit par les haies sur talus.



Haies sur talus formant des lisières végétales fermées

2.3.3.4 Un habitat dispersé montrant deux polarités

Comme sur les autres unités paysagères, le bâti se caractérise par une forte dispersion, hiérarchisé en bourgs, hameaux et fermes isolées. Il est donc omniprésent dans le paysage, même si sa visibilité dépend de nombreux facteurs dont le couvert végétal est une composante essentielle.

Deux secteurs se distinguent par la densité des zones bâties.

La partie Ouest de l'unité, au Sud de Morlaix, se caractérise par une hiérarchisation très lisible du bâti dans l'espace. Les bourgs se répartissent sur les zones planes de l'unité, au rythme de un par espace intercalaire entre les vallées. Ils se situent ainsi sur les accès directs à Morlaix et la côte, les routes prenant plutôt appui sur les zones planes (zone de moindre contrainte). Les hameaux sont très individualisés les uns des autres, formant des ensembles d'une dizaine de bâtiments environ. Implantés sur les hauts de pente des vallées et des talwegs, ils sont reliés aux voies principales par des routes en impasses. Ils sont de fait peu visibles depuis les routes principales, sauf lorsqu'ils se situent sur les bords.

A l'Est, les bourgs montrent une répartition qui semble plus désordonnée, tant en taille qu'en répartition. Les gros bourgs y sont moins nombreux mais constituent le point de polarité de gros hameaux, eux-mêmes entourés de nombreux hameaux secondaires et de fermes isolées. Le bâti semble davantage omniprésent, le réseau viaire reliant les lieux-dits constitue ainsi un véritable réseau labyrinthique propice à la perte d'orientation. Les bâtiments d'élevage (essentiellement le porc) y sont également plus visibles, en particulier autour de Plouaret.



Un bâti enserré dans une maille végétale dense

2.3.3.5 Approche des enjeux par rapport à l'éolien

Le caractère bocager des plateaux et boisé des vallées tend à créer un paysage fermé aux vues limitées par la topographie, la végétation et le bâti dispersé. Toutefois, les vues peuvent localement s'ouvrir au gré de points hauts ou d'absence de maille végétale du fait des dynamiques à l'œuvre sur le territoire d'étude, marquant des visibilité sur les silhouettes des bourgs qui prennent place sur l'unité.

2.3.4 Les étendues perchées des Monts d'Arrée

2.3.4.1 Limites

Les Monts d'Arrée marquent la limite Sud du territoire d'étude. Ils se prolongent vers le Sud et constituent un espace surélevé dont l'occupation particulière du sol génère des ambiances tout à fait singulières.

2.3.4.2 Des collines vestiges des hauts sommets du Massif armoricain

Au Sud, les Monts d'Arrée correspondent à un synclinorium qui a mis en relief les roches les plus dures après rejeu d'une pénéplaine aplanie lors des phases de la surrection des Alpes au Cénozoïque. Ils se présentent sous la forme de hautes collines vallonnées dressant une ligne de crête orientée Est/Ouest, formant la ligne de partage des eaux du département de Finistère.

Ce haut relief est visible dans le lointain, formant la ligne d'horizon. Ils se distinguent par ses couleurs ocre-jaunes qui lui donnent l'aspect d'une terre brûlée, contrastant avec les teintes verdoyantes du bocage alentour. Il ressort ainsi comme une particularité paysagère dans le territoire d'étude.



Changement de teintes annonçant les Monts d'Arrée

2.3.4.3 Des milieux agro-naturels typés modulant les perceptions paysagères

Les Monts d'Arrée montrent une palette d'occupation du sol liée aux propriétés agro-pédologique du sol, palette qui traduit des perceptions paysagères différentes d'un secteur à l'autre. Ils marquent des contrastes forts du fait du changement de végétation qui s'y opère par rapport aux pieds de collines. L'altitude, le vent et l'acidité des sols de schistes, combiné aux pratiques humaines, ont favorisé le développement d'une végétation pauvre, principalement de la lande présentant différents aspects. Les étagement de la végétation y sont perceptibles :

- Boisements feuillus en pied de colline, marquant des paysages fermés et cloisonnés par le végétal du fait des jeux d'écrans ;
- Enclos pâturés à mi-pente, délimités d'abord par des haies feuillues touffues puis par une végétation à dominante de landes marquée principalement par les formes épineuses des ajoncs. Cette végétation dense pose également des vues fermées et intimistes, toutefois peu accueillante ;

- De vastes étendues de landes rases où subsistent quelques arbres maigrichons, marquant des vues ouvertes ;
- De la végétation rase en haut de pente, conférant aux Monts d'Arrée un aspect dénudé aux ambiances désolées. Les vues y sont ouvertes et longues en l'absence d'écran autre que la topographie, en particulier vers le Nord et donc vers la Manche, même si celle-ci n'est pas visible du fait de la distance.



Etagement de la végétation des Monts d'Arrée

2.3.4.4 Un habitat localisé en pied de colline

Les Monts d'Arrée forment une unité paysagère relativement peu habitée en comparaison des autres unités du territoire d'étude. Quelques bourgs et hameaux se répartissent régulièrement en pied de colline, formant un habitat plutôt groupé. Depuis les sommets des monts, seul le clocher des églises est visible et joue le rôle de point de repère dans le paysage ; la silhouette de bourg est sinon peu perceptible, enserrée dans les écrans végétaux des bas de pente.





Silhouette de bourg visible depuis les Monts d'Arrée

2.3.4.5 Approche des enjeux par rapport à l'éolien





L'orientation des Monts d'Arrée permet des vues longues vers le Nord du département, coulant jusqu'à la Manche qui ne se distingue pas particulièrement, se confondant avec le bleu de la ligne d'horizon. Les vues s'orientent ainsi vers le Nord, en direction de la zone d'implantation potentielle des éoliennes de Lanmeur. De fait, l'unité paysagère se trouve visuellement exposée sur l'ensemble de son secteur et particulièrement les points hauts fréquentés : RD785 passant à Plounéour-Menez, RD769 longeant la vallée du Queffleuth jusqu'à Morlaix.

PROJET EOLIEN DE LANMEUR
PATRIMOINE PROTEGE
(PERIMETRE ELOIGNE)




LEGENDE :

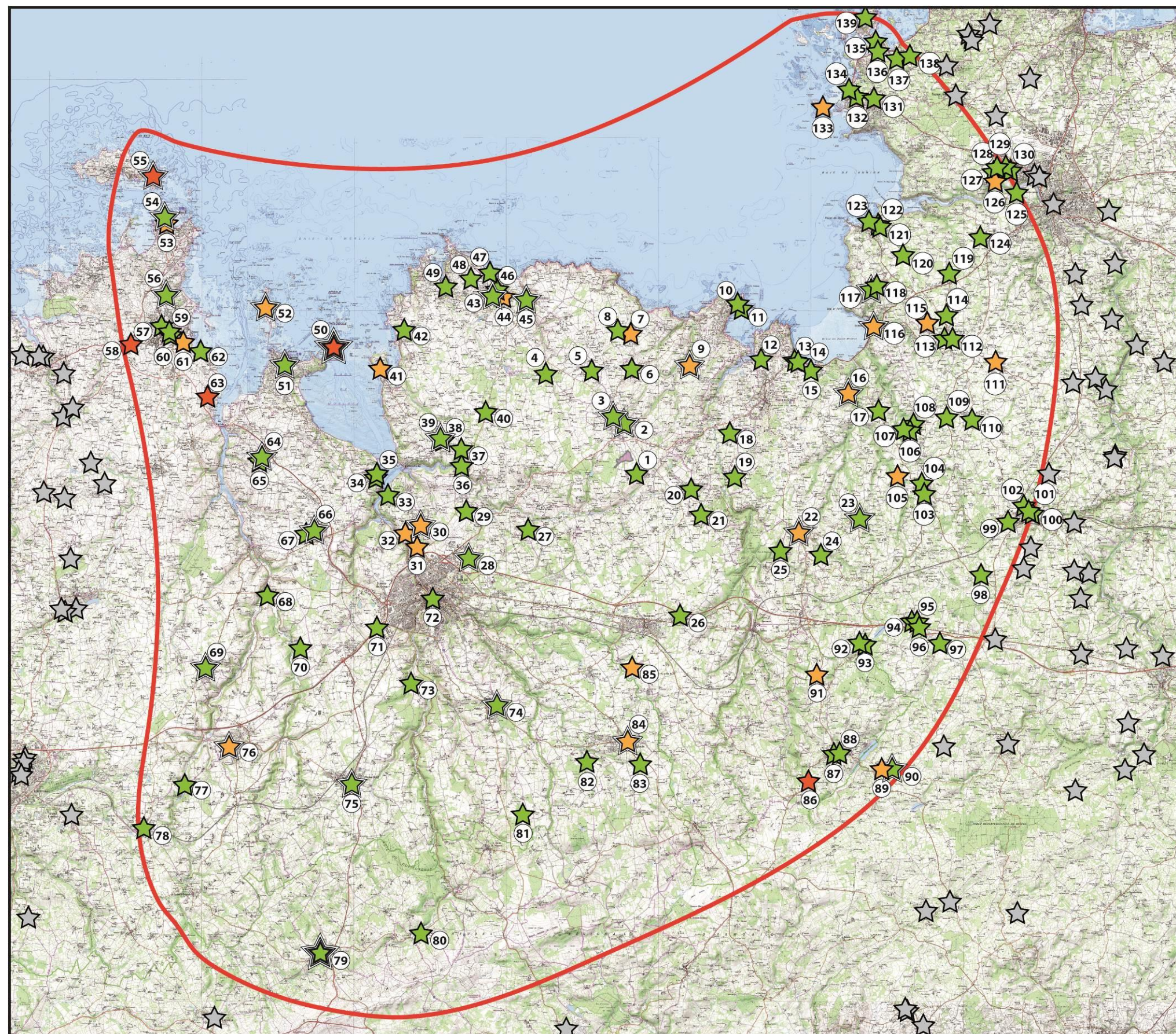
-  Zone d'implantation potentielle des éoliennes
-  Périmètre éloigné

Contexte paysager de l'édifice

-  Edifice intégré dans un écrin paysager
-  Edifice disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
-  Edifice en belvédère sur le paysage
-  Edifice non étudié (en-dehors du périmètre éloigné)

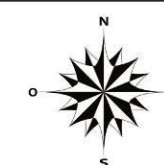
Visibilité dans le paysage de l'édifice

-  Edifice peu visible dans le paysage
-  Edifice partiellement visible dans le paysage
-  Edifice très visible dans le paysage



ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de LANMEUR

ECHELLE : 0 5 10 Km



Espace **plan@terre**
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucouzé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr

Edifices inscrits et classés représentés sur la carte du patrimoine protégé

[1] Tumulus dit Tossen-ar-Chonifled	[36] Moulin à marée le Melin Vor	[74] Eglise de Plourin-les-Morlaix	[109] Croix de Chemin
[2] Eglise de Lanmeur	[37] Chapelle Saint-Antoine	[75] Église et chapelle funéraire de Pleyber-Christ	[110] Eglise de Keraudy
[3] Chapelle de Kenitron	[38] Croix du cimetière	[76] Église et abords de Saint-Thégonnec	[111] Croix du 17ème
[4] Menhir de Traon Bihan	[39] Eglise de Plouezoc'h	[77] Grotte et rocher de Roc'h Toul	[112] Calvaire
[5] Croix de Saint-Fiacre	[40] Mégalithe de Kermouster	[78] Eglise, chapelle funéraire, calvaire, portail et arc de triomphe	[113] Eglise St-Milliau de Ploumilliau
[6] Eglise et calvaire de Guimaëc / Menhir dit Maen ar Rannou encastré dans l'ancien cimetière	[41] Tumulus de Barnenez	[79] Église et cimetière de Plounéour-Menez	[114] Chapelle Saint-Cado
[7] Chapelle du Christ	[42] Manoir du Cosquer	[80] Eglise de Relecq	[115] Croix de chemin
[8] Dolmen dit Lit de Saint-Jean	[43] Eglise de Plougasnou et croix	[81] Moulin de Coatanscour	[116] Eglise de St-Michel-en-Grève
[9] Chapelle de ND des joies	[44] Oratoire ND-de-Lorette	[82] Manoir de Kerloaguen	[117] Eglise ND de Trédrez et cimetière
[10] Eglise Locquirec	[45] Eglise et cimetière de Saint-Jean-du-Doigt	[83] Manoir de Mezedern	[118] Croix de chemin
[11] Cimetière de Locquirec	[46] Chapelle du cimetière	[84] Eglise, calvaire et chapelle funéraire de Plougouven	[119] Manoir de l'Isle
[12] Chapelle Sainte-Barbe	[47] Croix extérieure	[85] Menhir de Creach-Edern	[120] Manoir de Coat Trédrez
[13] Fontaine St Efflam	[48] Mégalithe de Kermenhir	[86] Croix de Saint-Ener	[121] Croix du 17ème
[14] Eglise St Efflam	[49] Manoir de Tromelin	[87] Eglise de Guerlesquin	[122] Eglise de Locquémeau et cimetière
[15] Manoir de Kerviziou	[50] Château du Taureau	[88] Prétoire	[123] Dolmen sous cairn dit de Roscouac'h
[16] Manoir de Leslac'h	[51] Eglise de Carantec	[89] Eglise de Plougras	[124] Eglise Saint-Dogmaël, calvaire et clôture du cimetière
[17] Eglise de Tréduder	[52] Chapelle de l'île Callot	[90] Chapelle Saint-Gonéry	[125] Eglise de Loquivy
[18] Château de Lesmaës	[53] Patrimoine urbain de Roscoff (maisons, immeubles, passages)	[91] Menhir de Kerhellou	[126] Chapelle de Saint-Nicodème
[19] Chapelle de Saint-Jacut	[54] Eglise et enclos	[92] Manoir de Lesmoal	[127] Manoir de Kervegan
[20] Eglise Saint-Agapit et son enclos	[55] Ruines de la Chapelle Sainte-Anne	[93] Colombier de Lesmoal	[128] Croix de carrefour
[21] Tumulus	[56] Manoir de Kersaliou	[94] Manoir	[129] Cimetière
[22] Eglise ND de la Merci de Trémel	[57] Patrimoine urbain de Saint-Pol-de-Léon	[95] Calvaire	[130] Fontaine des Cinq Plaies
[23] Eglise Saint Florent de Plufur	[58] Croix de Kergompez	[96] Chapelle ND de Voyage et son oratoire	[131] Croix en granit du 17e
[24] Chapelle Saint-Nicolas	[59] Eglise Saint-Pierre	[97] Croix	[132] Chapelle ND de Bonne Nouvelle
[25] Château de Kermerzit	[60] Monument aux morts	[98] Chapelle ND de Pitié	[133] Allée couverte de l'île Milliau
[26] Borne militaire de Quilliden	[61] Château de Kernévez	[99] Manoir de Kérépol	[134] Dolmen de Kerellec
[27] Manoir de Kervezec	[62] Chapelle Saint-Charles Borromée et colombier	[100] Maison du XVIIe	[135] Allée couverte de Prajou-Menhir
[28] Chapelle Sainte-Geneviève	[63] Dolmen de Boutouiller	[101] Eglise Notre-Dame	[136] Menhir de Prajou-Menhir
[29] Manoir Traon Feuteniou	[64] Eglise et cimetière (ligne d'arbre) de Henvic	[102] Chapelle Sainte-Barbe	[137] Chapelle de Penvern
[30] Eglise et cimetière de Ploujean	[65] Vasque de Lézireur	[103] Ossuaire de Lanvellec	[138] Menhir dit de Saint-Duzec
[31] Château de Keranroux	[66] Ancienne église de Taulé	[104] Chapelle Saint-Maudez	[139] Allée couverte, dite Ty-Lia ou Ty-ar-C'Horranded
[32] Manoir de Keroch'iou	[67] Jardin de Coat-Ilès	[105] Château de Rosambo	
[33] Maisons (2)	[68] Château de Penhoat	[106] Ensemble architectural formé par l'église St-Sylvestre, l'ossuaire, le calvaire et la clôture du cimetière	
[34] Eglise et calvaire du cimetière de Locquénolé	[69] Eglise de Guiclan	[107] Oratoire	
[35] Maison Kerautem	[70] Manoir de Penanvern	[108] Fontaine St-Sylvestre	
	[71] Château de Bagatelle		
	[72] Patrimoine urbain de Morlaix		
	[73] Château de Lesquiffiou		

2.4 Les paysages et éléments de patrimoine protégés

2.4.1 Les édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont le plus remarquable est protégé soit par inscription soit par classement. Ainsi, le territoire d'étude compte cent trente-neuf édifices faisant l'objet d'une protection.

Ces éléments représentatifs du patrimoine montrent une grande diversité de type (église, menhir, pont, borne militaire...) mais également des contextes d'implantation différents. Ces deux critères participent à leurs mises en scène dans le paysage, allant de l'intime au monumental, ce qui joue sur l'image et l'intérêt patrimonial des édifices et sites classés et inscrits. La carte page précédente dresse un inventaire des protections, des mises en scènes et de la visibilité des édifices dans le paysage pour chaque édifice.

Seul le patrimoine intégré dans le périmètre éloigné a fait l'objet d'un recensement dans la présente étude. Vu leur nombre élevé, ils ne seront pas présentés de manière exhaustive mais les éléments les plus représentatifs permettront de se faire une idée de leur diversité, en ciblant en priorité ceux qui peuvent être à enjeu vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP de Lanmeur. Certains n'ont pu être repérés sur site, ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

2.4.1.1 Le patrimoine relevant du néolithique

La Bretagne accueille un grand nombre de patrimoine datant du néolithique, principalement représentés par les dolmens et les menhirs. Ainsi, 20 édifices sont recensés, disposant souvent d'une situation confidentielle (creux topographique, végétation). Ces édifices sont de fait peu visibles dans le lointain. En revanche, leur implantation peut montrer parfois de grandes ouvertures, en particulier sur le littoral, où ils sont particulièrement nombreux.



Grand Cairn de Barnenez [41] : un édifice relativement peu visible dans le paysage, mais montrant depuis ses abords des dégagements visuels du fait de sa situation en promontoire



Grotte et roche de Roc'h Toul [77] : un lieu d'industrie du paléolithique (taille de silex et autres pierres)



Allée couverte de Ty Lia [139] : peu visible dans le paysage, elle montre des abords peu dégagés du fait d'une topographie ascendante

2.4.1.2 Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux est le plus représenté sur le territoire d'étude : 78 édifices protégés se partagent ainsi sur l'ensemble du territoire d'étude, montrant l'importance de l'héritage architectural catholique en Bretagne, en particulier les enclos paroissiaux. Il regroupe les éléments de cultes comme les églises ou les chapelles et des éléments de l'architecture vernaculaire comme les croix de pierre, les ossuaires ou les oratoires.

Souvent, seules les églises et les chapelles disposent d'une portée suffisante pour être considérés comme étant des points de repère dans le paysage, leur clocher pouvant alors jouer le rôle de point d'appel visuel. Cependant, le contexte bocager et topographique du territoire breton montre dans la plupart des cas des perspectives visuelles fermées qui ne permettent pas de voir ces bâtiments, ou de les voir au tout dernier moment, au détour d'un virage par exemple. Quelques exceptions, plus visibles, dominent les vues des plateaux du Trégor et du Léon ou attirent le regard depuis les Monts d'Arrée. Par ailleurs, la situation des édifices religieux dans les bourgs du territoire d'étude montre souvent des perceptions cloisonnées par le bâti environnant.

Les autres édifices sont plus discrets dans le paysage et montrent généralement peu d'enjeux en termes d'aménagement du territoire, sauf lorsqu'ils sont situés sur des points hauts à l'exemple de la croix Saint-Emer [86].



Eglise de Karantec [51] : son clocher élancé lui donne un rôle de point de repère dans le paysage



Eglise de Locquémeau et son enclos [122] dans le tissu urbain du bourg



Chapelle de Saint-Nicodème [126] engoncée dans un écrin végétal mais disposant de vues sur la vallée du Léguer



Eglise de saint-Michel-en-Grève [116] : vue ouverte et clocher en point de repère tourné vers le littoral



Croix Saint-Emer [86] en belvédère sur le paysage

2.4.1.3 Châteaux, manoirs et forteresses

27 édifices compris dans le territoire d'étude sont des manoirs ou des châteaux, principalement dispersés dans les unités de bocage breton. Leur situation est souvent confidentielle, à l'image du château de Rosambo, pourtant en belvédère sur la vallée du Sour Elégo.

Seul un édifice montre une forte visibilité du fait de sa position sur le littoral : le château du Taureau, ancien fort construit pour assurer la protection de Morlaix face aux Anglais puis reconsidéré en prison afin d'être récemment ouvert aux visites.



Route d'accès au château de Rosambo [105]



L'île Louët et le château du Taureau vus de la pointe de Penn-al-Lann à Carantec

2.4.1.4 Patrimoines urbains

L'architecture des villes montre une forte diversité liée au type de bâti. Souvent enserré au sein d'un tissu urbain dense, les bâtiments protégés (maisons, église, chapelles, hôtels particuliers...) sont rarement visibles hormis depuis leurs abords proches et montrent de fait peu d'enjeux.



Viaduc de Morlaix, édifice monumental traversant la vallée

2.4.1.5 Divers



Colombier de Lesmoal [93], attenant au manoir du même nom

Si les églises et les châteaux constituent l'essentiel du patrimoine protégé sur le territoire d'étude, un petit nombre de bâtiments ne rentrent pas dans ces catégories, comme un colombier, des fontaines, une borne militaire et des moulins à eau, dont un bénéficiant des effets de la marée, situé sur la vallée du Dourdoff donnant sur la baie de Morlaix. Il s'agit souvent de patrimoine vernaculaire et est de fait peu visible dans le patrimoine, bénéficiant par ailleurs d'une situation confidentielle. Ce patrimoine ne montre aucun enjeu quant à l'implantation d'un parc éolien sur le site d'implantation potentiel des éoliennes.

2.4.2 Les sites inscrits et classés

Si la protection des édifices au titre des monuments historiques comporte davantage une dimension architecturale que paysagère, d'autres éléments sont protégés pour leur qualité paysagère, à l'image des sites inscrits et classés. Vingt-six sites font ainsi l'objet d'une protection, recoupant parfois les protections précédemment évoquées, et sont présentés sur la carte page suivante.

2.4.2.1 Les sites des Côtes d'Armor (D à H)

L'orientation du trait de côte des Côtes d'Armor sur le territoire d'étude montre des vues dégagées vers l'Ouest et potentiellement vers le site d'implantation des éoliennes, en l'absence d'éléments de premier plan.

C'est le cas de la presqu'île de Bihit, pointe couverte d'ajoncs, de fougères et de bruyères, où une table d'orientation permet de repérer les villes du Finistère visibles en face, ou encore des îlots de Trébeurden/Ile Grande, dont celui de Miliau montre des dégagements visuels conséquents.

Les autres sites sont moins exposés visuellement et disposent d'une situation un peu plus confidentielle.

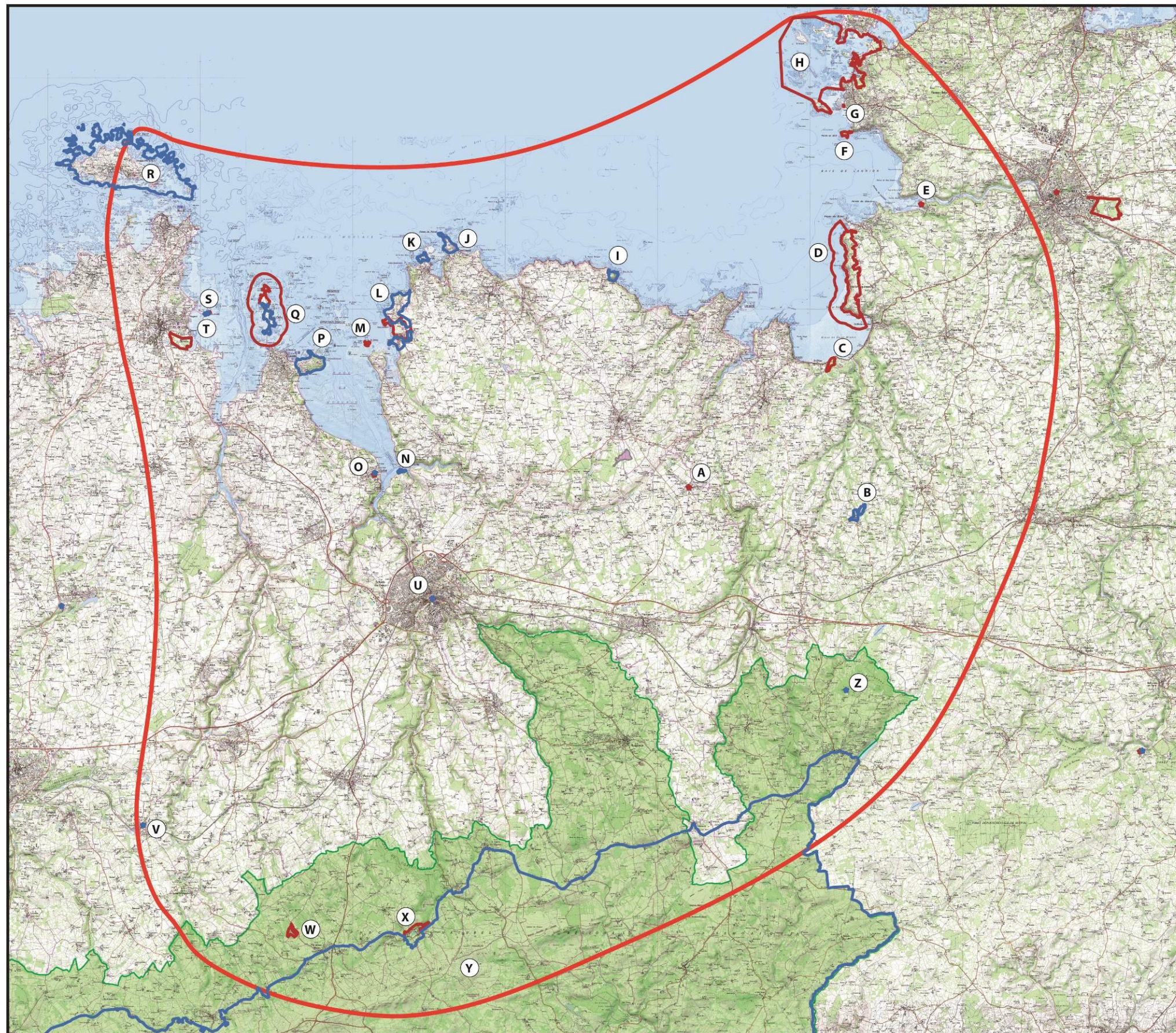


Vue sur les falaises d'Edez depuis Saint-Efflam [D]

PROJET EOLIEN DE LANMEUR
PATRIMOINE PROTEGE
 (PERIMETRE ELOIGNE)

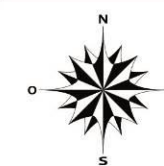
LEGENDE :

-  Zone d'implantation Potentielle des éoliennes
-  Périètre éloigné
- Type de protection**
-  Site inscrit
-  Site classé
-  Parc Naturel Régional d'Armorique



ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de LANMEUR

ECHELLE :  0 5 10 Km



Espace *plan@terre*
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucouzé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr



Presqu'île de Bihit [F]
(source : <http://www.fans-de-bretagne.com>)



Ile Milliau, ensemble d'îles et îlots du littoral entre Trebeurden et L'île Grande [G] (source : B. Begne <http://www.tournagesbretagne.com>)

2.4.2.2 Les sites du plateau du Trégor (I à M)

Les orientations de la côte génèrent des vues vers le Nord et non vers le site d'implantation potentiel des éoliennes du projet de Lanmeur. Ces sites ne présentent pas d'enjeux, hormis depuis la mer où les vues permettent de regarder vers le continent (trajets en bateau retour de l'île de Batz notamment).

2.4.2.3 Les sites du plateau du Léon et l'île de Batz (P à R)

L'orientation du trait de côte favorise des vues vers l'Est, dès lors que les éléments de premiers plans ne viennent pas obturer la vue. Trois sites majeurs donnent des percées visuelles vers le site d'implantation potentiel des éoliennes :

- L'île de Batz, île habitée et cultivée, proche du continent et très touristique, marque des vues ouvertes sur l'ensemble de l'île, le regard passant au-dessus des enclos de pierre accueillant des parcelles maraîchères. L'île accueille un jardin de plantes exotiques et du patrimoine protégé, les promeneurs en font souvent le tour à pieds ;
- L'île Callot est accessible par voie de terre de manière temporaire, et montre des vues longues sur la Baie de Morlaix et ses éléments de patrimoine comme le château du Taureau. Cette île est également habitée.
- La Pointe Pen-Al-Lan constitue une avancée dans la mer presque entièrement végétalisée. Son sentier littoral montre quelques vues sur la Baie de Morlaix, lorsque le regard peut passer au-dessus des landes qui en composent la végétation.



Ambiances cultivées de l'île de Batz [R]



Vue sur le continent depuis l'île de Batz [R]



L'île Callot [Q]



Sentier littoral de Pen-Al-Lan [P]

2.4.2.4 Les sites de la Baie de Morlaix (N à O)

Bien qu'en vue ouverte sur la Baie, la situation confidentielle des sites et leur caractère ne montre pas d'enjeux de covisibilité. En effet, le cimetière de Locquéolé est enserré dans la ville et montre peu de dégagement visuel en raison de la topographie resserrée à cet endroit de la baie ; le bois de Suscinio Ploujean est davantage en situation de covisibilité depuis la pointe de Penn-al-Lann mais ne montre pas d'effet de point de repère pouvant le distinguer dans le lointain.

2.4.2.5 Les sites situés sur le continent

La plupart des sites situés sur le continent montrent une situation très peu exposée, par ailleurs déjà étudiée dans l'analyse de la visibilité des édifices protégés, puisque les protections recoupent peu ou prou les mêmes objets (l'église est souvent le point commun de ces protections).

Seul le site des Monts d'Arrée montre des enjeux liés aux vues longues qui en caractérisent les sommets, comme cela a pu être vu dans le cas de l'analyse de l'unité paysagère.



Vues lointaines depuis les Monts d'Arrée [Y] (source : Y. Boelle <http://www.tourismebretagne.com/decouvrir/sites-emblematiques/les-monts-d-arree>)

2.4.3 Le Parc Naturel Régional d'Armorique

Un Parc Naturel Régional (PNR) prend place sur le territoire d'étude : le PNR d'Armorique.

« Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour la richesse mais aussi la fragilité de ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Il fait donc l'objet d'un projet de développement durable, qui a pour vocation de protéger et valoriser ces patrimoines en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Du fait de la richesse exceptionnelle de ses paysages et de son identité forte, le Parc naturel régional d'Armorique a été le 2ème Parc créé en France en 1969. Il est à ce jour le seul PNR en Bretagne. Situé au cœur du Finistère, le territoire du Parc s'étend des monts d'Arrée au littoral de la presqu'île de Crozon, en passant par la vallée de l'Aulne et la rade de Brest, et se prolonge en mer par les îles d'Iroise (Sein, Molène et Ouessant).

[...]

Inscrit depuis 1966, le site des monts d'Arrée (60000 ha) marqua très vite la singularité de cette région de l'Armorique. Mais c'est une crise de surproduction agricole qui précipita la création d'un nouvel outil expérimental, le Parc d'Armorique, destiné à harmoniser une triple préoccupation à la fois environnementale, économique et d'aménagement du territoire en périphérie des grandes villes. Un défi depuis 40 ans... le Parc naturel régional d'Armorique a été le deuxième Parc créé en France en 1969 et le premier en Bretagne. Il appartient au réseau des 48 Parcs naturels régionaux de France. » (source : Site internet du Parc Naturel Régional d'Armorique, www.pnr-armorique.fr/comprendre).

Si la mise en place d'un parc naturel régional ne constitue pas une protection réglementaire au sens strict des paysages, des attentions concernant la valeur et la qualité des paysages sont portées sur le territoire. Notamment, le label dope l'attractivité touristique des secteurs concernés, qui sont (re)connus en particulier pour leurs paysages et le cadre de vie qu'ils composent.

2.4.4 Les paysages emblématiques (source : Charte Eolienne Départementale du Finistère, 2002)

La Charte Eolienne du Finistère hiérarchise les paysages selon quatre catégories, selon la notion de « paysage emblématique ». Il ne s'agit pas de paysages protégés au sens strict mais de hiérarchisation en fonction de la reconnaissance et de la valeur patrimoniale des paysages. Ces catégories définissent des enjeux distincts face à l'implantation d'éoliennes.

« Les paysages emblématiques sont des paysages jouant un rôle établi en faveur de l'identité du département, que ce soit à l'échelle départementale, régionale ou nationale, voire à l'échelle internationale. L'identification et la délimitation des paysages emblématiques ont fait appel à une analyse de leur représentation sociale :

- dans le cadre des protections réglementaires : sites classés ou inscrits...
- dans le cadre de l'expression artistique : littérature, peinture, photographie...
- dans le cadre de leur valorisation touristique : publicités, dépliants, guides...

L'analyse des critères indiqués ci-dessus montre qu'il existe quelques nuances dans la reconnaissance du caractère emblématique de ces paysages.

Les paysages emblématiques se déclinent en trois catégories :

▪ Les paysages « emblématiques majeurs » (notés +++ : enjeu majeur) sont des paysages reconnus par l'ensemble des types de représentations et/ou faisant l'objet d'une protection réglementaire forte (ex : représentations nombreuses ou célèbres, sites classés...). Ce sont des paysages uniques, voire exceptionnels.

▪ Les paysages « emblématiques forts » (notés ++ : enjeu très important à important) sont des paysages reconnus par seulement plusieurs types de représentations et/ou inventoriés au regard de leur qualité (œuvre de moindre notoriété, sites inscrits...). Ce sont des paysages originaux et de grande qualité.

▪ Les paysages « emblématiques moyens » (notés + : enjeu assez important) font l'objet de représentations moins nombreuses ou moins reconnues, non protégés réglementairement, mais possédant toutefois un intérêt particulier (ex : la frange littorale non identifiée en 1 ou 2). Ce sont des paysages spécifiques au département.

Dans ces paysages, le principe est de conserver impérativement leur caractère emblématique, ce qui est envisageable soit en les préservant de toute mutation significative, soit en n'y acceptant que des projets dont la qualité ou la symbolique permet une intégration réussie. »

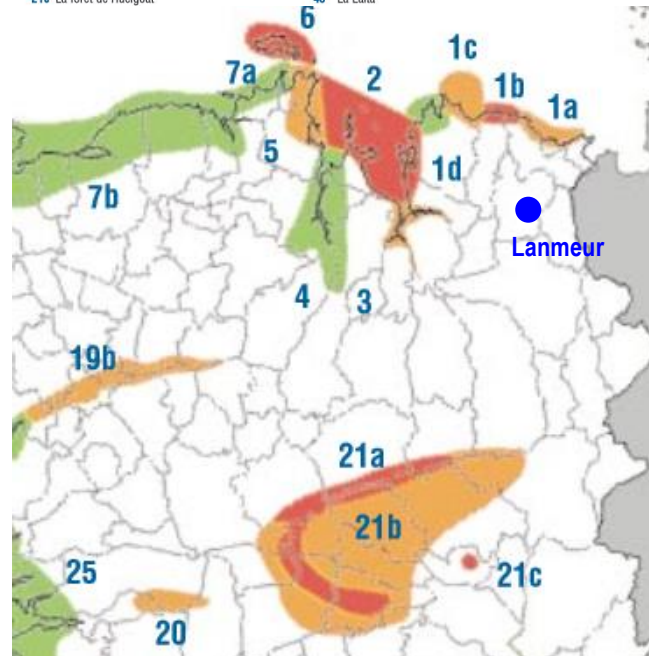
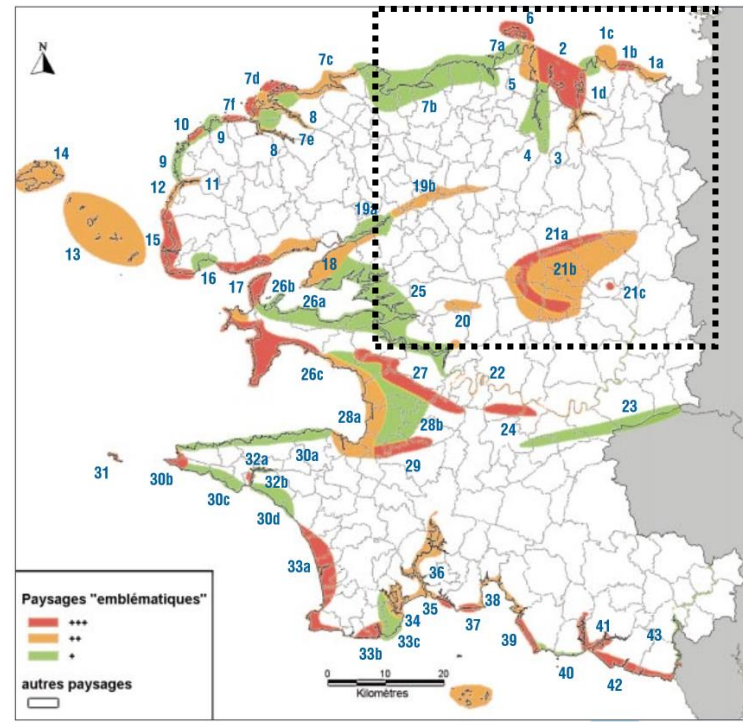
La carte suivante localise les paysages considérés comme emblématiques du département.

Carte de synthèse des enjeux paysagers

Cette carte permet de situer les 43 unités paysagères à valeur emblématique. Il conviendra de prendre en compte un périmètre de précaution de l'ordre de 5 à 8 km correspondant à l'aire d'influence que pourrait avoir une éolienne envisagée dans leur périphérie, qu'elle soit terrestre ou maritime.

les 43 unités paysagères à valeur emblématique dans le Finistère :

- | | |
|---|--|
| 1a De Locquirec à Beg an Fry | 22 La vallée de l'Aulne en amont de Châteaulin |
| 1b Les falaises de Saint-Jean du Doigt | 23 Les Montagnes Noires |
| 1c De Saint-Jean du Doigt à la pointe de Primel | 24 La Roche du Feu |
| 1d De la Pointe de Primel à Saint-Samson | 25 L'estuaire de l'Aulne et la baie de Daoulas |
| 2 La rade et la baie de Morlaix | 26a Secteur de Lanvéoc-Poulmic |
| 3 L'estuaire de la Rivière de Morlaix et du Dourduff | 26b Secteur de Crozon-Camaret-Roscarvel |
| 4 L'estuaire de la Penzé | 26c Saint-Nic et Telguc-sur-mer |
| 5 De Saint-Pol de Léon à Roscoff | 27 Du Manez-Hom au bois de Saint-Gildas |
| 6 L'île de Batz | 28a La frange littorale |
| 7a De Santec à Plouescat | 28b Le centre de la cuvette du Porzay |
| 7b De Plouescat à Brignogan Plage | 29 De la forêt de Névet à la forêt du Duc |
| 8 De Kerlouan à Plougernou | 29a De Douarnenez à la Pointe du Van |
| 9 L'île Vieille et le trait de côte à Plougernou et Landéda | 30a La Pointe du Raz et la baie de Trépassés |
| 10 En arrière du trait de côte, à Plouguerneau et Landéda | 30b De Plogoff à Audierne |
| 11 Le trait de côte, à Saint-Pabu et Lampaul-Ploudalmézeau | 30c Plouhinec-Plouzevet |
| 12 L'Aber Wrac'h et l'Aber Benoit | 31 L'île de Sein |
| 13 Le trait de côte urbanisé, de Porsail à Lanildut | 32a Audierne et l'embouchure |
| 14 L'Aber Ildut | 32b La partie amont |
| 15 Le trait de côte urbanisé à Lampaul-Plouarzel | 32c La frange littorale du Pays Bigouden |
| 16 L'archipel de Molène | 33a La frange littorale ouest |
| 17 L'île d'Ouessant | 33b La frange sud |
| 18 De la Pointe de Breterch à Plougonevelin | 33c La frange côtière à Locudy |
| 19 L'anse de Bertheaume | 34 La rivière de Pont-Abbé et l'anse du Pouldon |
| 20 La péninsule de Plougastel Daoulas | 35 La frange littorale entre Ile Tudy et Sainte-Marine |
| 19a L'Élorn aval | 36 L'estuaire de l'Odé et l'anse de Combrit |
| 19b L'Élorn amont | 37 La frange littorale de la pointe de Beniguet à Beg Meil |
| 20 La forêt du Cranou | 38 La baie de la Forêt |
| 21a Les sommets des Monts d'Arrée | 39 De la pointe de la Jument à la pointe de Trévignon |
| 21b La cuvette de Brennilis | 40 De la Pointe de Trévignon à Port Manec'h |
| 21c La forêt de Huelgoat | 41 L'Aven et le Belon |
| | 42 La frange littorale, à l'est du Belon |
| | 43 La Laïta |



- | |
|--|
| 1a De Locquirec à Beg an Fry |
| 1b Les falaises de Saint-Jean du Doigt |
| 1c De Saint-Jean du Doigt à la pointe de Primel |
| 1d De la Pointe de Primel à Saint-Samson |
| 2 La rade et la baie de Morlaix |
| 3 L'estuaire de la Rivière de Morlaix et du Dourduff |
| 4 L'estuaire de la Penzé |
| 5 De Saint-Pol de Léon à Roscoff |
| 6 L'île de Batz |
| 7a De Santec à Plouescat |
| 7b De Plouescat à Brignogan Plage |
| 19a L'Élorn aval |
| 19b L'Élorn amont |
| 20 La forêt du Cranou |
| 21a Les sommets des Monts d'Arrée |
| 21b La cuvette de Brennilis |
| 21c La forêt de Huelgoat |

Zoom sur les paysages emblématiques autour de la zone d'implantation potentielle du projet de Lanmeur (source : charte éolienne Finistère, 2002)

Ainsi, les paysages d'intérêt semblent se localiser principalement sur le trait littoral : la côte de granit rose et la baie de Morlaix avec l'île de Batz semblent particulièrement sensibles et les incidences du parc éolien sur ces paysages doivent être étudiées. De même, les Monts d'Arrée constituent une zone sensible particulièrement exposée au vu de leurs caractéristiques paysagères. La vallée de l'Elorn amont et l'estuaire de la Penzé, d'enjeu moindre, sont également concernés.

Ces points sont les points de vigilance principaux quant aux paysages emblématiques.

La zone d'implantation potentielle des éoliennes se situe sur la zone blanche « autres paysages » et ne recouvre donc pas de caractère emblématique. Il n'y a donc pas d'enjeu à ce niveau.

2.5 Bilan de l'analyse paysagère du périmètre éloigné au regard de l'éolien

2.5.1 Unités paysagères

Quatre unités paysagères principales ont été définies sur le territoire d'étude. Les enjeux au regard de la création d'un parc sur la zone d'implantation potentielle de Lanmeur sont repris ci-dessous :

- **La côte granitique et déchiquetée** dessine un paysage globalement orienté vers la Manche, où les perceptions visuelles sont les plus larges du fait de l'ouverture du paysage. Toutefois, les pointes et les anses favorisent de multiples points de vue avec de nombreux repères, et peuvent selon l'ouverture des paysages amener des vues vers le site d'implantation des éoliennes. Sont ainsi particulièrement exposés la côte entre Saint-Pol-de-Léon et Roscoff, la pointe de Penn-al-Lann à Carantec ou la pointe de Bihit et le port de Trébeurden, ainsi que les îles et îlots jalonnant les bords de Manche tels que l'île de Batz, l'île Callot et l'îlot Milliau.

- L'ouverture visuelle des **plateaux légumiers de la ceinture dorée** permet des vues longues sur le paysage dans toutes les directions, permettant de fait des perceptions vers le site d'implantation potentiel des éoliennes. Quelques éléments de premier plan (boisement, haie, bâti...) peuvent parfois s'intercaler dans le champ visuel lorsqu'ils sont sur les bords de voie. La dispersion du bâti multiplie les axes de perception sur les paysages dits « du quotidien », qui sont sinon essentiellement conditionnés par les axes routiers.

- Le caractère bocager des plateaux et boisé **des vallées du bocage breton** tend à créer un paysage fermé aux vues limitées par la topographie, la végétation et le bâti dispersé. Toutefois, les vues peuvent localement s'ouvrir au gré de points hauts ou d'absence de maille végétale du fait des dynamiques à l'œuvre sur le territoire d'étude, marquant des visibilité sur les silhouettes des bourgs qui prennent place sur l'unité.

- L'orientation des **Monts d'Arrée** permet des vues longues vers le Nord du département, coulant jusqu'à la Manche qui ne se distingue pas particulièrement, se confondant avec le bleu de la ligne d'horizon. Les vues s'orientent ainsi vers le Nord, en direction de la zone d'implantation potentielle des éoliennes de Lanmeur. De fait, l'unité paysagère se trouve visuellement exposée sur l'ensemble de son secteur et particulièrement les points hauts fréquentés : RD785 passant à Plounéour-Menez, RD769 longeant la vallée du Queffleuth jusqu'à Morlaix.

2.5.2 Eolien

Les parcs existants et en projet sur le territoire d'étude se polarisent autour de Morlaix. Dans ce contexte, le projet de parc éolien de Lanmeur viendrait créer une nouvelle ponctuation et élargirait ainsi le cercle actuellement en place autour de l'agglomération. Pour autant, la situation de Morlaix reste relativement confidentielle et il n'est a priori pas à craindre de phénomène d'encercllement de la ville (perception de plusieurs parcs depuis un même point). En revanche, dans une perception dynamique de l'espace, le parc de Lanmeur pourra contribuer à rendre l'éolien récurrent dans le paysage (persistance du motif sur le territoire). La capacité des parcs éoliens à se faire écho ou non dans le paysage doit pouvoir être anticipée dans l'élaboration des variantes et le choix de la variante retenue.

2.5.3 Patrimoine protégé

Le patrimoine protégé recensé sur le territoire d'étude montre une sensibilité paysagère distincte selon la localisation et la nature des éléments protégés, à recouper avec les orientations des vues sur le secteur.

En termes d'édifices, la plus grande part des éléments présents dans le périmètre éloigné présente une sensibilité nulle, liée au caractère discret du patrimoine et au caractère refermé du paysage (cf les caractéristiques des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent les édifices protégés). En définitive, seuls quelques édifices présentent une sensibilité faible. Il s'agit pour la plupart d'églises dont le clocher peut présenter une visibilité ponctuelle, avec un axe de perception orienté en direction du projet de Lanmeur. Ces éléments sont :

- [50] Château du Taureau
- [52] Chapelle de l'île Callot
- [55] Ruines de la Chapelle Sainte-Anne
- [69] Eglise de Guiclan
- [74] Eglise de Plourin-les-Morlaix
- [75] Église et chapelle funéraire de Pleyber-Christ
- [76] Église et abords de Saint-Thégonnec
- [79] Église et cimetière de Plounéour-Menez
- [84] Eglise, calvaire et chapelle funéraire de Plougouven
- [85] Menhir de Creach-Edern
- [86] Croix de Saint-Ener
- [89] Eglise de Plougras
- [90] Chapelle Saint-Gonéry
- [91] Menhir de Kerhellou
- [111] Croix du 17ème
- [115] Croix de chemin
- [133] Allée couverte de l'île Milliau

Tous les autres éléments protégés ne présentent pas d'enjeux, à l'exception des édifices 1 à 49, qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse puisqu'ils feront l'objet d'une étude plus spécifique dans le cadre du périmètre intermédiaire et/ou du périmètre rapproché.

En termes de sites, les sensibilités se concentrent sur les secteurs littoraux qui peuvent permettre des perceptions vers le continent et les Monts d'Arrée, représentant 7 sites sur les 26 présents sur le territoire d'étude :

- [D] Falaises de Edez
- [F] Presqu'île de Bihit et ses abords
- [H] Ensemble d'îles et îlots du littoral entre Trebeurden et l'Île Grande, parcelles N°264 à 272
- [P] Pointe de Pen-Al-Lan
- [Q] L'île Callot
- [R] Île de Batz et îlots qui l'entourent et DPM correspondant
- [Y] Les Monts d'Arrée

Les autres sites, ponctuels ou tournés vers la Manche, ne présentent pas de sensibilité.

En termes de paysages emblématiques repérés dans la Charte Eolienne Départementale du Finistère, les points de vigilance portent sur les paysages exposés par rapport au projet de Lanmeur, à savoir :








- la baie de Morlaix ;
- l'île de Batz ;
- certains segments de la côte de granit rose (ceux permettant des vues vers le Sud) ;
- les Monts d'Arrée et plus particulièrement leurs sommets ;
- l'estuaire de la Penzé (enjeu moindre).

PROJET EOLIEN DE LANMEUR
ANALYSE PAYSAGERE
 (PERIMETRE INTERMEDIAIRE)







LEGENDE :

-  Site d'implantation potentiel des éoliennes
-  Périmètre intermédiaire paysager







Itinéraires et sites touristiques

-  Infrastructure routière principale
-  Infrastructure routière secondaire
-  Voie ferrée
-  GR
-  Itinéraires de randonnées valorisées dans le Topo-
-  Guides du Pays de Morlaix
-  Site à fréquentation touristique

Eléments structurants et particularités paysagères

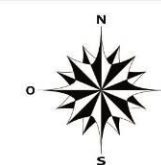
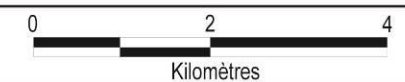
-  Ligne de crête ou coteau
-  Zones de boisements en écran boisé
-  Vallée
-  Point de repère (clocher, butte, infrastructure...)
-  Vue longue sur le grand paysage
-  Dégagements visuels

Unités paysagères

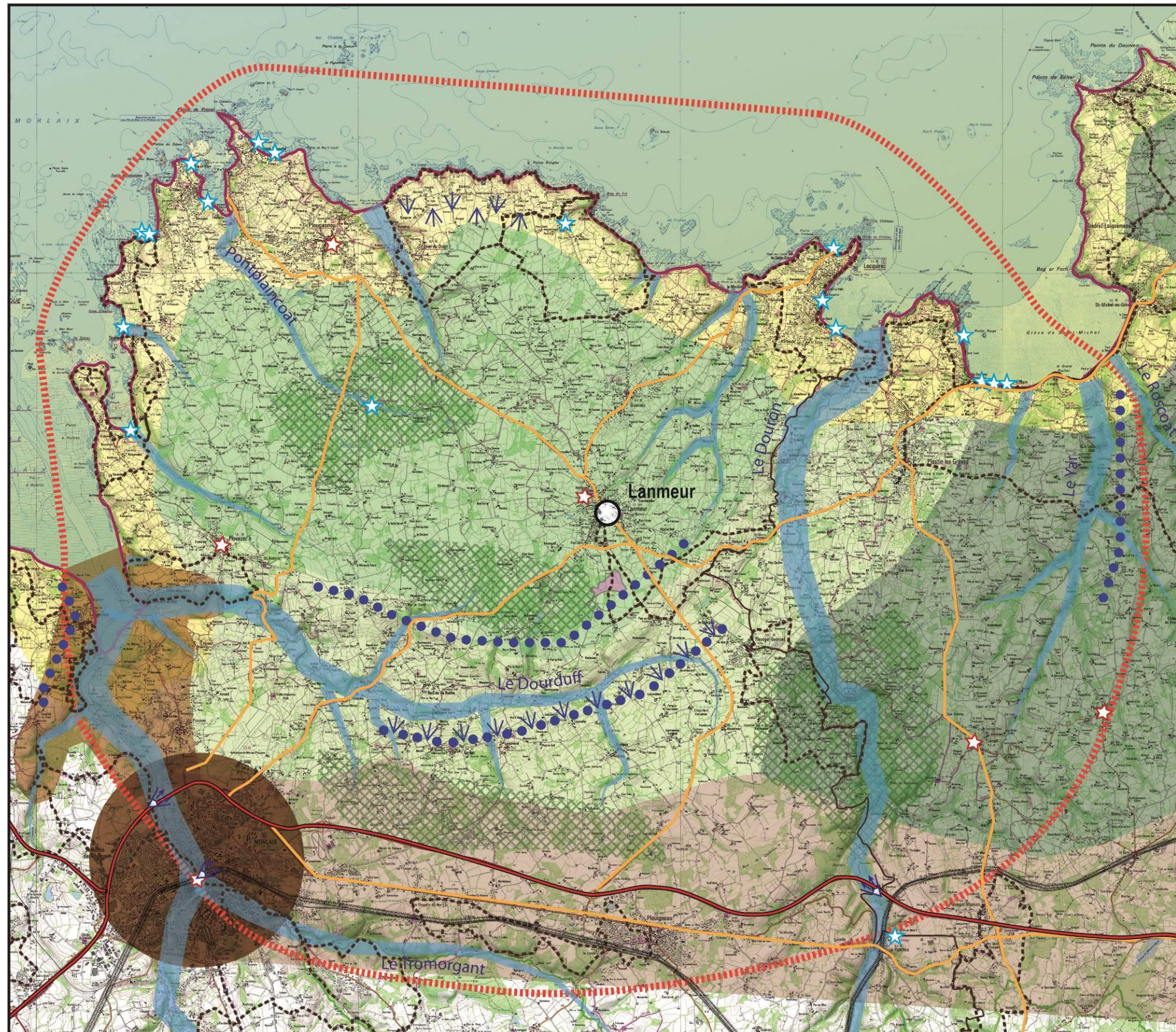
-  Les paysages de pointes côtières
-  Le plateau de Lanmeur
-  L'entaille du Dourduff
-  Les vallées encaissées
-  Morlaix et sa baie
-  Les paysages de grande vitesse

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de Lanmeur

ECHELLE :



Espace **plan@terre**
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucozézé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr






PROJET EOLIEN DE LANMEUR
**PATRIMOINE PROTEGE
 (PERIMETRE INTERMEDIAIRE)**





LEGENDE :

-  Zone d'implantation Potentielle des éoliennes
-  Périmètre intermédiaire




Type de protection

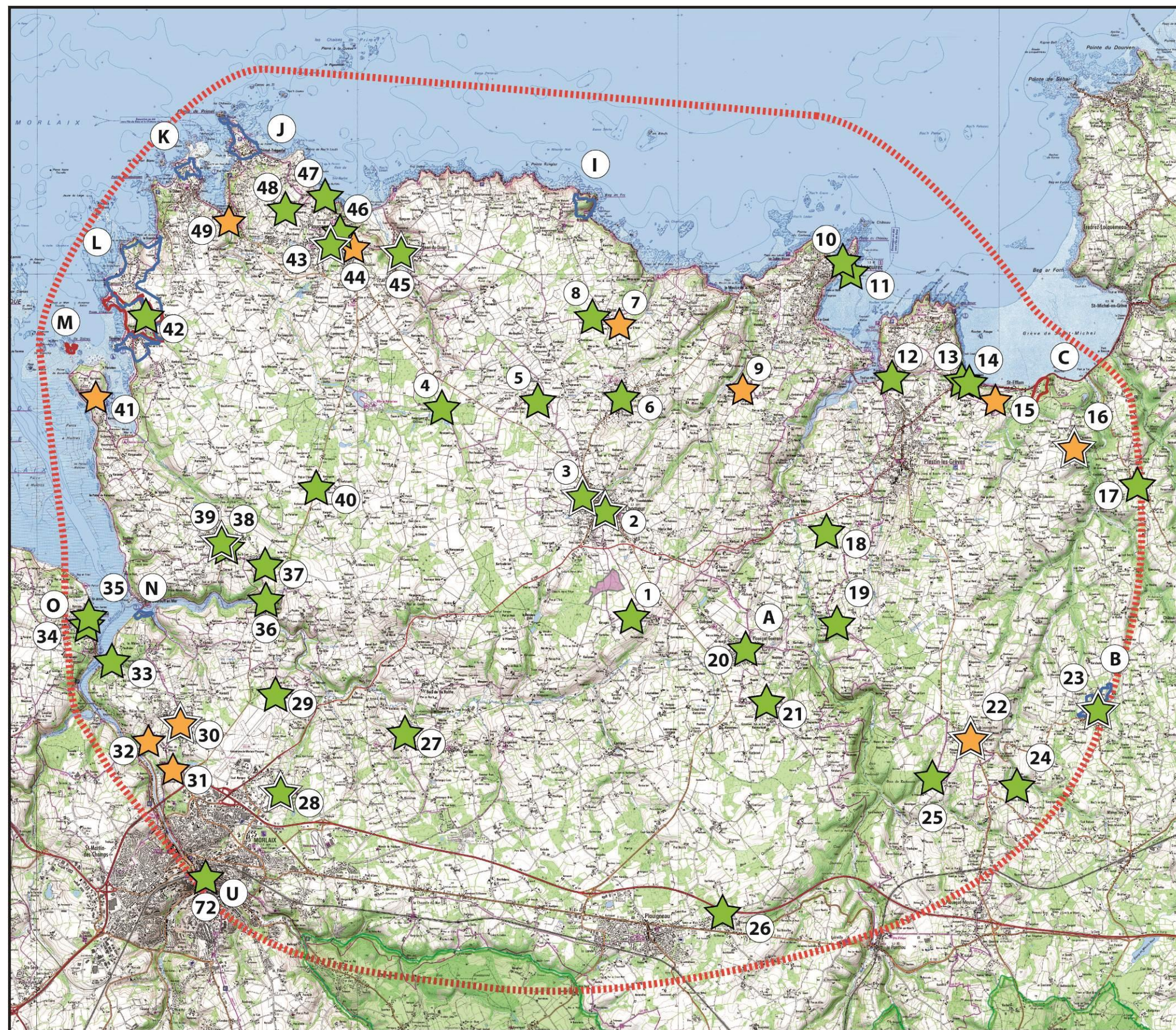
-  Site inscrit ou classé
-  Edifice inscrit ou classé
-  Parc Naturel Régional d'Armorique

Contexte paysager

-  Edifice intégré dans un écrin paysager
-  Edifice disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
-  Edifice en belvédère sur le paysage
-  Edifice non étudié (en-dehors du périmètre éloigné)

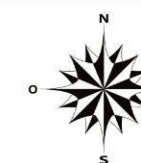
Visibilité dans le paysage

-  Edifice peu visible dans le paysage
-  Edifice partiellement visible dans le paysage
-  Edifice très visible dans le paysage



ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de Lanmeur

ECHELLE :

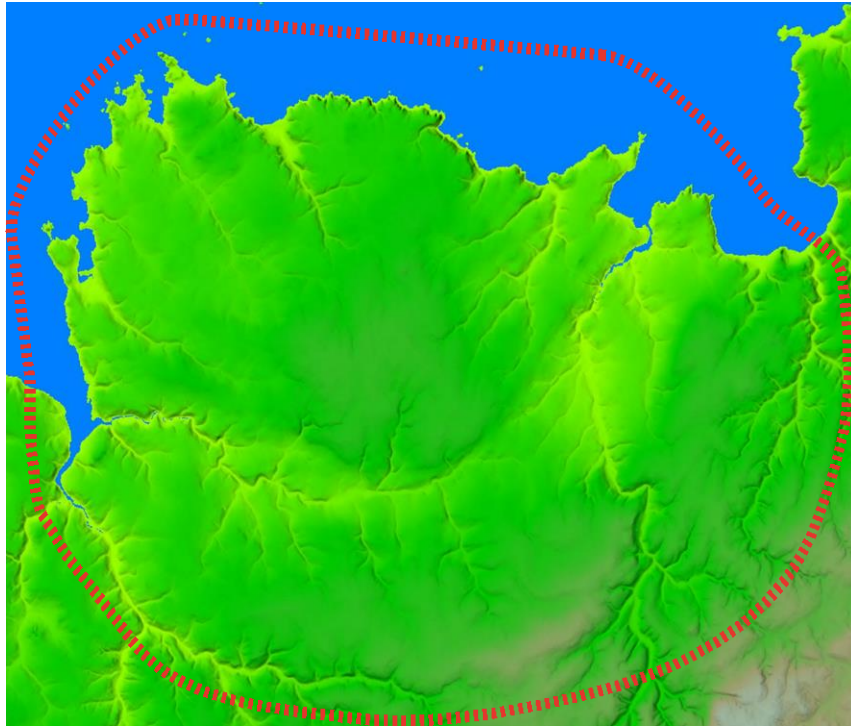


Espace **plan@terre**
 2 rue Amédéo Avogadro
 49070 Beaucouzé
 Tél. 02 41 72 17 30
 Fax 02 41 72 14 18
 E-mail : agence@vudici.fr
 Internet : www.vudici.fr

3 Analyse paysagère du périmètre intermédiaire paysager

3.1 Limites du périmètre intermédiaire

Le périmètre intermédiaire constitue un deuxième périmètre d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire**. Les édifices et sites inscrits et classés seront par ailleurs étudiés plus en détails du fait de la plus grande proximité potentielle des éoliennes, à l'exception de ceux également compris dans le périmètre rapproché paysager.



Le périmètre est établi en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant le rôle de limite visuelle sur un rayon de proximité entre 7 et 10 Km autour du site, et englobe ainsi tout le plateau de Lanmeur jusqu'au coteau Sud de la vallée du Tromorgant, et le coteau Est du Yar, tournés vers le site d'implantation potentiel des éoliennes.

Limite du périmètre intermédiaire paysager

3.2 Un paysage de plateau semi-ouvert, entrecoupé de vallées

Le périmètre intermédiaire englobe le plateau du Trégor, qui constitue une partie de l'unité paysagère du plateau légumier de la ceinture dorée définie dans le périmètre éloigné. Toutefois, ce plateau montre de nombreuses nuances qui imposent de redécouper le paysage à cette échelle d'étude pour en saisir toutes les subtilités et usages.

3.2.1 Les paysages de pointes côtières

3.2.1.1 Paysages de bocage ouverts sur la mer

Comme cela a été décrit dans l'analyse du périmètre éloigné, les paysages de côte sont tournés vers la Manche, au Nord, profitant des dégagements visuels sur l'horizon marin et de l'effet de rupture topographique de la côte rocheuse. Ces orientations sont facilitées par la présence de nombreuses résidences qui s'égrènent le long de la côte et bloquent les vues vers le continent. Seul un secteur entre Plougasnou et Locquirec montre une densité bâtie un peu moins importante. Venant au pied des falaises granitiques, le plateau de Lanmeur dessine ici un paysage ouvert avec quelques vues longues et parfois panoramiques glissant sur les bâtiments agricoles et les hameaux.



Paysage côtier ouvert entre Plougasnou et Locquirec

3.2.1.2 Des paysages fortement attractifs

Ces paysages sont ceux qui supportent la plus forte activité touristique, illustrée par la densité bâtie (un grand nombre des résidences sont à usage secondaire ou occasionnel) mais également les activités proposées, outre l'attrait des criques et du bord de mer proprement dit. Dans la valorisation touristique de son territoire, le Pays de Morlaix met l'accent (à l'échelle du périmètre intermédiaire) sur le littoral en proposant de nombreuses petites boucles, reliées les unes aux autres par le sentier côtier (GR 34 faisant l'intégralité de la Bretagne, du Mont Saint-Michel au golfe du Morbihan).

La pointe de Runglaz

Ce circuit le long de la côte déchiquetée et très vallonnée est particulièrement sportif. Il peut être couplé avec le circuit de Beg ar Fry pour un parcours de 18 km.

1 Prendre à gauche de de l'ancien hôtel Ty-Pont le chemin qui longe la rivière. Éviter le chemin balisé qui monte à gauche. Après le grand virage à droite, bifurquer à gauche et suivre le chemin vert à droite.

2 Le circuit de Runglaz franchit le ruisseau et monte le chemin à gauche pour parvenir au carrefour de la Coop (point de jonction avec le retour du circuit de la vallée des Moulins).

3 Tourner à droite et aussitôt à gauche, cheminer sur 700 m. Au croisement des cinq chemins, continuer sur 100 m et s'engager dans un chemin de terre pour parvenir à la jonction avec le circuit de la pointe de Beg ar Fry.

4 Suivre à gauche, le chemin débouche sur une route vicinale à Pen ar Prat. Virer à droite, parcourir 1 km en laissant successivement trois routes à gauche.

5 Monter vers Beg ar Fry et quelques mètres avant la pointe, descendre à gauche dans la lande, abandonner le tronçon commun qui part à droite dans les marches.

6 Suivre le sentier le long de la côte tourmentée et vallonnée en passant par les pointes de Runglaz et de Beg Gracia pour parvenir à l'entrée de la plage de Saint-Jean-du-Doigt.

7 Laisser le GR® et emprunter à gauche la D 79 qui ramène au parking de départ place de l'église.

PR 24
MOYEN
4 H • 14,5 KM

SITUATION
Saint-Jean-du-Doigt : à 15 km de Morlaix par les D 786, 46, et 79

PARKING
de l'Église

DÉNIVELÉE
altitude mini et maxi ; dénivellée cumulée à la montée

3 m 650 m 90 m

BALISAGE
1 à 6 > jaune
6 à 7 > blanc-rouge/jaune
7 à 1 > jaune

DIFFICULTÉS !
parcours escarpé le long du sentier côtier

À DÉCOUVRIR...

En chemin :
• enclos paroissial
• maison du Gouverneur (XVII)
• pointe de Runglaz

Dans la région :
• pointe de Beg ar Fry
• cairn de Barnenez
• baie de Morlaix
• Guimac : église
• Prajou : musée des vieux outils
• chapelle Notre-Dame

Extrait du TopoGuides du Pays de Morlaix – sentier de la pointe de Runglaz entre Plougasnou et Locquirec

3.2.1.3 Un patrimoine protégé globalement peu visible malgré des mises en scènes paysagères certaines

49 édifices intègrent le périmètre intermédiaire paysager. Ils montrent relativement peu d'enjeux au regard du contexte dans lequel ils s'insèrent.

Les églises disposent d'un clocher en flèche mais les approches faites sur le terrain montrent qu'elles sont relativement peu visibles dans le lointain et ne signalent généralement le bourg qu'à son approche immédiate. Aucun point de vue offrant des perspectives longues vers le site d'implantation potentiel n'a été repéré. Les cimetières et les chapelles qui y sont liés sont pris dans un contexte urbain fermé à défaut d'être dense, empêchant toute vue longue.



Eglise de Saint-Jean-du-Doigt [45]



Eglise de Locquirec [10]



Eglise de Plougasnou [43]

Deux édifices montrent cependant une certaine sensibilité : l'oratoire Notre-Dame-de-Lorette [44] et le tumulus de Barnenez [41].

L'oratoire Notre-Dame-de-Lorette se situe en périphérie de ville sur un léger point haut. Les résidences cadrant la rue limitent les perspectives visuelles mais le recul des hameaux dans l'axe de la route permet de ménager une certaine ouverture visuelle.

Faisant l'objet d'une valorisation culturelle, le tumulus de Barnenez montre une vue dégagée sur le littoral breton. Les abords de l'édifice sont limités par l'enceinte du musée.



L'oratoire Notre-Dame-de-Lorette [44] (à gauche) montre une vue ample vers le site potentiel d'implantation (à droite)



Tumulus de Barnenez [41] (à gauche) est un mausolée mégalithique mis en scène au sein d'un espace culturel (à droite)

A noter le contexte semi-ouvert du manoir de Tromelin [49] implanté dans le fond de vallée de Pontplaincoat, à son embouchure avec la Manche, situation confidentielle ne permettant pas de vues longues en direction du site d'implantation potentielle.

De même, le manoir de Kerviziou montre un contexte légèrement ouvert depuis les abords de l'édifice, que vient refermer rapidement les effets de végétation et de topographie de la côte.



Manoir de Tromelin [49]



Vue sur le manoir de Kerviziou [15] depuis une voie secondaire (à gauche) et vue en direction du site d'implantation potentiel depuis le manoir de Kerviziou (à droite)

3.2.2 Le plateau cultivé et boisé de Lanmeur

3.2.2.1 Un plateau de pleins et de vides

Le plateau de Lanmeur constitue un ensemble plat s'avancant structurellement vers la Manche. Il se compose d'un bocage moyennement dense constitué autour de boisements épars en pastille, formant une imbrication de volumes boisés qui viennent globalement fermer les vues. A l'écart, les parcelles cultivées (légumes, prairies et céréales) et les vestiges des haies bocagères montrent des ouvertures plus importantes.

Dans ce labyrinthe végétal qui tend parfois à s'ouvrir, de nombreux hameaux viennent s'inscrire dans le champ visuel, bordant les routes qui les relient entre eux et drainent le territoire. A l'Est, ils sont particulièrement concentrés et bouchent les perspectives visuelles, à l'Ouest, ils sont beaucoup plus dispersés. Ces hameaux sont peu nombreux sur le pourtour des forêts, créant des espaces de respiration visuelles.

Ainsi, ce paysage suit des alternances d'ouverture et de fermeture, sans s'organiser de manière précise. Le cheminement au gré des routes sinueuses et la redondance des motifs conduit rapidement à une perte d'orientation.

3.2.2.2 Un patrimoine protégé montrant une situation confidentielle

Tous les édifices présents dans cette unité paysagère montre une situation relativement confidentielle, soit dans un écrin boisé (menhir de Traon Bihan [4]), soit au sein d'un bourg fermant les perspectives du fait de la densité du bâti (église et calvaire de Guimaëc et menhir dit Maen ar Rannou encastré dans l'ancien cimetière [6]).

Seuls deux édifices montrent une ouverture un peu plus importante :

- La chapelle du Christ [7] avec des vues qui, sans être lointaines, se dégagent vers le Nord-Est, ne présente pas d'enjeu particulier ;
- La chapelle Notre-Dame-des-Joies [9] qui se situe au droit de haies fermant les vues, mais bénéficie d'une trouée végétale en direction du site.



Vue dégagée vers le Nord-Est depuis le pied de la chapelle du Christ [7]



Chapelle de Notre-Dame-des-Joies [9] vue depuis une voie proche

Les édifices [1] à [3] seront détaillés plus précisément dans le périmètre rapproché paysager.

3.2.3 L'entaille habitée du Dourduff

3.2.3.1 Un décroché topographique favorisant un effet de bascule

Traversant le plateau de Lanmeur d'Est en Ouest, une entaille topographique marque les paysages en créant un espace effondré dégagant quelques vues de coteau à coteau. En forme de croissant, elle présente un aspect dissymétrique avec un coteau Nord plus pentu, présentant par endroit un plateau intermédiaire, et un coteau Sud en pente douce, plus ample, où les écrans intercalaires formés par la végétation prennent souvent le relais face à l'orientation du paysage.

Une partie de ce tracé est occupé par la vallée du Dourduff, dont le fond se trouve encaissé et densément végétalisé.



Décroché topographique lisible dans le paysage

3.2.3.2 Un habitat à mi-pente

Cette sous-unité est l'une des plus densément habitée, avec une forte dispersion du bâti.

Sur le coteau Nord, adossées aux boisements et le plus souvent à mi-pente, les résidences et les exploitations jouissent de vues orientées vers le Sud, dont la portée dépend des écrans végétaux mais qui permettent souvent de voir le coteau opposé. Tournant le dos à la zone d'implantation potentielle des éoliennes, les enjeux résident surtout dans les potentiels mise en intervisibilité et les ruptures d'échelle.

Sur le coteau Sud, les pentes sont plus douces et les haies bocagères plus denses, enserrant le bâti dans des écrans végétaux plus ou moins fermes. Tournés vers la zone d'implantation potentielle, les enjeux résident dans la visibilité directe du parc éolien depuis les voies sillonnant le coteau.

3.2.3.3 Patrimoine protégé



Tous les édifices compris dans cette sous-unité paysagère présentent une visibilité faible et l'absence de dégagement visuel depuis l'espace public en direction de la zone d'implantation des éoliennes, à l'image de la chapelle Saint-Antoine [37].

Chapelle Saint-Antoine [37]

3.2.4 Les paysages de vallées encaissées

3.2.4.1 Des vallées Nord/Sud au fond boisé

Cette sous-unité est structurée par deux vallées principales, le Yar et le Roscoat, qui traversent l'unité du Sud vers le Nord pour se jeter dans la Manche. Ces deux vallées et leurs affluents entaillent profondément le plateau, montrant un fond de vallée encaissé mais fortement végétalisé, avec des boisements qui remontent jusque sur les bords de plateau, ce qui tend à fermer les vues de coteau à coteau.

Le fond de vallée n'est pas habité et demeure fortement confidentiel.



Ambiances boisées du coteau du Yar

3.2.4.2 Des plateaux intercalaires aux vues-semi-ouvertes

Entre les vallées, les plateaux intercalaires se caractérisent par de la polyculture élevage. On y retrouve un paysage typique de bocage avec des haies sur talus structurant des parcelles semi-ouvertes, avec quelques vues longues. Les rideaux végétaux que sont les haies tendent cependant à limiter les perspectives sur les silhouettes bâties qui se distinguent au détour d'un virage ou au gré des entrées de champ. L'habitat y est dispersé et les voies secondaires qui desservent résidences et exploitations sont ramifiées et sinueuses, favorisant une perte d'orientation rapide.



Vues longues vers la vallée du Yar, structurée par les éléments de bocage du plateau

3.2.4.3 Un patrimoine protégé montrant peu d'enjeux

Le patrimoine présent sur l'unité montre globalement peu d'enjeux du fait de la fermeture générale du paysage. Deux exceptions sont cependant à noter :

- Le manoir de Leslac'h [16] est légèrement visible en hiver depuis le coteau opposé de la vallée du Yar, sa silhouette massive et caractéristique dépassant de la trame végétale ;
- L'église Notre-Dame de la Merci de Trémel [22] montre un clocher en pointe légèrement visible depuis le coteau opposé et depuis les routes environnantes ;



Le manoir de Leslac'h [16], un domaine protégé au sein d'une vallée végétale mais visible depuis le coteau opposé



Clocher en pointe de l'église Notre-Dame de la Merci de Trémel [22]

L'église de Saint-Florent-de-Plufur est également partiellement visible mais les points de vue ne sont pas orientés vers la zone d'implantation potentielle des éoliennes, laissant peu de place aux covisibilités.



Eglise Saint Florent de Plufur [23] vue depuis le Nord

3.2.5 Morlaix et sa baie

3.2.5.1 Un fonctionnement terre/mer ancré dans l'histoire

Installée au point de confluence entre la rivière de Morlaix et le Tromorgant, à une situation stratégique puisque contrôlant les points d'entrée sur le continent depuis la Baie de Morlaix, la ville de Morlaix profite de la proximité de la mer et de la protection des terres.

Morlaix est une ville-pont qui s'est construite autour du dernier pont permettant le franchissement de la rivière. Installée dans le fond de vallées, elle s'entoure de coteaux perchés qui ferment visuellement les vues. Elle dispose d'un port traditionnel accessible par un chenal balisé à marée haute. Ouvrage majeur structurant la ville, le viaduc de Morlaix a été construit à la fin du XIXème pour permettre la desserte en train de la ville. Située sur les hauteurs, la gare témoigne d'une situation contrainte par la topographie et illustre l'ouverture de la ville sur les terres. Le déclin du commerce fluvial/maritime et l'essor des routes a généré la construction de voies de contournement permettant d'éviter le centre et de relier les villes et bourgs environnants.



Chenal de Morlaix et viaduc de la ville en en arrière-plan

3.2.5.2 Des perceptions visuelles limitées par la topographie et la densité de l'urbanisation



Vue de Morlaix depuis les hauteurs (Source : <http://www.tourisme-morlaix.fr/viaduc-venelles-morlaix-bretagne.html>)

Contrainte par la pente des coteaux qui la cadre, la ville de Morlaix s'est d'abord construite dans le fond de vallée avant que l'urbanisation ne gagne les coteaux puis les bords des plateaux adjacents. Les résidences et les bâtiments de services et d'activités se situent en premier plan et ne permettent pas de vues lointaines, tandis que la signalétique routière et de ville focalise l'attention des usagers. Les perspectives vers le fond de vallée et le centre-ville sont rares, seules les pentes permettent de rendre compte des effets de déclivité et de la situation engoncée de la ville.

Dans le fond de vallée, les perceptions sont cadrées par les coteaux qui favorisent des effets couloirs dans l'axe de la vallée, arrêtés par les arches du viaduc. Les vues sont ainsi centrées sur les espaces publics du centre-ville, structurés par les bâtiments construits de part et d'autre.

Seul le contournement de Morlaix, passant au-dessus du chenal, montre une prise de hauteur sur la ville et propose des dégagements visuels permettant de voir partiellement au-delà des coteaux. Toutefois, le site d'implantation potentiel des éoliennes de Lanmeur ne se situe ni dans l'axe de la voie (visibilité directe de l'automobiliste) ni dans l'axe de la vallée (visibilité vers le point d'appel visuel induit par l'orientation de la topographie, le fond de vallée et le viaduc en point de repère).

3.2.5.3 Un patrimoine de coteau Sud exposé

Le patrimoine protégé est particulièrement abondant autour de Morlaix et dans la ville, compte tenu de l'ancrage historique de la ville.

Située dans un point bas, Morlaix présente peu de points de vue permettant une prise de hauteur sur la ville et montre de fait peu de dégagements visuels. L'un des points les plus hauts est le viaduc, celui-ci permettant d'avoir un panorama sur les toits de la ville et les coteaux aujourd'hui urbanisés qui lui servent d'écrin. Ainsi, le patrimoine de la ville (l'abbaye des jacobins, des chapelles, un couvent, des églises, un hôtel, des immeubles, des maisons, la manufacture des Tabacs, les anciens remparts, le théâtre municipal et le viaduc, regroupés sous le terme de « patrimoine urbain de Morlaix »), présente peu d'enjeux, de même que les édifices présents sur les coteaux de la rivière mais ne bénéficiant pas de vues longues sur le paysage.

Trois édifices de la sous-unité présentent toutefois des sensibilités visuelles :

- l'église de Ploujean, dont la flèche est parfaitement visible depuis le coteau Ouest ;
- le château de Keranroux [31] et le manoir de Keroch'iou [32] sont perceptibles depuis un point particulier et confidentiel du coteau Ouest de la rivière de Morlaix.



Vue sur le clocher de l'église de Ploujean [30], le château de Keranroux [31] et le manoir de Keroch'iou [32] depuis le coteau opposée de la vallée de Morlaix

3.2.6 Les paysages de grande vitesse

3.2.6.1 Des paysages traversés d'Est en Ouest

Les paysages de grande vitesse regroupent toutes les infrastructures majeures reliant Morlaix à d'autres villes majeures du territoire comme Lannion, Guingamp et Brest.

La RN12 constitue la voie la plus fréquentée. Son gabarit en 2x2 voies autorise de grandes vitesses qui permettent des vues fugaces sur le paysage, qui se perçoit à grande échelle. Les détails ne sont pas valorisés et seules les grandes structures, les grandes formes du territoire restent de manière rémanente dans l'esprit de l'automobiliste, à l'exemple du franchissement de la vallée du Douron. Cette voie présente des talus végétalisés qui tendent à limiter les perceptions vers l'extérieur, même si quelques percées visuelles permettent de voir le paysage alentour à l'occasion des remblais. La zone d'implantation potentielle des éoliennes n'étant pas située dans l'axe de la voie, le parc en projet ne sera pas directement visible depuis la voie (perception réservée plutôt aux passagers).



Vues amples depuis la RN12, 2x2 voies rapides

La RD712 constitue la voie ancienne. Au Sud de la RN12, elle montre des franges bâties surtout aux abords de Morlaix. Autorisant des vitesses moindres que la RN12, elle laisse davantage voir des détails mais les axes de perception favorisent également les directions Est/Ouest.



Un bâti fermant les vues depuis la RD712

Enfin, la voie de chemin de fer se situe le plus au Sud de la sous-unité paysagère. Contrairement aux routes pour automobiles, ces infrastructures privilégient des vues latérales sur le paysage, soit Nord/Sud ici. Pour autant, les perceptions peuvent être limitées par les talus végétalisés qui structurent les abords des voies ferrées.

3.2.6.2 Une sous-unité en fuseau cadrée par des franges boisées intercalaires

Formant un fuseau, ce paysage structuré par trois grands axes majeurs montre ainsi un cloisonnement certain en jouant un effet barrière aux itinéraires Nord/Sud : ceux-ci ne sont pas inexistantes mais sont contraints par les possibilités de franchissement.

Par ailleurs, la sous-unité est bordée par de nombreux boisements qui marquent les têtes de vallons se jetant dans le Dourduff au Nord et dans le Tromorgant au Sud. Ces boisements jouent le rôle d'écran et contribuent à isoler visuellement l'unité du contexte plus générale du plateau de Lanmeur.



Franges boisées bordant le fuseau routier de la RN12

3.2.6.3 Un patrimoine quasi-inexistant

Un seul édifice est recensé dans cette sous-unité : la borne militaire de Quilliden [26]. Très peu visible et situé dans un contexte fermé (proximité de la RN12 aux talus plantés), il ne présente pas d'enjeu.

3.3 Des voies et des sites à vocation touristique concentrés sur le littoral

L'étude du tourisme au sein du périmètre intermédiaire paysager s'appuie sur les sites internet et les brochures édités par les communautés de communes et les communes présentes sur le territoire d'étude.

Deux communautés de communes se partagent le territoire d'étude :

- La communauté de communes du Pays de Morlaix comprend la plupart des communes intégrées dans le périmètre intermédiaire ;
- La communauté d'agglomération de Lannion-Trégor, qui comprend les communes les plus à l'Est du territoire d'étude.

La promotion touristique du territoire met essentiellement en avant ses atouts en termes de patrimoine naturel et bâti. L'analyse des cartes et de la communication montre que le littoral est particulièrement valorisé sur le plateau de Lanmeur et polarise l'essentiel des activités, tournées vers le nautisme et la côte.

3.3.1 Les itinéraires de portée nationale voire internationale

3.3.1.1 Les véloroutes : le Tour de Manche et Véloodyssée



Des itinéraires cyclables sont portés au niveau européen pour encourager un tourisme doux prenant appui sur les paysages des territoires. Sur le secteur de Morlaix, deux itinéraires principaux longent le littoral : véloodyssée (parcours tout le littoral européen), et le Tour de Manche (pistes autour de la Manche).

Carte du Tour de Manche (source : <http://www.tourisme-morlaix.fr/velodysee-atlantique-morlaix.html>)

3.3.1.2 Le GR34

Reconnus au niveau international, les GR sont les sentiers de randonnée les plus fréquentés et s'adressent tant aux locaux qu'aux touristes. Basé sur le sentier côtier, le GR34 permet de faire le tour de la Bretagne. Il se caractérise autour de Morlaix « par ses falaises, ses espaces naturels protégés, un sentier escarpé et aérien ».

« Les 100 kilomètres de sentes dévoilent de très belles vues marines, à la fois sauvages et cartes postales, valsant avec le ballet des lumières et au rythme des marées. Aux paysages maritimes, le GR 34 mêle ses parfums iodés, vanillés, de pins..., vous entraîne dans des rêveries sonores sous le roulis des galets, les cris des goélands. Une destination de Bretagne d'une beauté renversante ! » (<http://www.tourisme-morlaix.fr/Le-GR-34-le-littoral-breton-a-pied.html>).

3.3.2 Les itinéraires locaux

3.3.2.1 La voie verte de Morlaix à Carhaix

Il s'agit d'une découverte de la Bretagne « à travers champs » en prenant appui sur une ancienne voie de chemin de fer reconvertie en voie verte. Montrant des ambiances cloisonnées, cette voie fait partie du réseau des véloroutes et voies vertes de Bretagne.

3.3.2.2 Balades et petites randonnées



Le territoire d'étude offre de nombreux sentiers de randonnées balisés, qui constituent un moyen privilégié de découverte du territoire, tant pour les personnes locales que les vacanciers occasionnels. Ils permettent de véhiculer une image d'un lieu et de découvrir les particularités paysagères qui dessinent un territoire. Sur le plateau de Lanmeur, ces voies sont essentiellement présentes sur le littoral, hormis une exception à Lanmeur.

3.3.3 Particularités

Les sites des communautés de communes et des offices de tourisme mettent en avant diverses activités, essentiellement tournées vers la mer : la baignade sur les différentes plages du littoral (Carantec, Plougasnou...), le kayak, les promenades à la palme, la voile, les sports de glisse, mais encore les activités de pêche à pied sur différents secteurs du littoral.

Dans les terres, l'accent porte sur les éléments de patrimoine comme les enclos paroissiaux, qui font l'objet d'une véritable valorisation en utilisant les nouvelles technologies, ou encore la mise en scène des calvaires.

A noter la création du musée rural du Trégor à Guimaëc, situé en amont de la vallée de Trobodec où se découvrent les prairies entretenues par des Highlands Cattles (vaches écossaises), le moulin rénové, la plage et les sentiers côtiers vers Locquirec et St-Jean-du-Doigt. Ainsi, ce musée est également tourné vers le littoral.

Quelques éléments évoquent également les Monts d'Arrée : l'abbaye du Relec ou la pêche à la mouche.

3.4 Un paysage avec des éoliennes

Deux autres parcs éoliens sont présents en bordure du périmètre intermédiaire.

Le premier, existant, se compose de cinq éoliennes disposées en quinconce. Ce projet est relativement peu visible dans le paysage, hormis depuis les abords proches. Seuls quelques points depuis les grands axes

limitrophes permettent de les voir, ce qui permet de dire qu'il devrait y avoir peu d'effet d'intervisibilité avec le parc en projet de Lanmeur.

Le second, en projet, dispose d'une implantation semblable mais orientée différemment et un peu plus lâche. Ces deux parcs formeront un ensemble davantage prégnant dans le paysage.

3.5 Bilan de l'analyse du périmètre intermédiaire

Appartenant aux deux unités de la côte granitique et des plateaux légumiers de la ceinture dorée, le paysage présenté dans le périmètre intermédiaire paysager montre des traits distincts justifiant le fait de découper des sous-unités paysagères.

Le littoral est l'unité la plus fréquentée mais elle est visuellement peu exposée en raison de l'orientation des vues et de la fermeture globale du paysage par le bâti. Seuls quelques secteurs ouverts, à l'image des espaces cultivés entre Plougasnou et Locquirec, montrent des visibilités plus longues et donc quelques enjeux.

Le plateau de Lanmeur montre une situation mixte, avec des jeux de pleins et de vides suggérés par les boisements, le bocage et les cultures de plein champ (légumes, céréales ou prairies). Les orientations vers le parc sont multiples mais restent globalement fugaces.

L'entaille du Dourduff est l'unité la plus exposée dans la mesure où les vues longues sur le coteau opposé favorisent des perspectives lointaines. Le coteau Sud montre ainsi des enjeux, cependant nuancés par les écrans végétaux du bocage. Les effets de rupture d'échelle sont à étudier en raison de la proximité du projet de parc éolien. Le coteau Nord, plus boisé et tourné vers le Sud, est concerné par des mises en visibilité conjointe avec le parc en projet.

Les vallées encaissées constituent une sous-unité plus éloignée de la zone d'implantation potentielle. Les fonds de vallée montrent peu d'enjeux mais les plateaux dégagent des vues plus longues qui portent parfois sur le coteau opposé.

Morlaix et sa baie montrent également peu d'enjeux, concentrés uniquement sur le coteau Ouest de la rivière de Morlaix et sur le viaduc. Ces vues sont confidentielles et peu directes.

Enfin, les paysages de grande vitesse concentrent les modes de transport du territoire, axés d'Est en Ouest. Quelques vues longues se dégagent latéralement vers le site d'implantation potentiel des éoliennes mais les axes de perception et la vitesse de déplacement limitent les enjeux.

Le tourisme est essentiellement concentré sur le littoral et les activités montrent peu d'enjeux au regard de l'implantation d'un parc éolien. Seul le sentier de Lanmeur se trouve à proximité immédiate du site, et sera à ce titre étudié dans le cadre du périmètre rapproché paysager.

Le caractère dispersé de l'habitat induit une forte concentration de routes et de chemins, au tracé parfois sinueux, ce qui multiplie d'autant plus les points de vue sur le paysage. Cela rend complexe l'appréciation de tous les points de vue sur le parc depuis les zones habitées et traversées. Le caractère bocager du secteur limite cependant les perceptions aux abords proches des voies et des hameaux, même si quelques vues ouvertes donnent plus de champ visuel.

Les édifices et sites protégés présents sur le territoire montrent globalement une situation confidentielle avec peu de points de vue se dégageant vers l'extérieur. Seuls quelques-uns d'entre eux (6 sur les 46 que compte le périmètre intermédiaire, à l'exception des trois également inclus dans le périmètre rapproché paysager et qui seront étudiés dans ce cadre) montrent quelques enjeux, la plupart cantonnés à des points de vue très ponctuels et souvent peu fréquentés : la chapelle de Notre-Dame-des-Joies [9], le manoir de Leslac'h [16], l'église Notre-Dame-de-la-Merci de Trémel [22], l'église et le cimetière de Ploujean [30], le château de Keranroux [31], le manoir de Keroch'iou [32], l'oratoire Notre-Dame-de-Lorette [44] et le tumulus de Barnenez [41].






Enfin, les enjeux liés aux intervisibilités entre parcs éoliens sont faibles, le parc existant de Ty Ru ayant été relativement peu vu depuis les prospections terrains sur le territoire.

PROJET EOLIEN DE LANMEUR ANALYSE PAYSAGERE (PERIMETRE RAPPROCHE)

LEGENDE :

-  Site d'implantation potentiel des éoliennes
-  Limites du périmètre rapproché paysager

Eléments structurants et particularités paysagères

-  Ligne de crête ou coteau
-  Verrou boisé
-  Vue longue sur le grand paysage
-  Centre urbain à proximité immédiate du site
-  Hameau à proximité immédiate du site




Patrimoine et visibilité

-  Edifice protégé intégré dans un écrin paysager
-  Edifice inscrit / Edifice classé




Liste des édifices inscrits et classés :

- 1_Tumulus dit Tossen-ar-Chonified
- 2_Eglise de Lanmeur
- 3_Chapelle de Kenitron




Infrastructures routières et itinéraires touristiques

-  Voie principale
-  Voie secondaire de transit
-  Voie secondaire de desserte

Itinéraires et sites touristiques

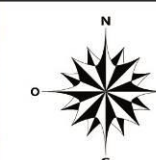
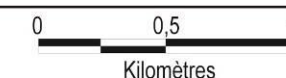
-  Sentier valorisé par le Pays de Morlaix
-  Curiosité (château)
-  Hébergement

Unités paysagères et urbaines

-  Plateau de Lanmeur
-  Entaille du Dourduff
-  Paysages de grande vitesse

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien de Lanmeur

ECHELLE :



Espace *plan&terre*
2 rue Amédéo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

4 Analyse paysagère du périmètre rapproché paysager

4.1 Limites du périmètre rapproché paysager

Le périmètre rapproché paysager permet d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes, en tenant **compte des perceptions visuelles et sociale du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet**. Il s'appuie sur un périmètre compris environ entre deux et cinq kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes, englobant le bourg de Lanmeur et le coteau Sud de la vallée du Dourduff qui dispose de vues longues sur le coteau opposé. Le périmètre tient également compte des franges urbaines de Plouégat-Guérand à l'Est et du Bois de la Roche à l'Ouest.

4.2 Un plateau bocager fermé

Le site d'implantation potentiel des éoliennes se place sur un plateau perché boisé et bocager, caractérisé par des vues fermées même si la dégradation des haies permet quelques perspectives plus lointaines. L'habitat y est peu nombreux et les routes qui permettent l'accès aux hameaux et aux parcelles disposent d'ambiances de chemin creux fermant les vues.



Des parcelles agro-naturelles fermées par des haies parfois dégradées



Des voies aux ambiances de chemin creux



Des haies transparentes laissant filtrer le regard sur le bâti proche

4.3 Lanmeur, un bourg aux franges ouvertes sur l'extérieur

Sur le plateau, Lanmeur constitue le bourg principal, sur la route de Morlaix. Initialement organisé comme un bourg groupé, il montre de nombreuses extensions urbaines de type pavillonnaire qui se sont diffusées le long des voies secondaires ramifiant les hameaux environnants. Il s'accompagne d'espaces dédiés aux activités sur la frange Sud, desservis par des infrastructures de contournement. Ainsi, l'organisation du bourg suit un gradient en termes de volumes et d'ambiances paysagères :

- Ambiances minérales, denses et fermées dans le centre historique ;
- Ambiances mixtes organisées autour d'un tissu urbain plus dense et la végétation des jardins en périphérie ;
- Ambiances délitées autour du contournement et des activités, accentuées par la dimension des espaces et la signalétique routière et économique.

Si les paysages ne sont pas complètement fermés, les perspectives ne sont pas pour autant très longues et laissent peu filtrer sur l'extérieur.



Ambiances cloisonnées du centre-bourg de Lanmeur